Les Entreprises L'ÉCONOMIE EN RÉGIONS

NOUVELLE-AQUITAINE



GIRONDE

Blue Horse Group dessine son avenir depuis Bordeaux



DEUX-SÈVRES

Le transporteur Heppner prend de l'ampleur

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Essor accélère sur la rénovation urbaine



VIENNE

lelo veut créer une paille d'isolation pour le bâtiment



L'ENQUÊTE **LE CHANVRE** EN QUÊTE **DE DÉBOUCHÉS**



HORS-SÉRIE

LE PALINARES DES ENTREPRISES 2022

PARUTION LE 25 NOVEMBRE 2022 • Date de bouclage le 28 octobre 2022



Le Top 1000 régional et les Top 100 par département des plus belles entreprises classées selon différents critères:

chiffres d'affaires 2021, croissance, rentabilité, présence à l'international...

Les projets d'investissements 2023 sur le territoire

Les start-up à suivre

VOUS SOUHAITEZ ANNONCER DANS CE DOSSIER ?

CONTACTEZ:

Nadège POUBLANC

06 66 82 94 26

n. poublanc @ lejournal desent reprises. com





Édito



Pour contacter votre correspondant par courriel: initialeprénom.nom @lejournaldesentreprises.com

> Directeur général, directeur de la publication : Bruno Dussourt

Directeur des rédactions : Philippe Flamand

Rédacteur en chef : Stéphane Vandangeon

Rédactrices en chef adjointes: Élodie Vallerey et Gwenaëll Lyvinec

Rédacteur en chef technique : Christophe Beluin

Graphiste: Jules Tanguy

Édition Bordeaux: The Place To 144, avenue du Médoc

3320 Eysines

Responsable d'édition:
Astrid Gouzik, 06 6714 22 02

Journaliste : Romain Béteille, 06 66 70 82 65

Directeur commercial et du développement : Valérie Asti, 06 24 16 40 13

Publicité: Nadège Poublanc, 06 66 82 94 26, assistée de Virginie Clouté, 06 75 96 03 04

Directrice stratégie, diversification et communication : Emmanuelle Bouron, 06 60 96 82 51

Événementiel, partenariats et communication : Sabine Dechaume, 06 75 96 02 95

Assistant Marketing Partenariats: Valentin Rezgi, 06 76 07 51 07

Diffusion, abonnements:

0 810 500 301 Service 0,06 € / min + prix appel

abonnement@lejournaldesentreprises.com Abonnement papier + numérique 1 an (11 numéros + 1 hors-série) : 350 €

Société éditrice : Manche Atlantique Presse 1, allée Baco BP 73207 – 44032 Nantes Cedex 1

Capital social: 10 000 €

Actionnaire majoritaire: Financière Gaspard

N° ISSN: 2825-5852 N° de CPPAP: 1223 T 94790 Dépôt légal: à parution

Fabrication: JJ Production
Imprimeur: Calligraphy Print
P.A. La Gaultière – Secteur B4
7. rue de la Rouyardière, 35220 Châteaubourg
Imprimerie labellisée
Imprim'Vert et certifié PEFC™ et FCS®

Papier: origine: Saint-Jean les Fonts, Saragosse. Espagne Taux de fibres recyclées: 0,25 % Eutrophisation: Ptot 0,02 kg/tonne.

La reproduction ou l'utilisation sous quelque forme que ce soit de nos articles ou informations est interdite.







Par Astrid GouzikResponsable de l'édition Gironde *Le Journal des Entreprises*

Le mal des transports

entrée oblige, les élus locaux ont tour à tour, devant les journalistes, égrené les sujets qui les préoccuperont dans les mois à venir. Outre la crise énergétique inéluctable - et qui mérite bien que l'on consente à éteindre quelques lampes et baisser la température du chauffage - la question des trans-

ports, en particulier sur la métropole bordelaise, continue de faire tressauter nos représentants. Une réflexion impérative induisant des réponses... tous azimuts. Ville, Métropole et Région sont sur tous les fronts.

À commencer par l'annonce de Bordeaux Métropole concernant le lancement d'une étude sur la faisabilité d'un métro sur le territoire. Une nouveauté éculée tant elle a déjà alimenté les discussions politiques et économiques métropolitaines. Un projet de deux lignes automatiques de métro avait été adopté en 1986 par la CUB puis finalement abandonné en 1994 au profit du tramway, jugé moins coûteux. Concernant ce dernier, trente ans plus tard, il semble désormais acquis que, malgré les prolongements de lignes en cours, le réseau a atteint sa capacité maximale ne permettant pas de charrier quotidiennement une population croissante.

C'est l'une des raisons pour laquelle a émergé le projet de RER métropolitain pour lequel la concertation a été lancée en ce mois de septembre. Elle porte sur les aménagements ferroviaires nécessaires aux trois projets de service prévus sur les trois lignes du RER métropolitain, incluant la future halte de Talence Médoquine: Arcachon – Libourne (en 2027), Saint-Mariens – Saint-Yzan – Langon (en 2028 - 2030) et Pointe de Grave – Bordeaux / Pessac (en 2030).

Ajoutons à cette expédition dans les dédales de la mobilité girondine, la régulation des opérateurs de free-floating, les travaux du Bus Express entre Saint-Aubain et la gare Saint-Jean, une consultation publique concernant un téléphérique au-dessus de la Garonne, l'inextricable grand contournement de Bordeaux. Une chose est sûre : pour désengorger les routes d'une métropole saturée, où 74 % des travailleurs girondins utilisent leur voiture pour aller travailler (selon les chiffres de l'a'Urba), toutes les pistes sont explorées. À en donner le tournis... Une petite Cocculine peut-être ?

Sommaire

N°419 • OCTOBRE 2022

O6 L'ACTU

- 8 Des élevages vidés pour éviter une nouvelle grippe aviaire
- 10 Opération nettoyage pour l'usine de Mondelez à Cestas
- 11 Rolls-Royce pose la première pierre de son site du Haillan
- 12 Les start-up françaises se développent tous azimuts
- 13 Têtes d'affiche

14 BUSINESS&STRATÉGIE

Chahutée, Léa Nature maintient le cap

- 18 Essor accélère sur la rénovation urbaine
- 21 Novasep-Pharmazell investit à Mourenx
- 20 Le transporteur Heppner prend de l'ampleur à Niort
- 22 Le groupe Mecaprotec s'offre une nouvelle filiale
- 23 GPS poursuit son plan de croissance verte
- **24** WaveRiding Solution prépare la vague de surf écoresponsable
- 26 Blue Horse Group dessine son avenir depuis la Gironde

27 L'ENTREPRISE ENGAGÉE

27 Ielo veut créer une paille d'isolation pour le bâtiment

28 START-UP&INNOVATION

- 28 Dionymer transforme les biodéchets en polymères
- 29 Sodium Cycles élargit sa gamme de motos électriques

32 ÉCOSYSTÈMES&TERRITOIRES

- **32** Edouard Bentéjac, président d'Alliance Forêts Bois : « Le marché du bois va se maintenir en raison de la forte demande »
- **34** De nouvelles antennes pour l'Agropole d'Agen

36 L'ENQUÊTE

Le chanvre en quête de débouchés

40 VU D'AILLEURS

- 40 L'actu de nos 14 éditions en régions
- 42 Le best of de l'innovation

43 DOSSIER

Les entreprises dans la bataille du climat











SOLUTIONS&CONSEILS

RESSOURCES HUMAINES

 ${\bf I} \ {\bf Le} \ passeport \ de \ pr\'evention \ d\'esormais \ op\'erationnel$

GESTION

III Des lanceurs d'alerte mieux protégés par les entreprises IV La baisse des impôts de production sera moins rapide que prévu

FINANCEMENT

V Prix de l'énergie : l'État maintiendra un soutien a minima aux entreprises

ENVIRONNEMENT

VI Comment une PME peut-elle réduire sa consommation d'énergie ?

JURIDIQUE

VIII Le paiement des ransomwares bientôt toléré et remboursé par les assurances

RAND ANGLE

PGE: maintenant, il faut rembourser!



 ${\it Jean\,Moreau}, copr\'esident du\,Mouvement\,Impact\,France:$

« La sobriété est devenue sexy »









Covage déploie une infrastructure fibre ouverte à tous les opérateurs de services télécoms locaux et nationaux pour répondre aux besoins de connectivité à très haut débit des entreprises sur l'ensemble du territoire.



GIRONDE **INDUSTRIE**

OLIKROM ÉTEND SON USINE DE PIGMENTS INTELLIGENTS



La PME Olikrom, basée à Pessac, développe et fabrique des pigments intelligents, notamment une peinture routière photoluminescente.

a pépite fondée par Jean-François Létard en 2014 fait une poussée de croissance. La société Olikrom, spécialiste des pigments intelligents, a fait l'acquisition d'un terrain de 4 500 m² adjacent à son usine actuelle, le site de l'ancien restaurant Courtepaille, à Pessac. L'industriel va ainsi tripler la surface de son usine et augmenter la production de sa peinture routière luminescente dont les ventes doublent chaque année depuis son lancement en 2019.

FORTE DEMANDE DES COLLECTIVITÉS

«Le montant investi représente une enveloppe globale de 6 millions d'euros, incluant l'acquisition, les travaux et surtout les équipements pour créer 4 lignes de production dans des environnements spécifiques », précise Jean-François Létard, président fondateur d'Olikrom. Cette opération a été soutenue par le CIC Sud-Ouest et le Crédit Agricole d'Aquitaine, ainsi que par la Ville de Pessac et Bordeaux Métropole dans le cadre de l'opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Inno Campus.

« La demande pour LuminoKrom, notre peinture intelligente qui se charge la journée au soleil et s'illumine la nuit sans aucune consommation d'électricité, explose. Avec les prix de l'énergie que s'envolent et les coupures d'électricité craintes pour cet hiver, les collectivités passent des commandes afin de réaliser des passages piétons, des bordures de trottoirs, tout ce qui pourra faciliter la mobilité des piétons et des vélos la nuit », souligne le dirigeant.

DES RELAIS DE CROISSANCE

Par ailleurs, Olikrom prépare pour la fin de l'année 2022 la commercialisation de nouveaux produits innovants, actuellement en phase de pré-industrialisation. L'extension de l'usine sera en partie consacrée à la fabrication de ces produits qui seront utilisés dans les domaines de la santé (remplacement de composants cancérigènes), du luxe (matériaux durables haute performance), de la sécurité industrielle (détection de fuite d'hydrogène, de la corrosion, d'impact sur des matériaux composites) et de la lutte anti-contrefaçon (nouvelles clés de sécurité).

Le nouveau site de production devrait être opérationnel dès 2024. Les effectifs de l'entreprise, qui compte actuellement 24 salariés, devraient doubler dans les deux ans à venir.

Astrid Gouzik

BORDEAUX SANTÉ

GBNA s'offre la clinique de Cognac

Le groupe familial de cliniques privées Bordeaux Nord Aquitaine (300 M€ de chiffre d'affaires en 2021, 2500 salariés, 650 praticiens) annonce le rachat de la clinique de Cognac, sous le giron de Kapa Santé depuis 2008. La Chambre Régionale des Comptes s'était inquiétée de la situation financière de l'établissement, qui compte 90 salariés dont 19 professionnels de santé (médecins, chirurgiens et kinésithérapeute) en juin 2021. Pour GBNA, c'est le dixième établissement de santé à rentrer dans son portefeuille régional, deux ans après le rachat des Polycliniques paloises Navarre et Marzet. « Cette acquisition vient confirmer l'ambition de GBNA de devenir le groupe hospitalier privé de référence en Nouvelle-Aquitaine », a assuré le directoire du groupe dans un communiqué. En 2021, le groupe avait ouvert son capital aux fonds UI Investissement et Geneo qui avaient injecté 15 millions d'euros afin de soutenir sa politique de rachats et d'investissements. GBNA a d'ailleurs entamé un vaste programme de rénovation et de développement sur l'intégralité de ses établissements.



BORDEAUX **COMMERCE**

Camaïeu demande le placement en redressement judiciaire

Deux ans après sa reprise par la Financière Immobilière Bordelaise, détenue par l'homme d'affaires Michel Ohayon, la chaîne de prêt-àporter féminin Camaïeu a demandé son placement en redressement judiciaire auprès du tribunal de commerce de Lille. L'entreprise basée à Roubaix (Nord) s'était déclarée en cessation de paiements le 25 juillet. Le groupe bordelais avait repris 511 des 634 magasins Camaïeu en France et environ 2600 salariés sur plus de 3 100. Il détient également les enseignes Gap, Go Sport et 22 magasins Galeries Lafayette.



CHARENTE SPIRITUEUX

Des volumes à l'export en baisse pour le cognac

Dans son dernier bilan des expéditions à l'export pour la campagne 2021-2022, le BNIC (Bureau National Interprofessionnel du Cognac) fait état d'une baisse de 3,1 % en volume. En revanche, il se félicite d'une progression en valeur des expéditions (+17,7 %) pour un total de 222,1 millions de bouteilles, soit 3,8 milliards d'euros. Cette embellie s'explique par « une montée en gamme des exportations et un effet de change euro-dollar favorable », précise l'organisme. « Dans un contexte mondial incertain, la filière souhaite être prudente pour les mois à venir », ajoute son président, Christophe Veral.

GIRONDE IMMOBILIER

Human Immobilier devient l'actionnaire majoritaire de Côté Particuliers

Le groupe Human Immobilier (anciennement Bourse de l'Immobilier), né à Libourne en 1980, a récemment réalisé une opération de croissance externe. Il s'agit d'une prise de participation majoritaire dans le réseau d'agences immobilières Côté Particuliers, dont le siège est à Tarbes, et qui regroupe 120 agences en licence de marque et 400 professionnels. La société des Hautes-Pyrénées profitera du réseau de 516 agences d'Human qui espère toujours ouvrir 40 à 50 agences par an. Le girondin a réalisé un chiffre d'affaires de 141 millions d'euros en 2021.

RESTEZ CONNECTÉ(E)

à l'actualité économique de vos territoires









Suivez-nous sur nos réseaux sociaux.

TOUS LES JOURS, LES DERNIÈRES ACTUALITÉS ÉCONOMIQUES DES ENTREPRISES DE 9 RÉGIONS, 68 DÉPARTEMENTS.





Europlasma va traiter de l'amiante algérien

Le groupe landais Europlasma (9,8 M€ de CA en 2021), spécialisé dans la décarbonation et le traitement des déchets dangereux, annonce que la signature d'un accord-cadre entre sa filiale Inertam et la société algérienne SO.GE.B.ZRITA, spécialisée dans le désamiantage. La finalité sera de mettre en place une offre de service complète pour le traitement du gisement algérien d'amiante, estimé à 10 millions de tonnes, qui ne bénéficie pas encore d'une filière de traitement.



LOT-ET-GARONNE AGRICULTURE

Stecomat rachète le fabricant français Binov

La société Stecomat, basée à Layrac (Lot-et-Garonne) et spécialisée dans le désherbage mécanique (15 salariés, chiffre d'affaires non communiqué), annonce le rachat du fabricant français de bineuses Binov (né à Chauvigny, dans la Vienne). «Face à l'accroissement des périodes de sécheresse, biner les sols est un moyen efficace contre l'évaporation de l'eau. C'est une solution qui est amenée à se développer », détaille Niek Jansingh, gérant de Stecomat, vendeur et importateur qui dispose de sa propre marque.



NOUVELLE-AQUITAINE AGRICULTURE DES ÉLEVAGES VIDÉS POUR ÉVITER UNE NOUVELLE GRIPPE AVIAIRE

'est une mesure singulière qu'ont décidé de prendre des producteurs de palmipèdes et de volailles du Sud Ouest pour faire face à la menace d'un nouvel épisode d'influenza aviaire. Ils vont opérer une « réduction drastique, voire un arrêt total de la production pendant les périodes à risque dans les zones ciblées comme à forte densité d'exploitations et d'animaux », annoncent deux associations représentantes de la filière, Palso et Airvol, dans un communiqué conjoint.

UNE MESURE D'ANTICIPATION

Le périmètre concerne quatre départements : l'Est des Landes et le Nord des Pyrénées-Atlantiques dans la région Nouvelle-Aquitaine et l'Ouest du Gers et les Hautes-Pyrénées en Occitanie. « Notre souci, c'est avant tout la diffusion du virus. Ici, les éleveurs sont présents sur de petits villages qui se touchent tous. On s'est aperçu cette année que mettre moins de bêtes avait permis de réduire cette diffusion », assure Chantal Brethes, présidente de Palso, l'Association Foie Gras Sud-Ouest IGP et éleveuse de canards et d'oies dans les Landes. « Concrètement, je vais vider mes élevages de canard au 15 décembre et je vais attendre le 15 janvier pour remettre en place ».

Au-delà de la vaccination, « attendue pour 2023», cette mesure sera effective dès cet hiver. L'opération ne sera pas sans pertes financières : ces dernières sont évaluées à « près de 12 millions d'euros pour les éleveurs et les entreprises qui assurent les débouchés commerciaux ». Ces entreprises (transformateurs, transporteurs, etc.), déjà « fragilisées par les précédents épisodes d'influenza», précise l'annonce conjointe, ne sont pas sûres d'être aidés. « Concernant l'indemnisation, l'accompagnement de l'État envers les producteurs est quasiment acquis, mais sur les entreprises en aval, il est absent pour l'instant », déplore ainsi Chantal Brèthes qui évoque un périmètre de 68 communes pour au moins une centaine d'éleveurs et 500 000 canards impactés par l'opération.

Romain Béteille



matmut.fr

* Document non contractuel à caractère publicitaire. L'ensemble des garanties s'applique dans les limites, plafonds et conditions définis au contrat. Conditions défaillées disponibles en agences et sur matmut.fr. L'intégralité des statuts de l'association Ociane Professionnels Indépendants, des statuts d'Ociane, de la Notice d'Information Ociane Santé Pro et des Conditions Générales Coltane de la Rata à adhésion obligatoire sont disponibles sur matmut.fr. Assureur de la garantie santé : Mutuelle Ociane - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité. N° SIREN 432 423 085. Siège social : 35 rue Claude Bonnier 33054 Bordeaux Cedex. Matmut - Mutuelle assurance des travailleurs mutualistes - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 66 rue de Sotteville 76100 Rouen. Affiche Ociane Santé Pro - 03/21 - Crédits photos : © Jacob Lund, jackfrog, goodluz, Krakenimages.com - Adobe Stock





GIRONDE **AGROALIMENTAIRE**

OPÉRATION NETTOYAGE POUR L'USINE DE MONDELEZ À CESTAS

e groupe Mondelez International, qui dispose de 9 usines en France (28,7 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 2021), dont le siège français est à Clamart et le siège américain à Chicago (États-Unis), a opéré une opération d'envergure en Gironde: le démontage intégral d'une de ses plus grosses usines françaises.

Le groupe international a en effet été contraint d'opérer un nettoyage en profondeur et une désinfection complète des onze lignes de production de son site de Cestas (Gironde). L'usine de 500 salariés répartis sur 34 000 m² produit chaque année 47 000 tonnes de biscuits - notamment Mikado et Petit Ecolier en Europe de la marque Lu. En cause: une alerte donnée par l'un de



ses principaux fournisseurs de chocolat, le groupe belge Barry Callebaut après la découverte en juin 2022 de traces de salmonelles dans une usine près de Bruxelles.

Le fournisseur a ainsi dû bloquer l'ensemble de sa production, occasionnant pour Mondelez des problèmes de disponibilité en magasin de certaines gammes de biscuits (Mikado, Petit Écolier, Granola, Pépito et Pim's principalement). L'usine de Cestas, qui avait reçu un lot de ce chocolat, a donc dû arrêter ses lignes et les livraisons à ses clients fin juin. Début juillet, elle a effectué des contrôles internes « à un niveau strictement préventif » qui se sont révélés négatifs.

Début septembre, l'activité a repris progressivement sur les lignes de son usine girondine.

« Il faudra néanmoins plusieurs semaines avant de retrouver les capacités de production normales », souligne le groupe agroalimentaire dans un communiqué. Mondelez avait annoncé une vague d'investissements pour augmenter la capacité de production de plusieurs usines en France, dont 10,9 millions d'euros à Cestas pour la création d'une nouvelle ligne. Malgré le contexte, elle précise que l'investissement en question « demeure pérenne », même si « pour le moment la priorité est donnée au nettovage de l'usine et au redémarrage de la production ».

Romain Béteille

GIRONDE **AÉRONAUTIQUE**

Le varois Eos Technologie déménage son siège à Mérignac

La société Eos Technologie (12 salariés, 2,5 M€ de chiffre d'affaires prévu en 2022), fondée en 2018 à Solliès-Pont (Var) et spécialisée dans la conception et la fabrication de drones à vocation militaire, déménage. Elle prévoit de transférer fin septembre son siège social à Mérignac (Gironde) sur la zone industrielle du Phare dans des locaux de 500m². L'objectif: se rapprocher du tissu économique aéronautique local pour s'y développer. « Le bâtiment sera composé d'une partie administrative et d'une partie assemblage électronique et technique. Les fuselages arriveront nus de notre usine sur Grenoble », assure Nicolas Ritter, cofondateur de la société. « La demande a explosé », précise-t-il en évoquant une accélération depuis le début de la guerre en Ukraine. L'entreprise a bouclé une première levée de fonds de 2,5 M€ cet été pour effectuer ce déménagement, prévoit de recruter une quinzaine de personnes à Mérignac d'ici à 2023 et ambitionne de dépasser les 20 millions d'euros de chiffre d'affaires « d'ici trois ans ».

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES **LOGICIEL**

Octime renforce ses positions à l'international

Basé à Biron (Pyrénées-Atlantiques), le groupe Octime (30 M€ de CA en 2021, 244 salariés), éditeur de logiciels RH de gestion de planning et des temps, vient de signer le rachat de l'entreprise espagnole aTurnos (2,5 M€ de CA prévus en 2022, 23 salariés), moins d'un an après le rachat de la plateforme de gestion des remplacements Staffelio. Avec cette nouvelle opération. Octime enrichit encore son offre de services 100 % SaaS (Software as a Service) et renforce ses positions à l'international.



GIRONDE VIN

Le groupe Larraqué Vins International rachète Cheval Quancard



Le groupe familial Larraqué Vins International (70 M€ de CA prévisionnel consolidé en 2022, 170 salariés) vient d'annoncer le rachat de la maison Cheval Quancard (15,3 M€ de CA en 2021), basée à Carbon-Blanc (Gironde). Le groupe, dont le siège est pour l'heure basé à Saint-André-de-Cubzac, atteint ainsi 11 propriétés en propre.

Il « consolide surtout sa stratégie de prémiumisation en intégrant un cru bourgeois et un Saint-Estèphe », précise un communiqué. Présent à l'export dans 62 pays, le groupe Larraqué va bénéficier de l'important réseau de Cheval Quancard en Europe du Nord, Asie et Amérique du Nord. Ce rachat est accompagné de nominations: Philippe Destruel prend le poste de directeur commercial général France (GMS et CHR) de Cheval Quancard et Paul Falipou, ancien directeur national des ventes, prend la direction commerciale de la partie GMS de Cheval Quancard. Enfin, Larraqué Vins International devrait déménager son siège sur le domaine de Carbon-Blanc d'ici au premier semestre 2024.



LOT-ET-GARONNE INDUSTRIE

Le groupe Manitou à la rescousse d'ATN Platforms

Le spécialiste de la manutention, de l'élévation de personnes et du terrassement Manitou, basé à Ancenis en Loire-Atlantique (plus d'un milliard d'euros de CA au 1 er semestre, 4 500 salariés), annonce le rachat de la propriété intellectuelle de ATN Platforms, spécialisé dans la conception et l'assemblage de nacelles élévatrices et situé dans le Lot-et-Garonne. L'acquisition s'est faite dans le cadre d'un redressement judiciaire devant le tribunal de commerce d'Agen. ATN Platforms a été fondé en 2000 et comprend une dizaine de collaborateurs.

CHARENTE-MARITIME LOISIRS

Family Fun Park investit 5 millions d'euros à Meschers-sur-Gironde

La société Family Fun Park (80 salariés, 5 M€ de CA en 2021), créée en 2011, propriétaire de 4 centres de loisirs, va investir 5 millions d'euros pour agrandir son site historique de Mescherssur-Gironde.

Sur les 4000 m² supplémentaires, un circuit de karting, un minigolf Black Light (un circuit fluo intérieur, plongé dans le noir, NDLR), et un escape game devraient notamment voir le jour d'ici à l'été 2023. Ce développement devrait permettre au site de Meschers de passer de 2 à 3 millions d'euros de chiffre d'affaires.

GIRONDE RESTAURATION

LaPitaya racheté par le groupe Bertrand

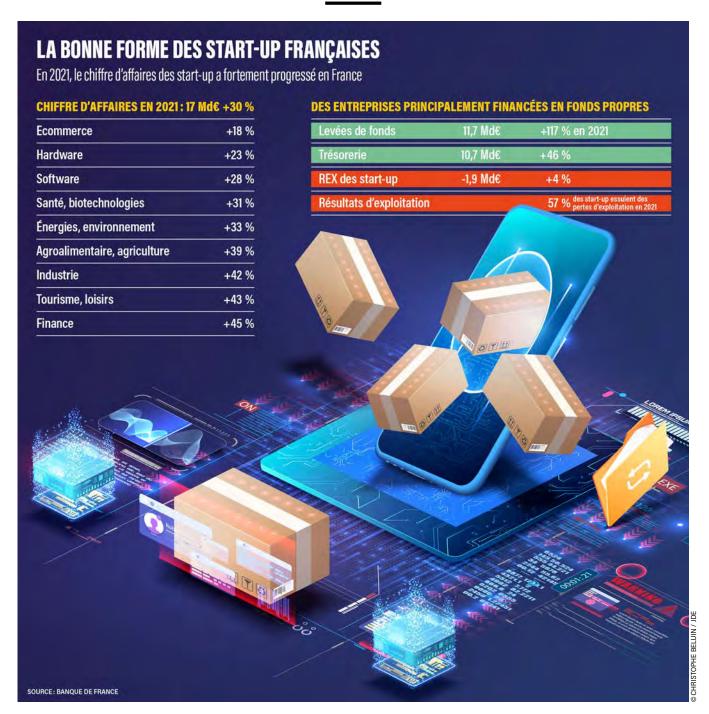
Le groupe Pitaya (150 restaurants, 120 M€ de CA), spécialiste de la street food thaïlandaise, fondé par Kadir Guclu à Bordeaux en 2010, change de main. Le groupe Bertrand, numéro un de la restauration en France (Burger King, Hippopotamus, Léon de Bruxelles, Volfoni) a récemment annoncé la signature d'un accord avec GK Invest (chargé du déploiement des franchises) pour l'acquisition du groupe, comprenant les marques Pitaya, Anhja, Pôké Thaï et Monkey Market. L'opération « devrait être finalisée au cours du dernier trimestre 2022 ».

GIRONDE **AÉRONAUTIQUE**

Rolls-Royce pose la première pierre de son site du Haillan

Le motoriste britannique Rolls-Royce a lancé la construction de son usine girondine, basée au Haillan. Sur une surface de 2 000 m², le site regroupera un atelier de production, un entrepôt et des bureaux. La construction du bâtiment devrait être terminée au premier semestre 2023. Ce site sera un centre de soutien à la production des moteurs PEARL 10X qui sont développés et produits à Dahlewitz, en Allemagne. Le moteur PEARL 10X équipera le Falcon 10X produit par l'avionneur français Dassault dans son usine mérignacaise, à quelques encablures de là. Dassault sera dans un premier temps le client unique du nouveau site de Rolls-Royce. Depuis le Haillan, l'industriel travaillera directement avec l'équipe Falcon 10X de Dassault, en soutenant les activités de préparation des essais en vol et la ligne de production de l'avion d'affaires. Il est prévu que ce site fasse partie intégrante du réseau mondial de Rolls-Royce et pourrait donc à l'avenir revêtir une autre fonction qui ne sera plus uniquement liée à la production du Falcon 10X.





LES START-UP FRANÇAISES SE DÉVELOPPENT TOUS AZIMUTS

Les start-up françaises sont en pleine croissance. D'abord en nombre: 1747 jeunes pousses (comptant moins de 15 ans d'existence et moins de 500 salariés) ont enregistré un chiffre d'affaires de plus de 750 000 euros en 2020 puis 2021, selon la Banque de France. C'est 70 % de plus qu'il y a un an. Mieux, à la faveur de la reprise post-confinements, quasiment tous leurs voyants sont au

vert:leur chiffre d'affaires explose (+30 % de moyenne en 2021, avec des pointes supérieures à +40 % dans l'industrie, le tourisme-loisirs et la fintech), leurs effectifs - 84 000 personnes - grossissent (+19%), leur trésorerie gonfle (+46%) et leurs fonds propres bondissent (+58 %, porté par un record de levées en 2021). Las, la rentabilité n'est toujours pas au rendez-vous: 57 % de ces

start-up enregistrent un résultat d'exploitation négatif, « avec près de 3 milliards d'euros de pertes cumulées ». D'où, sur l'ensemble des 1747 sociétés examinées, un trou total de près de 2 milliards d'euros. Pire qu'en 2020 (+4%). Et ce n'est pas tout : l'étude relève aussi que 18 % des entreprises avaient des fonds propres négatifs.

Têtes d'affiche

FRÉDÉRIC PELONG

INTÈGRE LE DIRECTOIRE DE VALBIOTIS

a biotech rochelaise Valbiotis (47 salariés), qui développe une nouvelle classe de produits de nutrition santé conçus pour réduire le risque de maladies métaboliques et cardiovasculaires, bouscule son directoire. Elle y accueille Frédéric Pelong, 48 ans, embauché en tant que directeur administratif et financier en juin dernier, après le départ fin juin de Jocelyn Pineau. Diplômé de Kedge et titulaire du DECF (Diplôme d'Etudes Comptables et Financières), il a officié dans plusieurs ETI et grands groupes chargé des finances chez E&Y, Pernod Ricard, Christofle ou Audika. Son arrivée intervient à un tournant stratégique de l'histoire



de Valbiotis, créée en 2014 à La Rochelle et présente en France à Périgny (Charente-Maritime) et Riom (Puy-de-Dôme) et au travers d'une filiale à Québec (Canada). Elle approche de la commercialisation pour son traitement TOTUM 63 dans le cadre du partenariat straté-

gique avec Nestlé Health Science, et pour TOTUM 70 qui devrait se concrétiser au plus tard au premier semestre 2024. « Je suis ravi de m'engager dans l'aventure Valbiotis, une société à fort potentiel qui amorce une phase charnière de son histoire avec la commercialisation à venir de produits à l'efficacité scientifiquement démontrée », affirmait ainsi Frédéric Pelong début septembre dans un communiqué. Le président du directoire, Sébastien Peltier, y anticipait une « trajectoire qui va s'accélérer dans les prochains mois, tandis que notre Société focalisée R&D va amorcer sa transition vers un modèle de génération de revenus au plus près des besoins du patient ».



Loïc Harriet est nommé directeur de l'ESC Pau **Business School**

Loïc Harriet, 37 ans, devient directeur général du groupe Formation de la CCI Pau Béarn et, à ce titre, directeur de l'ESC Pau Business School. Il succède à Youssef Errami qui, après un mandat de 4 années à la tête de l'école, s'oriente vers une carrière internationale. Titulaire d'un doctorat en sciences de gestion de l'Université de Bordeaux, diplômé de la faculté de Droit et de l'IAE de Bordeaux, Loïc Harriet travaille depuis plus de dix ans dans l'enseignement supérieur sur différentes fonctions managériales.



Eric Hospital prend la direction industrielle d'Elixir Aircraft

Elixir Aircraft, avionneur basé à La Rochelle (90 salariés) a recruté Eric Hospital (à droite sur la photo) au poste de directeur industriel et Olivier Robelin-Marcel (à gauche) à la direction de l'ingénierie. Le premier a 26 ans d'expérience industrielle (Valéo, Faurecia, Devillé ASC...). Le second a passé plus de 14 ans à l'agence européenne de la sécurité aérienne et a assuré l'ingénierie de maintenance des jets Falcon chez Dassault Aviation.



Thomas Guyot nommé directeur du pôle produits de Crédit Mutuel Arkéa

Thomas Guyot a été nommé directeur du pôle produits du groupe bancaire breton et girondin Crédit Mutuel Arkéa. Il intègre aussi le comité exécutif et conserve provisoirement la présidence du directoire de Suravenir.

Ce pôle rassemble une vingtaine d'entités sur les métiers de l'assurance, de la gestion et de l'immobilier et vise la protection ainsi que la valorisation du patrimoine de ses clients. Il a pris ses fonctions début octobre.

Ils bougent

Albert Badia devient directeur régional de Bpifrance à Poitiers, au sein de l'antenne Ouest du réseau qui compte 5 implantations en Nouvelle-Aquitaine. lan Osborne est devenu

le premier actionnaire du club de rugby de Brive, en Corrèze. Cet investisseur anglais a notamment cofondé Hedosophia, un fonds d'investissement fintech.

Stéphane Gabard conserve la tête du syndicat des vins Bordeaux et Bordeaux Supérieur, qui représente 55% du vignoble bordelais. Il s'agit du troisième mandat de ce vigneron.

Julien Teillac reprend les rênes de la PME familiale Madore Hydraulique, basée à Limoges et spécialisée dans la réparation et la maintenance d'organes hydrauliques dans le BTP.



© BPACA

Thierry Rajkovic, directeur général adjoint de la Banque Populaire régionale

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique nomme Thierry Rajkovic au poste de directeur général adjoint en charge de son pôle « banque de proximité et assurances ». L'homme de 53 ans a auparavant occupé plusieurs fonctions de direction et de développement au sein du groupe Crédit Mutuel - CIC. Il gère désormais les 216 agences de l'antenne régionale et ses 680 000 clients.

BUSINESS STRATÉGIE

Charente-Maritime INDUSTRIE



CHAHUTÉ, LÉA NATURE MAINTIENT LE CAP



Leader français du bio, l'ETI familiale Léa Nature, basée à Périgny, accuse le coup. La chute vertigineuse des ventes globales de produits bio, notamment en magasins spécialisés, menace une croissance qui avait été continue depuis sa création par Charles Kloboukoff. Mais le groupe n'a pas l'intention de transiger sur les engagements qui font son ADN pour traverser la tempête.

epuis sa création en 1993, rares sont les crises où le leader français du bio se sera laissé déstabiliser. Le groupe Léa Nature, fabriquant 1700 produits répartis sur les secteurs de la cosmétique bio et naturelle, l'alimentation bio, la santé et la diététique, et les produits d'entretien pour la maison, affichait des courbes de croissance à faire pâlir d'envie certains de ses concurrents. Entre 2018 et 2019, son chiffre d'affaires bondissait de 11 % pour atteindre 450 millions d'euros, puis de 9% en 2020 pour atteindre 490 millions d'euros. Sereine, campé sur deux jambes solides (l'agroalimentaire d'un côté, la cosmétique de l'autre), l'entreprise annonçait viser 540 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2021. Finalement, le Covid, la guerre en Ukraine, l'inflation et l'effondrement global des ventes des produits bio s'invitant dans l'équation, le groupe charentais-maritime aura été privé de croissance l'année dernière.

« La décroissance en alimentaire en magasins bio est très atypique cette année, aux alentours de -13 %. On fait un peu mieux que le marché mais pas beaucoup mieux », constate le président fondateur de l'entreprise Charles Kloboukoff. L'alimentaire contribuant pour environ 73 % du chiffre d'affaires de Léa Nature, les répercussions sont incontestables. « En 2022, nous avons perdu entre 3 et 4 points de rentabilité sur la partie alimentaire au premier semestre ».

Néanmoins, l'ETI de Périgny garde le cap d'une stratégie qui a déjà fait ses preuves. À l'origine Léa Nature - pour Laboratoire d'Équilibre Alimentaire (L.E.A) produisait des fleurs en vrac puis des infusions pour la grande distribution. 29 ans plus tard, le groupe détient 27 marques dont Jardin BiO, Vitamont, SO'BiO étic, Lift'Argan, Natessance, Eau Thermale Jonzac, Dentavie, Floressance, Biovie... « Un gros tiers de Léa



« On a développé pas mal de nos outils de production, c'est assez capitalistique et, en ce moment, nos usines ne tournent pas toutes à plein régime par rapport à ce que nous pouvions espérer »

Charles Kloboukoff, président fondateur de Léa Nature

Nature est issu de la croissance externe et deux tiers de la croissance organique », détaille Charles Kloboukoff.

RENFORCER SES POSITIONS

Juste avant l'été, Léa Nature bouclait l'acquisition de deux nouvelles entreprises. En mai, elle prenait une participation minoritaire (40 %) au capital de la PME familiale Alpes Biscuits, basée à Estrablin (Isère). La biscuiterie, créée à la fin des années 70 par un agriculteur, est une pionnière du « biologique » notamment avec sa marque Bio Soleil. Elle a réalisé en 2021 une croissance de 17 % avec un chiffre d'affaires de 6,1 millions d'euros et emploie vingt-cinq personnes dans ses deux ateliers de fabrication rhônalpins. Puis, en juillet, Léa Nature annonçait prendre une participation à hauteur de 60 % des sociétés Bio Organica Italia (production et commercialisation) et Bio Organica Farm (ferme bio de 200 hectares). Une belle prise puisque, malgré un contexte économique chahuté pour les produits bio, l'entreprise italienne a connu

BUSINESS STRATÉGIE

« L'un des objectifs prioritaires de nos croissances externes estd'intégrer des sociétés à caractère familial, ayant une volonté de produire local et majoritairement bio.

Charles Kloboukoff, président fondateur de Léa Nature

une croissance de 20 % en 2022, tout comme en 2021. Toutes deux viendront renforcer le pôle Ekibio, spécialisé dans les céréales et les repas en magasins bio.

«L'un des objectifs prioritaires de nos croissances externes est d'intégrer des sociétés à caractère familial, ayant une volonté de produire local et majoritairement bio. Elles ont aussi dans leur ADN une volonté d'avoir une politique RSE la plus poussée possible pour aller vers l'exemplarité. Elles doivent aussi renforcer nos positions: soit dans les métiers où nous sommes déjà présents et où nous ne fabriquons pas, l'opération peut nous permettre d'acquérir une usine, soit compléter notre activité », détaille le dirigeant.

REDOUBLER DE VIGILANCE

Pour les mois à venir, compte tenu de la conjoncture, le groupe entend redoubler de vigilance quant à ces opérations de croissance externe, sans toutefois renoncer à cet arc puissant de sa stratégie. «La situation du marché a fortement évolué entre 2016 et 2021

FICHE ENTREPRISE

de chiffre d'affaires en 2021. De 1993 à 2020, l'entreprise a affiché une croissance durable. Pour la première fois l'année dernière, son volume d'activité a stagné. Elle a réalisé 13 % de son chiffre d'affaires à l'international.

U salariés

Le groupe Léa Nature emploie 2 000 personnes, réparties entre le siège, près de La Rochelle, et ses 24 sites de production.

16,5 M€
Fin 2021, les dons pour la Nature faits par le groupe depuis 2007 s'élevaient à 16,5 millions d'euros, au bénéfice de 2 200 projets environnementaux: 1 % du chiffre d'affaires de 18 de ses marques est reversé à des associations de protection environnementale.

> avec une accélération de la croissance du bio liée à l'entrée sur le marché de beaucoup de marques conventionnelles qui y ont trouvé un relais de croissance. Cela a bouleversé la géographie de l'écosystème de la bio, il y a donc une forme d'augmentation spéculative de la valeur des entreprises qui va probablement vite se corriger puisque le marché de la bio connaît pour la première fois depuis 30 ans une phase de décroissance aiguë. C'est un paramètre à prendre en compte: nous n'avons pas la capacité de surpayer les entreprises.



Les travaux pour la nouvelle usine Bioviver, dans le Lot-et-Garonne. ont été décalés de auelaues mois.



Pour les surpayer, il faudrait pouvoir les sur-rentabiliser et avoir une politique à court terme qui n'est pas compatible avec notre stratégie de développement qui est plutôt d'investir sur le long terme, de rester local et de ne pas chercher à gagner plus d'argent en faisant autrement pour ensuite revendre. Les sociétés que nous accueillons, dans la totalité des cas, sont restées dans Compagnie Léa Nature », défend Charles Kloboukoff.

Et de détailler : « dans les mois à venir, nous allons éviter les sociétés en phase de retournement ou en difficulté et nous allons plutôt miser sur des sociétés qui sont très complémentaires des nôtres ou qui nous permettent de consolider des pôles de compétitivité ».

DÉCALER CERTAINS INVESTISSEMENTS

Sur les cinq dernières années, Léa Nature a connu une période intensive de développement industriel et a largement investi dans son outil productif, à l'instar de son usine cosmétique de Périgny (Charente-Maritime). Le groupe a déboursé 15 millions d'euros afin de tripler la surface de production pour ses cosmétiques, dont l'activité avait été multipliée par quatre entre 2007 et 2017. Une usine flambant neuve, construite sur le site de l'ex-usine de l'équipementier automobile américain Delphi, entrée en production en 2019.

Un exemple parmi d'autres de son dynamisme industriel. « Nous avons développé pas mal de nos outils de production, c'est assez capitalistique et, en ce moment, nos usines ne tournent pas toutes à plein régime par rapport à ce que nous pouvions espérer il y atrois ans », reconnaît le dirigeant. Certains projets sont donc reportés. C'est le cas du projet de la nouvelle conserverie, intégrant un tunnel de pasteurisation, à Bazens (Lot-et-Garonne). Elle est destinée à prendre la suite de la conserverie Bioviver, située à Damazan, qui sera, elle, transformée en entrepôt logistique. «Le devis de l'usine a augmenté de 20 % par rapport au budget initial, à cause de la flambée du prix du bois, des charpentes métalliques, etc. », déplore le dirigeant. Léa Nature a donc décalé le chantier de quelques mois le temps que le prix des matériaux redescende pour retomber au plus proche de l'enveloppe de 8,5 millions d'euros initialement prévue.

ÊTRE EXEMPLAIRE

« Il y a deux ou trois ans, j'étais plus optimiste et excité à l'idée de dire que l'on pouvait doubler de taille à horizon 2025-2027. Aujourd'hui, je remets un peu cette perspective au placard. Il s'agit déjà de stabiliser l'activité et de redorer l'image du bio qui a été écornée par le conventionnel »qui fait du bio comme ça les arrange mais qui n'a pas toujours une politique environnementale et sociale en cohérence avec ce que promet une alternative bio«. On ambitionne simplement de revenir à une croissance raisonnable pour les deux ou trois prochaines années. Il est difficile de tirer des plans sur la comète en ce moment. Certes, nous avons déjà traversé des tempêtes au début des années 2000 et en 2009-2010 mais pas de cet ordre-là. Il n'existait pas autant d'alternatives vertes claires... la multipli-

ENGAGÉ JUSOUE DANS LA TRANSMISSION



Charles Klobukoff, président fondateur de Compagnie Léa Nature.

près sept ans de réflexion, le président fondateur et actionnaire majoritaire de Compagnie Léa Nature, Charles Kloboukoff, a décidé en accord avec sa famille, de transmettre progressivement le contrôle du capital à un fonds de dotation d'intérêt général créé pour l'occasion : F.I.C.U.S Fondaction, pour « Fonds de soutien aux Initiatives Citoyennes Utopiques et Solidaires ». Le mouvement des fondations actionnaires est encore peu usité en France - hormis quelques exceptions comme la PME girondine Adam qui a créé début juin un fonds de dotation actionnaire dans lequel elle a iniecté 25 % de son capital - mais bien connu en Europe du Nord et en Allemagne. Le principe est de transmettre, le plus souvent par un don d'une personne physique, les actions d'une entreprise à une fondation et de financer des actions d'intérêt général grâce aux

dividendes. La création de ce fonds de dotation actionnaire répond à une volonté du dirigeant de garantir l'indépendance capitalistique et la pérennité du groupe, maintenir son ancrage territorial et rendre impossible sa délocalisation, préserver les valeurs historiques de l'entreprise et de son fondateur, pérenniser la mission de l'entreprise et les engagements édictés à travers une charte d'engagements rédigée par le fondateur.

Au terme de la donation progressive des titres, qui s'achèvera au plus tard à la disparition de Charles Kloboukoff (par le biais d'un acte notarié), F.I.C.U.S Fondaction deviendra l'actionnaire majoritaire du groupe. F.I.C.U.S détient aujourd'hui 6,3 % des actions de Compagnie Léa Nature.

cation des labels et des promesses crée de la confusion dans l'esprit des consommateurs. Il va falloir être très exemplaire parce que des critiques vont forcément pointer certains produits bio qui n'ont de bio que le nom ou qui n'ont que quelques ingrédients bio », conclut Charles Kloboukoff. Nul doute qu'au cours des 30 dernières années, le mastodonte Léa Nature ait déployé des racines suffisamment étendues pour que la tempête le fasse plier mais pas rompre...

Astrid Gouzik

BUSINESS **®** STRATÉGIE

Pyrénées-Atlantiques IMMOBILIER

ESSOR ACCÉLÈRE SUR LA RÉNOVATION URBAINE

Le groupe Essor, basé à Lons (Pyrénées-Atlantiques) et spécialisé dans l'immobilier d'entreprise, poursuit son développement en multipliant les projets de rénovation de bâtiments industriels en friche. Il lance un nouveau fonds d'investissement pour démultiplier ce type d'opération.



Le groupe Essor, spécialisé dans l'immobilier d'entreprise, a racheté un terrain de 47 hectares d'une ancienne usine à Linxe (Landes).

e groupe Essor, spécialisé dans l'immobilier d'entreprise (104,5 M€ de CA en 2021, 270 salariés, 15 antennes en France), dont le siège est situé à Lons, a de multiples cordes à son arc. Et semble croire de plus en plus à des projets d'urbanisme « circulaire » ou de ce qu'il nomme le « recyclage urbain ». Le principe? Racheter des bâtiments industriels en friche pour les rénover avec remise aux normes et v créer des programmes mixtes.

UN FONDS DÉDIÉ

Doté d'un pôle friches et reconversions, Essor dispose déjà d'une douzaine de projets de ce type dans son portefeuille selon Jean-Yves Langla, directeur général du groupe. « Nous investissons beaucoup sur des projets de restructuration de bâtiments existants déclassés où ne répondent plus aux standards environnementaux. Nous allons remettre ces derniers à niveau pour leur redonner une nouvelle vie », affirme ainsi le responsable. Pour ce faire,

il compte sur son principal atout, sa pluridisciplinarité: promoteur investisseur, maître d'ouvrage, bureau d'études, constructeur... ou les quatre à la fois. Si ce volet « friches » n'est qu'un aspect du développement d'Essor (qui compte des clients comme Enedis, Pôle emploi ou Fed Ex), il prend une importance grandissante. Pour accélérer la cadence, le groupe va lancer dans les prochaines semaines un nouveau fonds dédié à ces opérations. Nom de code: Air Capital. Il devrait se lancer auprès des investisseurs professionnels fin septembre et vise 10 à 15 millions d'euros de volume annuel sur des actifs « best in progress », soit à fort potentiel d'amélioration selon le label ISR (Investissement Socialement Responsable). « Ce véhicule proposera d'investir sur des projets de réhabilitation pilotée ».

NOUVEAUX MODÈLES URBAINS

Les exemples, même avant la mise en place du fond, ne

manquent pas. Parmi eux, les 47 hectares de l'ancienne usine Darbo (panneaux de bois) à Linxe (Landes) seront ainsi dépollués et transformés en nouveau quartier d'ici 2026: habitat collectif, « écopôle d'activités » avec lots à bâtir et réhabilitation d'un bâtiment existant, « écoparc » résidentiel de loisir, photovoltaïque et hydrogène sont prévus pour viser l'autonomie énergétique. Coût de l'opération: 20 à 25 millions d'euros. Dans la même logique, une ancienne usine Thomson de Bagneaux-sur-Loing (Seine-et-Marne) deviendra un « nouveau cœur de ville » pour environ 20 millions d'euros avec «logements, commerces et place centrale ». La commune de Villemur-sur-Tarn (Haute-Garonne) a sélectionné Essor fin juin pour transformer les anciens établissements Brusson (fabricant de pâtes). Restaurant, hôtel, commerces, coworking et logements composent les contours du projet, prévu pour fin 2026. Essor, qui a racheté cette année la société parisienne SCO et ouvert un bureau à Madrid pour adresser l'Espagne, n'en oublie pas la capitale girondine, sur laquelle elle veut se renforcer. Récemment. elle a signé la promesse de vente de l'actuel site des Compagnons du Devoir, qui vont déménager fin 2023. 7 000 m² de surface de plancher sur lesquels le groupe compte « garder la vocation d'enseignement » mais rajouter du logement étudiant et de l'activité tertiaire. Le tout en accord avec le référentiel « frugal » de la majorité écologiste locale. « Dans dix ans, 80 % de notre activité sera du recyclage, de la réhabilitation sur de l'existant. Notre métier doit se transformer vite et partout », termine Jean-Yves Langla. C'est bien parti pour.

Romain Béteille

Enjeux RH et sociaux:

Harmonie Mutuelle, partenaire des entreprises d'Occitanie.

Aujourd'hui confrontées à d'immenses défis en termes d'enjeux sociaux et de gestion des ressources humaines, les TPE-PME d'Occitanie peuvent compter sur l'accompagnement, l'expertise et les solutions innovantes d'Harmonie Mutuelle.



Télétravail, conciliation des temps de vie, absentéisme... La crise sanitaire a bouleversé la gestion des ressources humaines dans les TPE-PME. Elle a aussi révélé des mutations plus profondes du marché du travail. La question de l'attractivité, la capacité des entreprises à fidéliser, mobiliser ou recruter les meilleurs talents, reviennent ainsi au premier plan. Forte de son expertise et de sa proximité avec plus de 60 000 entreprises clientes, dont plus de 12 000 en Occitanie, Harmonie Mutuelle entend plus que jamais mettre ses compétences à leur service. C'est même sa raison d'être. Entreprise Mutualiste à Mission, la première mutuelle santé de France s'engage notamment à « améliorer avec les entreprises et les salariés les conditions de travail et de vie ». Harmonie Mutuelle ne se contente pas de rechercher l'exemplarité dans ses pratiques. En tant qu'acteur social et solidaire, la mutuelle entend construire collectivement des solutions d'assurance de services et d'accompagnement ayant un impact positif sur la santé des personnes et l'ensemble de la société.

Un accompagnement personnalisé

« Notre singularité réside dans notre approche globale des enjeux RH et sociaux, ainsi que dans notre capacité à apporter des réponses pertinentes aux petites entreprises, observe Frédéric Malfilatre, directeur Harmonie Mutuelle Occitanie. Nous accompagnons les dirigeants et les salariés au quotidien et nous les aidons à concilier performance et qualité de vie au travail.» Le maillage territorial d'Harmonie Mutuelle et ses nombreux conseillers présents sur le terrain forment le socle sur lequel les entreprises d'Occitanie peuvent s'appuyer, que ce soit en termes de bien-être et de santé au travail, de prévention, de gestion des ressources humaines, de maîtrise de l'absentéisme,

de prévoyance, de pouvoir d'achat ou même de transition écologique. Harmonie Mutuelle et l'Agence de la transition écologique (ADEME) se sont par exemple associées pour conjuguer les défis du changement climatique et les enjeux de santé. Les entreprises clientes engagées dans la transition écologique bénéficient désormais de conditions tarifaires préférentielles pour la protection santé de leurs salariés.

Des solutions sur-mesure

« Notre approche globale et notre vison à 360° nous permettent d'imaginer avec les entreprises des solutions innovantes, efficaces et personnalisées », témoigne Frédéric Malfilatre. Pensé et conçu pour les TPE-PME, l'« Autodiagnostic RH et Social » fait partie de ces outils novateurs mis au point par Harmonie Mutuelle. En quelques minutes seulement, l'entreprise identifie les principaux enjeux à traiter, puis reçoit gratuitement par mail une analyse détaillée, un benchmark et des premiers conseils. D'autres dispositifs ciblent des problématiques précises : « Focus absentéisme », pour comprendre, maîtriser et prévenir l'absentéisme au travail ; « Harmonie Service Social », un service d'accompagnement individuel pour aider les salariés à surmonter leurs difficultés ; « Le sport en entreprise », en partenariat avec la Fédération Française du Sport d'Entreprise ; « La crèche gagne l'entreprise », pour les jeunes parents... Sans oublier la complémentaire santé, la prévention, la prévoyance et l'épargne qui restent ses cœurs de métiers. Autant de solutions qui contribuent non seulement à améliorer les conditions de vie au travail, le climat social, mais également à développer l'attractivité et la productivité de l'entreprise.

En savoir plus:





BUSINESS **®** STRATÉGIE

Deux-Sèvres LOGISTIQUE

LE TRANSPORTEUR HEPPNER PREND DE L'AMPLEUR À NIORT

Le groupe spécialiste du transport et de la logistique a inauguré de nouveaux locaux deux fois plus grands à Niort (Deux-Sèvres), début septembre 2022. Un moyen notamment de se rapprocher des grandes voies de circulation, d'améliorer les conditions de travail des salariés et d'être plus vertueux pour l'environnement.



Heppner, spécialiste du transport et de la logistique, a investi 3,5 millions d'euros pour doubler la surface de son site niortais.

'agence de Niort du groupe Heppner s'est installée dans de nouveaux locaux, doublant ainsi la surface de l'agence, passant de 1900 m² à 4 000 m². Un investissement d'environ 3,5 millions d'euros pour ce groupe francais spécialiste du transport et de la logistique. Ces nouveaux locaux, situés dans la zone des Piérailleuses, au sud de la ville, ont été inaugurés à la rentrée, le 8 septembre 2022. « Nous sommes maintenant seulement à cinq minutes de l'échangeur de l'autoroute A10, précise Sébastien Menanteau, le directeur du site de Niort, c'est un atout d'être ainsi positionné. » En effet, le transport routier représente la majorité des flux gérés par Heppner, soit « environ 90 % des volumes traités », précise-t-il. La plateforme de Niort a maintenant 48 porte-à-quais, contre 35 auparavant, et une surface supplémentaire de 800 m² pour les

bureaux. « Ce nouveau bâtiment nous permet aussi d'améliorer les conditions de travail des salariés, grâce à des espaces plus aérés en intérieur et sur les quais », explique le directeur.

RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Autre atout de ce déménagement : un bâtiment qui va permettre de réduire la consommation d'énergie, grâce notamment à une bonne isolation, des éclairages LED ou des détecteurs de présence. La décision s'inscrit ainsi dans la politique de transition énergétique que poursuit le groupe. «Le toit du bâtiment va être recouvert de panneaux photovoltaïques et notre flotte de véhicules ne roulera plus au gasoil, mais au biocarburant XTL», souligne le directeur. L'objectif premier de l'opération reste cependant de « faire face aux volumes d'activités croissants de l'entreprise », pose Sébastien Menanteau. « Pour répondre aux ambitions futures, nous n'avions plus d'autre choix que de trouver un nouveau bâtiment. Cela nous permettra d'améliorer la compétitivité de l'entreprise, en réduisant les délais et en limitant les ruptures de charges. » A ce jour, le site de Niort livre en moyenne 500 clients par jour sur les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime et expédie autour de 1 000 positions par jour sur le territoire national et international.

UNE STRATÉGIE GLOBALE DU GROUPE

Cet agrandissement s'inscrit dans un mouvement global au sein du groupe, qui se dote de « deux à trois nouvelles agences par an en moyenne », changements de locaux ou nouvelles implantations. Le groupe a racheté plusieurs entreprises dans d'autres pays (Pays-Bas, Espagne, Belgique, Suisse, Hongrie, Royaume-Uni, Sénégal) sur les 10 dernières années. Une croissance externe qui contribue également à la croissance du chiffre d'affaires du groupe, qui est passé de 830 millions d'euros en 2021 à un chiffre d'affaires attendu de 950 millions d'euros sur 2022. Jean-Thomas Schmitt est la quatrième génération de sa famille à la tête du groupe strasbourgeois, créé en 1925 par son arrière-grand-père qui avait alors racheté une entreprise allemande de roulage à chevaux. Le groupe compte aujourd'hui 3 570 collaborateurs, est présent dans 9 pays (avec notamment 80 agences en France et 14 en Allemagne) et dessert 157 pays.

Gaëlle Coudert

BUSINESS **©**STRATÉGIE

Pyrénées-Atlantiques PHARMACIE



NOVASEP-PHARMAZELL INVESTIT À MOURENX

Le groupe pharmaceutique franco-allemand va moderniser son usine de Mourenx, dans les Pyrénées-Atlantiques, afin de produire de nouveaux types de principes actifs et investit pour cela 7,3 millions d'euros.

ovasep-Pharmazell, spécialiste de la sous-traitance d'ingrédients pharmaceutiques, a annoncé un investissement de 7.3 millions d'euros sur son site de Mourenx. L'objectif est de moderniser ce site et de créer un nouvel atelier pilote au sein de ses unités de production. Cet atelier de taille intermédiaire permettra de mettre en place des travaux de recherche et développement et de commencer à produire des lots pour des essais cliniques. Les travaux vont démarrer au deuxième trimestre 2023 afin que ce nouvel outil soit opérationnel en milieu d'année.

DES PRINCIPES ACTIFS INNOVANTS

"Cela va être un atout supplémentaire car il va nous permettre d'attirer des clients sur des projets nouveaux, explique Patrick Suescun, directeur de cette usine

des Pyrénées-Atlantiques. On va surtout en profiter pour aller sur un nouveau marché, celui des HPAPI (Highly Potent Active Pharmaceutical Ingredients ou principes actifs pharmaceutiques à haute activité thérapeutique). Ce sont des principes actifs très puissants qui nécessitent des doses plus faibles que des principes actifs habituels et permettent un traitement plus ciblé." Ces produits innovants sont notamment très recherchés dans les traitements contre le cancer.

Jusque-là, le site de Mourenx ne pouvait pas produire ces molécules dont la production est très réglementée, et nécessite du matériel adapté notamment pour "protéger l'environnement proche et confiner la matière". Ainsi, entre autres, deux réacteurs existants de 2000 litres seront modernisés afin d'optimiser leur polyvalence et leur fonctionnalité. De plus, un réacteur de 1500 litres et un filtre-sécheur en Hastelloy (une gamme d'alliages de nickel, résistant à la corLe groupe Novasep-Pharmazell va investir plus de 7 millions d'euros dans son usine . de Mourenx afin de répondre à la demande de principes actifs à haute activité thérapeutique, utilisés notamment dans les traitements contre le cancer.

rosion), seront installés. Cela permettra de produire des lots de 30 à 100 kg de principes actifs.

SOUTENU PAR FRANCE RELANCE

"Ce sera l'occasion de commencer à développer la production et par la suite, si besoin, on pourra dupliquer les conditions de ce pilote sur d'autres lignes de production afin de passer à une échelle plus industrielle", précise le directeur. Pour cette première étape, 30 salariés devront être affectés au nouvel atelier, certains parmi les 200 employés actuels. Cet investissement a été soutenu à hauteur de 15 % par le Plan France Relance. Un soutien également obtenu en 2021 pour le dernier investissement de 6 millions d'euros réalisé pour rénover l'atelier le plus ancien de ce site de 9 hectares. Ces travaux, qui ont démarré en 2021, devraient également prendre fin courant 2023.

9 SITES DE PRODUCTION

L'usine de Mourenx, qui date des années 1970, travaille avec de nombreux acteurs du secteur pharmaceutique. "Nous ne produisons que des principes actifs (et non des médicaments, NDLR), rappelle Patrick Suescun. Les clients s'adressent à nous quand ils veulent fabriquer un produit qu'ils définissent eux-mêmes. Notre site est amené très régulièrement à lancer ou arrêter la production de nouveaux produits. C'est ce que veut notre métier de sous-traitance de l'industrie pharmaceutique." Depuis la fusion du groupe lyonnais Novasep avec son homologue allemand Pharmazell, actée le 7 avril 2022, le groupe détient 9 sites de production, en Europe et dans le monde. Selon les dernières données publiées, le chiffre d'affaires de Novasep pour 2021 (avant cette fusion) s'élevait à environ 10 millions d'euros.

Gaëlle Coudert

BUSINESS **®** STRATÉGIE

Charente-Maritime AÉRONAUTIQUE

LE GROUPE MECAPROTEC À LA RESCOUSSE DE METAL CHROME

Spécialisé dans le traitement de surface destiné au marché aéronautique, le groupe Mecaprotec reprend la société Metal Chrome (Charente-Maritime) qui avait été placée en redressement judiciaire. Un soulagement pour l'entreprise rochefortaise.



société rochefortaise Metal Chrome, le groupe Mecaprotec a donné naissance à sa sixième filiale, baptisée Mecaprotec Charente-Maritime.

e groupe Mecaprotec (CA 2021:29 M€, 912 salariés), spécialisé dans le traitement de surface destiné au marché aéronautique et basé à Muret (Haute-Garonne), vient d'acquérir via sa holding Mecaprotec Développement la société Metal Chrome (95 salariés, CA:8 M€) établie à Rochefort (Charente-Maritime), et rebaptisée Mecaprotec Charente-Maritime. Celle-ci devient la sixième filiale du groupe muretain, qui ambitionne de lui voir franchir la barre des 10 millions d'euros de chiffre d'affaires en moins de deux ans.

SE RAPPROCHER DE DASSAULT ET AIRBUS

Cette reprise à la barre du tribunal de commerce porte à 13 le nombre de sites de production du groupe créé en 1985 par Monique Tressarieu, à laquelle sa fille Sandrine Tressarieu a succédé à la présidence depuis quelques semaines: cinq sites à Muret, un site près de Nantes, deux dans les

Hauts-de-France, un autre en Tunisie, et donc, tout récemment, quatre de plus à Rochefort. « Notre nouveau plan industriel 2022-2026 poursuit l'objectif d'accompagner la reprise du secteur aéronautique dans la période d'après Covid et nos principaux donneurs d'ordre que sont Airbus et Dassault dans la remontée en cadence », explique Pierre Bares, le directeur général délégué du groupe. Cette opération de croissance externe renforce la proximité géographique du groupe avec Airbus Atlantique (Nantes, Saint-Nazaire et Rochefort), augmente ses capacités (20 000 m² de bâtiments) et intègre une nouvelle activité, le grenaillage de précontrainte. Pour faire face aux mutations du marché de l'aéronautique, à la concurrence de plus en plus prégnante dans le traitement de surface et pour répondre aux exigences des donneurs d'ordre engagés dans des politiques de performance industrielle, le

groupe Mecaprotec prévoit d'investir 4 millions d'euros en France en 2022.

Il porte notamment un projet de création de site dans les Hautsde-France. « Il est en cours d'étude et de mise en place pour l'implantation d'un site de traitement de surface dans la région de Lille », révèle Pierre Bares. En plus de renforcer la gamme de ses prestations, le groupe poursuit le recrutement de collaborateurs.

UNE POLITIQUE DE FORMATION FORTE

Dans la région toulousaine, son effectif était tombé à 300 personnes pendant le Covid : il en dénombre aujourd'hui 530. «C'est un sujet qui nous occupe beaucoup et notre centre de formation nous permet de recruter des personnes que nous amenons au niveau de qualification souhaité », indique le directeur général. Le groupe possède en effet depuis 2011 son propre organisme de formation FTSA (Formation traitements de surface en aéronautique). En 2021, Mecaprotec a consacré 5 450 heures pour développer les compétences de 231 personnes de la société. Le groupe a également accompagné ses partenaires sur les aspects sécurité, contrôles non destructifs ou aspects techniques des procédés, soit un total de 407 heures pour 46 personnes. Mecaprotec est également actif dans le domaine de la recherche. Ses différents laboratoires lui permettent d'innover en mettant sur le marché des nouveaux procédés de traitement de surface plus respectueux de l'environne-

Philippe Kallenbrunn

ment et plus économique au

niveau énergétique.

BUSINESS **©**STRATÉGIE

Pyrénées-Atlantiques INDUSTRIE



GPS POURSUIT SON PLAN DE CROISSANCE VERTE

Glass Partners Solutions (GPS), groupe basé à Anglet et spécialisé dans la fabrication, la transformation et la distribution de produits verriers, a annoncé début août 2022, une levée de fonds de 56 millions d'euros.

vec une levée de fonds de 56 millions d'euros annoncée au mois d'août 2022, plusieurs nouveaux investisseurs sont entrés au capital de Glass Partners Solutions (GPS): IXO Private Equity, Arkea Capital et le Crédit Agricole. Nextstage, investisseur historique de GPS, a également renforcé sa présence au sein du groupe en participant à l'opération aux côtés des nouveaux venus. « Cela prouve que Nextstage a confiance dans le groupe », souligne Elie Benmergui, fondateur et président de GPS. Ce dernier en a également profité pour faire entrer au capital plusieurs salariés, « quatre en Espagne et trois en France », précise-t-il. « Cela permet de présenter la gouver-

nance de demain pour que tout ne repose pas sur moi ». Elie Benmergui reste cependant l'actionnaire majoritaire.

VITRAGE ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'entrée au capital de ces nouveaux investisseurs va permettre à Glass Partners Solutions d'amorcer une nouvelle étape de son développement. Au programme pour le groupe spécialiste de la fabrication, transformation et distribution de produits verriers: son développement sur le marché de la rénovation énergétique. « C'est la raison pour laquelle nous avons choisi trois actionnaires très concernés par la transition énergétique », souligne le chef d'entreprise. GPS cherche ainsi à proposer des

Elie Benmergui, qui a fondé Glass Partners Solutions en 2002, a fait entrer trois nouveaux investisseurs au capital de sa société mais reste majoritaire.

vitrages pour les façades qui puissent produire de l'électricité. « Il faut démocratiser l'autoconsommation, soutient Elie Benmergui. Une façade qui produit de l'électricité va avoir un coût initial plus élevé, mais il y aura un important retour sur investissement.» Le groupe va également continuer à développer son offre autour de la rénovation thermique et à livrer des produits verriers permettant d'économiser de l'énergie. « Il existe des produits verriers qui empêchent de faire rentrer le froid, mais aussi la chaleur. Nous avons été les premiers il y a 20 ans à nous mettre sur le marché de l'efficacité énergétique à travers les vitrages. Au départ, il s'agissait de vitrages à contrôle solaire passif. Nous avons plus récemment démarré le vitrage dynamique: des vitrages qui vont s'éclaircir et s'obscurcir en fonction de la lumière. Notre produit, c'est le Kelios Evolux ».

400 MILLIONS D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES DANS 5 ANS

En renforçant ce positionnement avec ce « projet de croissance verte », GPS projette d'atteindre un chiffre d'affaires de 400 millions d'euros d'ici à 2027. Le chiffre d'affaires actuel, sur l'année 2022 est de 170 millions d'euros, une croissance d'environ 60 % par rapport à l'année précédente. Grâce entre autres à la croissance externe du groupe qui a acquis 3 nouvelles sociétés en 2021. Le groupe, fondé en 2002, compte aujourd'hui 120 salariés, 18 établissements et 86 points de stockage en France, en Espagne et au Portugal et travaille avec près de 500 partenaires à travers le monde, indique le chef d'entreprise. GPS a été fondée en 2002 par Elie Benmergui, alors seul aux commandes, et a connu depuis une croissance de 20 % en moyenne chaque année.

Gaëlle Coudert

BUSINESS **®** STRATÉGIE

Bordeaux LOISIRS

WAVERIDING SOLUTION PRÉPARE LA VAGUE DE SURF ÉCORESPONSABLE

La promesse de Wave Riding Solution laisse rêveur : installer des atolls de surfs démontables sur des plans d'eau déjà existants pour y créer des vagues artificielles en « écoconception ». Grâce à une levée de fonds de 22 millions d'euros, la première vague doit voir le jour près de Poitiers à l'été 2023, avant la Seine-et-Marne et la Gironde.



urfer à Poitiers, ce

future vague artificielle Okahina Wave à Vaires-sur-Marne (Seine-et-Marne).

sera bientôt une réalité. Comment? Grâce à l'entreprise bordelaise Wave Riding Solution. Fondée par le girondin Laurent Hequily et à la fois conceptrice, constructrice et exploitante, elle affiche une promesse : « créer des vagues artificielles sans impact négatif sur l'environnement ». « Nous allons recréer des spots de surf proche des zones urbaines, où habitent l'essentiel des pratiquants », assure Laurent Hequily. Selon la Fédération Française de Surf, le sport en comptait 680 000 en 2020, un marché tout trouvé pour le concept Okahina Wave, qui prévoit de s'implanter à Poitiers en 2023 et, par la suite, à Libourne (sur le lac des Daguevs) et à Vaires-sur-Marne (sur la base de loisirs de Vaires-Torcy), en Seine-et-Marne. Une alternative aux piscines à vagues, installa-

tions en béton dont le bilan énergétique est volontiers dénoncé par le fondateur de Wave Riding comme une « hérésie ».

VERS UNE NEUTRALITÉ CARBONE

Son alternative repose sur un « phénomène de lift, un soulèvement de l'eau qui nécessite moins de puissance ». La technologie, brevetée, « s'inspire du mode de fonctionnement d'un atoll polynésien, un ancien volcan sous-marin dont le cratère est devenu un lagon. On va recréer ce système en générant des vagues qu'on va faire déferler sur cet atoll en utilisant la force centripète (vers l'intérieur de l'atoll) », explique Laurent Hequily, Le système sera entièrement démontable et son bilan carbone, qui repose sur l'utilisation de générateurs électriques, consommerait « en termes de puissance maximale deux à trois fois moins qu'une berline électrique. Pour construire l'installation et faire fonctionner la vague, on émettra autant de carbone que l'émission annuelle de deux Français moyens. Nous souhaitons a minima avoir un bilan carbone neutre », continue le porte-parole, surfeur amateur. Le tout produira des vagues de 60 centimètres à un 1,20 mètre à Poitiers, à raison d'une vague toutes les 12 secondes. Pour améliorer ses atolls, de taille variable en fonction des lieux où ils sont implantés (40 mètres de diamètre à Poitiers, 60 à Libourne et 110 à Vaires-sur-Marne), l'entreprise s'est associée à plusieurs partenaires: Akuo Energy pour produire des tuiles solaires et l'Institut Eco Océan à Montpellier pour installer des nurseries à poissons (alevins) en dessous de l'atoll. « Nous travaillons avec des écologues pour l'implantation de récifs artificiels et nous réfléchissons aussi à l'installation de plantes sur des radeaux flottants », décrit Laurent Hequily, qui souhaite « utiliser la dynamique de la vague pour améliorer la qualité de l'eau en luttant contre l'eutrophisation (asphyxie) des plans d'eau » et en récupérant des cyanobactéries pour contribuer à son oxygénation.

UN DÉPLOIEMENT FINANCIER **ENCORE VAGUE**

Au-delà de la simple activité de surf, c'est une approche systémique qu'espèrent développer les spots d'Okahina. Wave Riding a bouclé une levée de fonds de 22 millions d'euros pour aider à financer ses trois premières ins-



tallations, auprès d'investisseurs sur lesquels elle reste pour l'instant discrète. « D'autres projets risquent de s'y greffer », glisse brièvement Laurent Hequily. Certains ont aussi été abandonnés, comme celui du lac du Bourget à Aix-les-Bains (Savoie), auquel la société a renoncé suite à une opposition locale. À Poitiers, en revanche, elle a signé un bail de 25 ans avec le département de la Vienne pour utiliser le lac du Téléport et installer une surf house et un restaurant dans un ancien Resto U' du Crous.

UN MARCHÉ SURTOUT À L'EXPORT

Labellisée Solar Impulse et EnVol, Wave Riding Solutions espère se servir de sa première installation poitevine comme démonstrateur afin de « produire des éléments mesurables et quantifiables pour démontrer que cette vague apporte un impact positif sur



« Nous voulons produire des élements mesurables pour démontrer que cette vague a un impact positif sur l'environnement. »

Laurent Hequily, créateur de WaveRiding Solution

l'environnement ». Jusqu'à présent reproduite à l'échelle un douzième en laboratoire, la vague de Poitiers, qui a nécessité un investissement de 7,6 millions d'euros, devrait être mise en place dès l'hiver, avec l'espoir de l'ouvrir aux surfeurs à l'été 2023, et mobiliser « 36 équivalents temps plein ». Les équipements de Libourne (15 millions d'euros) et de Vaires-sur-Marne (environ 20 millions d'euros) suivront.

L'entreprise, qui dispose d'un bureau à Dubaï, espère essaimer. « Le marché est essentiellement à l'export. Nous sommes en contact avec des Australiens, des Américains... Nous allons choisir les projets en fonction du sens qu'ils auront du point de vue environnemental », confie Laurent Hequily. Un modèle duplicable sur lequel elle planche encore.

Romain Béteille

Branchez-vous chaque jour sur notre

FIL INFO

Suivez en continu l'actualité économique des entreprises :

- Dernières annonces du gouvernement
- Dispositifs d'aide
- Mesures exceptionnelles

Rendez-vous sur notre site



En scannant le QR code avec votre téléphone

ou via le lien:

https://bit.ly/FIL-INFOduJDE



BUSINESS **®** STRATÉGIE

Gironde E-COMMERCE



BLUE HORSE GROUP DESSINE SON AVENIR DEPUIS LA GIRONDE

Spécialiste du commerce en ligne de produits liés au monde du cheval, la société Blue Horse Group déménage son siège social de Courbevoie à Ambarès-et-Lagrave (Gironde) et crée une plateforme logistique pour centraliser les commandes de tous les sites du groupe.

∟près son centre logistique de 3 500 m², opérationnel depuis le début du mois de juillet, et après avoir créé 10 emplois sur place, la PME Blue Horse Group implante son siège social au nord de la métropole bordelaise, à Ambarès-et-Lagrave. Initialement basée à Courbevoie, la société fera progressivement venir ses 18 salariés franciliens d'ici à l'été 2023. Née en 2017, suite au rachat par Mathias Pestre-Mazières du site d'e-commerce Cheval Energy, l'entreprise s'est ensuite développée autour du commerce en ligne de produits dédiés à la santé et au bien-être du cheval, notamment avec Phytologie Vet Care, sa marque de phytothérapie équine, puis autour de l'équipement du

jeune cavalier. « Dans le monde du cheval, qui est un peu traditionnel, le digital n'avait pas encore percé comme dans d'autres secteurs », commente le dirigeant. En créant plusieurs sites, l'entreprise connaît une croissance organique solide: de 3 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2017, elle devrait atteindre 12 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2022.

UNE CROISSANCE EXTERNE POUR DOUBLER DE TAILLE

« L'année dernière, nous avons fait le constat, un peu dans la douleur, qu'il fallait que l'on maîtrise mieux notre chaîne de valeur et que l'on réinternalise l'activité logistique. Nous voulions plus de réactivité, pouvoir

Après avoir ouvert un centre logistique en Gironde, l'entreprise Blue Horse Group implante son siège social à Ambarès-et-Lagrave.

personnaliser davantage les colis, faire des opérations spéciales », explique Mathias Pestre-Mazières. Le choix de ce Bordelais d'origine s'oriente rapidement vers la location de la plateforme logistique tout juste sortie de terre à Ambarès. L'entreprise bénéficie ainsi du carrefour logistique qu'offre la zone et se rapproche de ses clients répartis majoritairement entre la région parisienne et la moitié du sud du pays. La suite des événements est déjà claire dans l'esprit du dirigeant, passé par l'École Polytechnique, Sciences Po et l'ENA. Alors que l'entreprise vient de boucler le rachat de la société ODM Cheval (5 salariés, 1 M€ de CA), basée à Gardanne (Bouches-du-Rhône), elle s'est déjà mise en quête de sa prochaine acquisition. «D'ici 6 mois, lorsque nous maîtriserons bien la logistique, nous aurons atteint une certaine maturité de développement et nous pourrons commencer à réfléchir à des opérations un peu plus importantes », détaille-t-il. La cible : une entreprise qui lui permettrait de doubler de taille pour atteindre les 20 millions d'euros de chiffre d'affaires. Sans donner beaucoup plus de précisions, le dirigeant glisse tout de même que le fait d'intégrer la fabrication de certains produits est une piste, toujours dans cette logique de maîtrise de la chaîne de valeur.

UNE LEVÉE DE FONDS EN 2023

L'opération de croissance externe devrait coïncider avec la prochaine levée de fonds de l'entreprise, courant 2023. « Lors du rachat, j'avais fait appel au fonds d'investissement parisien Generis Capital et à des family offices à qui j'avais promis une forme de liquidité au bout de cinq ou six ans. Nous allons sans doute repartir sur la même formule avec un fonds minoritaire et des family offices », conclut Mathias Pestre-Mazières.

Astrid Gouzik

L'entreprise engagée

Vienne BTF

IELO VEUT CRÉER UNE PAILLE D'ISOLATION POUR LE BÂTIMENT

Discrète, la SCIC lelo, née dans la Vienne en mars 2021, développe une nouvelle filière d'isolation du bâtiment à partir de paille hachée. Son directeur général évoque ce modèle, engagé à maintenir un revenu fixe pour les agriculteurs et à devenir l'un des matériaux d'isolation de demain.



lelo est une coopérative de 38 sociétaires visant la fabrication et la commercialisation d'une paille hachée servant d'isolant dans le bâtiment.

a société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Ielo est engagée à plus d'un titre. En premier lieu, son schéma juridique et sa stratégie de développement sont avant tout pensés pour les agriculteurs qui lui fournissent sa matière première : de la paille hachée destinée à l'isolation des bâtiments.

OBJECTIF FIN 2023

Elle regroupe aujourd'hui 36 sociétaires dont 13 fondateurs parmi lesquels des agriculteurs, des architectes ou des constructeurs. Leur objectif: massifier l'offre de cet isolant écologique, « 100 % compostable, sans additifs et très efficace pour protéger de la chaleur en été », indique le porte-parole.

« Nous étions convaincus qu'il fallait un modèle coopératif car nous avions besoin de tous les acteurs de la chaîne de valeur », assure Nicolas Rabuel. Ainsi, la société compte être un important relais technique et commercial entre les agriculteurs de la société Brin d'Or, elle-même filiale de la coopérative agricole La Tricherie, et les futurs clients. Brin d'Or va investir 1,3 million d'euros dans une usine pilote, basée à Bonneuil-Matours (Vienne) sur la friche d'une ancienne usine de bois lamellé, pour transformer 10 000 à 15 000 tonnes annuelles de paille en isolant. « La ligne sera opérationnelle en fin d'année. Ensuite nous aurons quelques mois de réglage et des tests en laboratoire pour certifier la production avant une mise sur le marché espérée pour fin 2023 », prévoit Nicolas Rabuel.

LA CONSTRUCTION BOIS COMME Premier Marché

Si la coopérative gère la production, Ielo l'accompagne sur le cahier des charges, passe les contrats avec les industriels qui fournissent l'outil de production et financent les tests en laboratoire. Surtout, c'est elle qui vendra le produit transformé et normé, promettant une garantie de revenus aux agriculteurs via

des contrats d'achat à prix fixe. «La marge représentera les coûts induits par les certifications et les essais. Pour nous, l'investissement technique représente 1,3 millions d'euros sur trois ans ». Comptant sur une économie d'échelle pour absorber ses coûts, Ielo espère dupliquer le modèle ailleurs en France. « Seuls les professionnels formés et certifiés par Ielo pourront acheter notre paille hachée. Notre premier marché sera la construction bois, nous irons progressivement vers des marchés plus conventionnels ».

VERS D'AUTRES GISEMENTS

Face à des règles de performance environnementale durcies par la RE2020, Ielo espère s'imposer comme une alternative. « Nous sommes structurés pour pouvoir évoluer assez vite et représenter 10 % du marché de l'isolation dans une dizaine d'années », ambitionne Nicolas Rabuel. Pour ce faire, il envisage de dupliquer son modèle coopératif « sur des bassins céréaliers avant de la paille en excédent, proches des grandes agglomérations et des acteurs du bâtiment ». Ielo espère un chiffre d'affaires de 5 millions d'euros en 2025 et 30 à 40 millions d'euros en 2030, le tout « redistribué aux agriculteurs ou investi pour faire baisser le prix d'achat des constructeurs et développer la recherche. Nous souhaitons notamment améliorer les machines ou trouver d'autres modes de distribution, comme le vrac ». S'il reste encore beaucoup de freins à lever, la démarche est soutenue par la Région à hauteur de 363 675 euros et son ambition n'a rien d'un feu de paille.

Romain Béteille



Gironde CHME

DIONYMER TRANSFORME LES BIODÉCHETS EN POLYMÈRES

Transformer les biodéchets en polymères à haute valeur ajoutée et constituer une alternative aux polymères pétrosourcés, c'est l'ambitieux pari de trois ingénieurs chimistes bordelais, cofondateurs de la start-up Dionymer. Elle a déjà validé une première preuve de concept et s'apprête à accélérer.



Antoine Brege, Guillaume Charbonnier et Thomas Hennebel, cofondateurs de la start-up Dionymer.

a société Dionymer, hébergée au sein de l'école d'ingénieurs Bordeaux INP depuis fin 2021, est née dans la tête d'un chimiste de 28 ans. De sa passion pour le biomimétisme, Thomas Hennebel a tiré une entreprise capable de transformer des déchets organiques en polymères. « Je me suis demandé comment la nature était capable de produire des matières plastiques sans pétrole », explique-til. Un retour aux sources, tant les polymères artificiels constituent aujourd'hui la grande majorité de la ressource.

ALTERNATIVE BIODÉGRADABLE

« l'ai identifié des bactéries qui sont en mesure de consommer le carbone autour d'elles et de le stocker sous forme de plastique. Il suffit d'extraire ce plastique du corps des bactéries pour obtenir une poudre biodégradable », continue-t-il. Il évoque « deux

étapes de fermentation avec des bactéries qui dégradent les déchets organiques dans un bioréacteur (rempli d'eau à température et pression ambiante) en plus petites molécules. Nous les récupérons pour les donner à d'autres bactéries capables de produire des polymères ». Ils sont ensuite extraits et séchés pour produire la fameuse poudre au nom barbare: polyhydroxyalcanoates ou PHA.

« Notre particularité, c'est que nous utilisons des déchets organiques pour alimenter ces bactéries », décrit Thomas Hennebel. Déchets alimentaires, coproduits agricoles destinés à alimenter des méthaniseurs... Le processus vise ainsi une économie circulaire complète, une manière de valoriser davantage le gisement important de carbone de ces déchets et de se poser en alternative à leur incinération ou à leur enfouissement.

VERS UNE LEVÉE DE FONDS

Dionymer a déjà réalisé une preuve de concept en utilisant des déchets alimentaires issus de la restauration et du marc de raisin provenant de la distillerie girondine Douence. La société vise une importante montée en échelle. « Nous souhaitons passer au traitement de 20 litres de biodéchets début 2023 et un mètre cube fin 2024, ce qui nous permettra de produire plusieurs dizaines de kilos de polymères par mois. Pour atteindre des coûts similaires au pétrochimique, il faudra encore augmenter cette capacité de traitement dans les années à venir ».

Avec un premier brevet en cours de dépôt, Dionymer produira ses polymères pour des industriels, potentiellement issus de leurs propres déchets : elle compte aussi leur vendre des études de faisabilité pour massifier son procédé. Les pistes d'application sont multiples: textile, cosmétique, packaging ou même biomédical, « notamment dans l'ingénierie tissulaire ». Si son application concrète paraît encore lointaine, ce « polymère versatile » semble nourrir l'ambition de la société, qui espère devenir « une vraie plateforme de chimie des déchets ». Pour capter sa ressource, la start-up compte s'adosser à des centralisateurs de déchets comme Douence mais aussi des coopératives agricoles, des méthaniseurs ou des gros sites agroalimentaires. La jeune entreprise, déjà soutenue par la Région Nouvelle-Aquitaine, espère lever 2 à 3 millions d'euros en 2023 pour financer sa montée en échelle.

Romain Béteille



Pyrénées-Atlantiques INDUSTRIE



SODIUM CYCLES ÉLARGIT SA GAMME DE MOTOS ÉLECTRIQUES

La société Sodium Cycles, installée à Anglet (Pyrénées-Atlantiques), qui commercialise la moto électrique Xubaka, cherche à lever un million d'euros afin d'élargir sa gamme.

'entreprise basque Sodium Cycles, qui conçoit et produit une moto électrique made in France, veut élargir sa gamme de deux-roues dans les mois à venir. Pour développer un nouveau modèle plus puissant de sa Xubaka dès 2023, le fabricant installé à Anglet (Pyrénées-Atlantiques) fait le choix d'ouvrir son capital et cherche à lever environ un million d'euros avant la fin de l'année.

«L'objectif est de sortir un modèle équivalent 125 cm3 homologué, prêt à être commercialisé en juillet ou août 2023 », précise Benoît Marty, l'associé fondateur de Sodium Cycles. Ce modèle viendra s'ajouter au modèle existant, la Xubaka équivalent 50 cm³, commercialisée depuis début 2022. Benoit Marty planche sur le projet depuis février 2018,

au moment où il est entré à l'incubateur de l'école d'ingénieurs Estia, à Bidart. Il a été rejoint plus tard dans le projet par son associé, Pierre Palueau, qui est entré au capital de Sodium Cycles en juin 2020. Ils sont aujourd'hui trois à travailler sur sur le projet Xubaka - les deux associés et un salarié. L'objectif, avec la levée de fonds en cours, est aussi d'agrandir l'équipe, afin d'être huit personnes au total.

DES DÉBUTS PROMETTEURS

Avant de pouvoir commercialiser le premier modèle de moto électrique, il a fallu à Sodium Cycles lever les fonds nécessaires à la production, « quelques centaines de milliers d'euros » selon Benoît Marty, mais aussi obtenir les homologations nécessaires. «La Xubaka est aujourd'hui

La "Xubaka" devrait être accessible en équivalent 125 cm³ en 2023.

homologuée dans les 27 pays de l'Union européenne et au Maroc », décrit le dirigeant. Depuis début 2022, 60 motos ont été commandées. « Nous avons dépassé les 300 000 euros de chiffre d'affaires au premier semestre 2022, se réjouit le chef d'entreprise. Nous espérons atteindre un demi-million d'euros cette année en vendant une centaine de véhicules, et le but serait de multiplier le chiffre d'affaires par deux ou par trois pour arriver à 1 million ou 1,5 million d'euros en 2023.» L'un des leviers des ventes du début d'année a été la présence de l'entreprise au salon international Consumer Electronics Show (CES) de Las Vegas début 2022 (pour la troisième année consécutive) et les retombées médiatiques qui ont suivi, selon Benoît Marty.

UN VÉHICULE PROPRE ET LÉGER

Si les scooters électriques sont nombreux, le marché de la moto électrique fabriquée en France est encore à conquérir. Celle de Sodium Cycles de 50 m³ au design vintage inspiré des années 70 permet d'effectuer surtout de petits trajets, l'autonomie étant de 45 km. Elle est assemblée en France à partir de de pièces francaises à 85 %. « Le but est d'avoir un véhicule propre et léger qu'on peut fabriquer en France », indique Benoît Marty. Pour la future 125 cm³, Sodium Cycles a l'intention d'aller plus loin avec 100 % de pièces fabriquées en France, dont la batterie (aujourd'hui fabriquée en Asie). Pour l'instant, les clients sont des particuliers mais aussi de grands hôtels ou organismes de tourisme, qui acquièrent des motos électriques pour leurs clients. La plupart est basée dans le grand Ouest, souligne le dirigeant, mais des ventes ont également été conclues ailleurs en France, ainsi qu'en Angleterre, en Allemagne et en Suisse.

Gaelle Coudert

START-UP **OINNOVATION**



GIRONDE ENERGIE

Le néerlandais HPG installe sa première hydrolienne sur le site de SEENEOH à Bordeaux

La société HPG, basée aux Pays-Bas, a déployé sa toute première hydrolienne à axe vertical à Bordeaux, au pied du pont du Pierre. La turbine de 25 kW, sur sa plateforme flottante, a été assemblée et mise à l'eau au Grand Port Maritime de Bordeaux et est maintenant connectée au réseau sur le site de SEENEOH, site d'essais d'énergie hydrolienne estuarien, situé au cœur de Bordeaux, fruit de la collaboration entre les 4 actionnaires, Energie de la lune, Cerenis, Valorem et SEML Route des Lasers. Au cours des prochains mois, HPG fera la démonstration de cette version commerciale de la turbine, sur le site girondin. Après avoir accueilli la démonstration de l'hydrolienne de 80 kW d'HydroQuest en 2017 et de celle de 25 kW de DesignPro en 2018, la turbine de HPG est la troisième hydrolienne à être déployée sur le site de SEENEOH.



CHARENTE-MARITIME SANTÉ

En phase de certification, l'application Huvy sera disponible en 2024

Créé à l'automne 2021 la start-up Huvy, une SAS au capital de 11 400 euros basée en Charente-Maritime, à Vaux-sur-Mer. développe une application destinée à mieux détecter les maladies graves de la peau. « Nous en sommes à la phase de certification, ce qui prend beaucoup de temps », détaille Léonie Schroder, ingénieure, fondatrice de la start-up. Cette appli, proposée aux acteurs du premier rang de la santé (médecins généralistes, infirmiers, pharmaciens...), devrait être disponible, sur abonnement, début 2024.

GIRONDE VIN

La start-up nantaise My **Bacchus ouvre une agence** à Canéjan

La start-up My Bacchus, basée à Saint-Herblain et qui développe des outils connectés pour les vignerons, a récemment installé à Canéjan la première agence, hors région nantaise, de sa marque Onafis. « C'était essentiellement pour se rapprocher de notre parc client, l'essentiel étant bordelais », assure Jordan Buonomo, commercial, commercial Onafis sur le secteur. Composée de « trois personnes minimum » sur 80 m², l'agence permettra de développer la clientèle locale et d'être plus réactifs en termes de maintenance.

GIRONDE ÉNERGIE

NRGYBox lève 500 000 euros

La société NRGYBox, qui a développé un boîtier connecté pour contrôler à distance l'éclairage public à destination des collectivités territoriales et des gestionnaires privés, a annoncé le bouclage d'une première levée de fonds de 500 000 euros. Elle a été effectuée auprès du fonds bordelais Galia Gestion « accompagné d'investisseurs greentech européens », précise un communiqué. Son objectif: «le recrutement d'une dizaine de salariés sur deux ans ». NRGYBox espère ainsi multiplier par dix son parc de gestion de points lumineux (elle en supervise aujourd'hui 400).

NOUVELLE-AQUITAINE **RÉSEAUX ÉCONOMIQUES**

Le programme NA20 pour les jeunes entreprises régionales innovantes lance son appel à candidatures

Les sept écosystèmes French Tech de Nouvelle-Aquitaine (Atlantic Valley, Bordeaux, Limousin, Lot-et-Garonne, Pau Béarn, Pays basque, Périgord Valley) lancent un appel à candidatures pour la seconde édition du programme NA20, chargé d'identifier les entreprises « technologiques et innovantes du territoire » et « identifier des locomotives » pour l'écosystème. Les futurs lauréats seront connus lors du French Tech Day le 22 novembre. Les start-up peuvent candidater jusqu'au 17 octobre. Pour être éligibles, elles doivent être établies dans la Région, compter au moins un salarié en CDI, avoir un chiffre d'affaires supérieur à 100 000 euros (en 2020 ou 2021) et une levée de fonds de plus d'un million d'euros. Enfin, elles doivent avoir reçu un financement innovation régional (Région Nouvelle-Aquitaine ou Bpifrance), être Jeune Entreprise Innovante, avoir été accompagnées par incubateur « labellisé » French Tech Bordeaux ou financées par « au moins un fonds d'investissement français ou européen ».

START-UP **INNOVATION**

GIRONDE **NUMÉRIQUE**

La Française des Jeux rachète la start-up bordelaise Adstellam

Après la société limougeaude Aleda début juillet, la Française des Jeux a annoncé le rachat de la société bordelaise Adstellam, créatrice de l'application L'Addition, une suite logicielle de gestion, d'encaissement et de paiements à destination des cafés hôtels-restaurants. L'opération « s'inscrit dans la stratégie de développement de l'activité paiement et services » du groupe. Créée à Bordeaux en 2012, la société est composée de 70 salariés répartis entre Paris et Bordeaux et a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 7,5 millions d'euros.



NOUVELLE-AOUITAINE FINANCEMENT

85 prêts d'honneur pour Aquiti Gestion

Le fonds Nouvelle-Aquitaine Amorçage, porté par Aquiti Gestion, vient de publier un bilan d'accompagnement d'entreprises pour l'année 2021/2022. On y apprend que 85 prêts d'honneur d'innovation à taux zéro ont été octroyés, soit 2,2 millions d'euros ayant servi à financer 38 start-up régionales, dont 23 start-up « à impact » ou situées dans le domaine de la santé. Parmi ces dernières, on retrouve notamment Comeen (ex Dynamic Screen, spécialisé dans l'affichage dynamique), Purenat et ses purificateurs d'air ou MyEli et son bijou anti-agression.

GIRONDE MARITIME

Un 9º pôle d'innovation pour Technowest

Bordeaux Technoports: c'est le nom que va porter le pôle d'innovation ouvert par la technopole
Technowest au sein du
Grand Port Maritime de
Bordeaux (GPMB), dans le quartier des Bassins à Flot. Il accueillera des projets innovants en lien avec le portuaire, le maritime et le fluvial.

Dans ce cadre, Bordeaux Technowest et GPMB ont lancé un appel à projets autour des thématiques de la réindustrialisation, de la décarbonation, du retrofit, et des applications spatiales. Les lauréats bénéficieront de 6 mois de coaching par la technopole.



ÉCOSYSTÈMES @ TERRITOIRES

Gironde INDUSTRIE

Plus de 27 000 hectares de forêt ont brûlé cet été. A-t-on pu établir un périmètre précis des conséquences économiques et matérielles de leur impact?

La forêt des Landes de Gascogne est dans le domaine privée à plus de 90 %, plusieurs centaines de propriétaires ont été impactées, on doit même se rapprocher des 1000. Ils sont en quasitotalité privés. Il y a des conséquences économiques et écologiques. Du point de vue économique, des propriétaires ont plus ou moins tout perdu. Les industriels ont aussi connu une absence de bois pendant la période. Les estimations sont en train de s'affiner, mais on estime aujourd'hui à 40 % les bois non-marchands calcinés. Le secteur a été très abîmé par la tempête en 2009 et ça n'a pas été reboisé tout de suite, les bois sont encore jeunes. Les entreprises, scieries comprises, n'ont pas pu être alimentées parce qu'on ne pouvait pas sortir le bois. Elles commençaient juste à rouvrir fin août après un mois plus calme. Il y aura des conséquences économiques pour toute la filière qu'il est encore très difficile d'évaluer à ce jour. Il y a déjà des retours sur l'impact dans les travaux sylvicoles et les exploitations. On espère qu'il sera le moins important possible.

Concernant le bois incendié, a-t-on déjà une idée de ce qu'il sera possible de récupérer ou pas?

Ça dépend de l'état de ce bois. Dans le bois incendié, on retrouve du bois qui a été léché par le feu et du bois qui a été brûlé à de multiples reprises et qui n'est donc plus exploitable. Nous n'avons pas encore le recul pour déterminer dans quelles proportions il le sera. C'est aussi une question de classe d'âge: entre 0 et 12 ans, ce n'est pas exploitable ni en bois énergie ni en papeterie. C'est de la perte sèche. Concernant le bois marchand, à partir de 12 ans, s'il n'a pas trop brûlé ce qui à mon avis sera le cas en majorité - il pourra être exploitable, à condition de pouvoir l'extraire de la forêt rapidement. Les conséquences économiques en seront peut-être atténuées. Si on attend trop, il développera des champignons et des maladies et on ne pourra pas le valoriser aussi bien. Le temps va jouer. Nous sommes dans les starting-blocks. Nous avons des discussions avec les mairies pour nous organiser, histoire d'établir un quadrillage et de sortir les bois les plus marchands en premier.



— **Edouard Bentéjac,** président d'Alliance Forêts Bois

« LE MARCHÉ DU BOIS **VA SE MAINTENIR EN RAISON DE LA FORTE DEMANDE »**

Plus de 27 000 hectares de la forêt des Landes de Gascogne ont brûlé cet été. Si la vigilance est encore de muse, le président d'Alliance Forêts Bois, première coopérative forestière de France (43 000 adhérents), dresse une première estimation des conséquences économiques de ces évènements.



Quels seront les débouchés possibles pour ce bois ?

Les arbres de moyenne circonférence, de 12 à 30 ans, partiront principalement en papeterie, ce qui est d'ailleurs généralement aussi le cas du bois nonincendié. Pour les plus gros bois, ça dépendra de leur état. Ils pourront partir en sciage ou en papeterie. Il peut aussi y avoir du bois énergie sur les plus jeunes. Mais certains endroits ont brûlé plus profondément que d'autres. Sur le premier incendie de Landiras (Gironde), certaines parties ont été incendiées plusieurs fois à cause du vent qui tournait.

Attendez-vous des mesures particulières de la part du gouvernement ?

Des annonces ont été faites quand le président Macron est venu sur les lieux cet été. Nous avons demandé que ces parcelles sinistrées puissent être prises en compte dans le plan de relance lié aux assises de la forêt pour aider au reboisement des parcelles

« Nous avons demandé que ces parcelles sinistrées puissent être prises en compte dans le plan de relance. »

malvenantes (mal entretenues, NDLR.). Nous souhaiterions que les parcelles incendiées puissent être incluses pour aider les sylviculteurs sinistrés. On ne parle pas des pertes d'exploitation sur les années à venir, juste qu'ils puissent reconstituer la forêt. On suit ça de près.

Avec les importantes fluctuations du marché du bois depuis la crise sanitaire et des prix du bois qui ont augmenté (+34 %), le cours du bois local ne risque-t-il pas d'être impacté avec cette matière en partie calcinée à écouler ?

C'est toute la question. On ne pourra pas sortir 27 000 hectares de bois en 15 jours, nous n'avons ni les machines ni les moyens humains pour ça. Nous allons faire notre possible. Heureusement, nous entrons dans la période hivernale, ce qui favorise moins les venues de maladie. Cela dit, le marché devrait rester assez stable en raison de la forte demande. Nous devrons quand même alimenter le marché avec du bois vert parce que les industriels ne nous prendront pas que du bois incendié. Les discussions ont déjà démarré concernant les ratios d'alimentation de l'industrie. Nous souhaiterions panacher pour faire en sorte que le marché se tienne, mais on veut aussi que les industriels nous prennent le bois incendié.

Romain Béteille

Publiez facilement et rapidement votre

ANNONCE LÉGALE



Grâce à notre solution en ligne

annonces-legales.fr/lp/lejournaldesentreprises







LOT-ET-GARONNE **AGROALIMENTAIRE**

DE NOUVELLES ANTENNES POURL'AGROPOLE D'AGEN



L'Agropole d'Agen va créer une nouvelle antenne à Damazan en 2023.

'Agropole d'Agen, technopole lot-et-garonnaise spécialisée dans l'agroalimentaire, va s'étendre. Trente-deux ans après sa création, cette structure regroupant 106 entreprises et 2745 emplois sur soixante hectares cherche à grandir encore. Mais son emprise foncière est déjà quasiment pleine (trois usines d'entreprises accompagnées par l'Agropole seront construites prochainement).

ACCOMPAGNEMENT COMPLET VERS L'INDUSTRIALISATION

C'est vers Damazan, sur une zone économique d'une centaine d'hectares dont une quarantaine bientôt commercialisée, que la technopole va ouvrir sa première antenne : deux bâtiments de $1\,600\,\mathrm{m^2}$ en location qui doivent être rénovés, pour environ un million d'euros, pour y incuber sept start-up de l'agroalimentaire et de la foodtech. Avec une particularité que la structure cultive depuis ses débuts : elles intégreront non pas des bureaux mais des « ateliers de production » de $250\,\mathrm{\grave{a}}\,600\,\mathrm{m^2}$ « pour commencer à produire sur de petites surfaces avant de grandir », explique Sylvain Pineau, directeur de l'Agropole.

L'Agropole ouvrira à la même période un nouveau programme d'incubation, baptisé PLUS10. « Nous ouvrons l'accompagnement en distanciel à ceux qui ne s'installent pas forcément dans le Lot-et-Garonne, moyennant finance. Si, par la suite, l'entreprise souhaite venir s'installer sur le département, on lui rembourser a l'accompagnement », détaille-t-il.

NOUVELLES FRONTIÈRES

La promesse affichée: permettre une première mise en marché de son produit dans des « corners » pilotes de magasins partenaires. L'Agropole attend une dizaine d'entreprises et les candidatures sont ouvertes jusqu'à la fin 2022. Elle compte « promouvoir ce nouveau parc d'activités à Damazan auprès d'entreprises plus matures et profiter des industriels installés sur la communauté de communes, comme Léa Nature », poursuit le responsable. Au-delà, « d'autres projets d'antennes sont en réflexion dans le département et en dehors ».

Passée de 20 à 30 personnes en deux ans, l'équipe de l'Agropole d'Agen nourrit donc de grandes ambitions. La technopole, au budget annuel de 5 millions d'euros (dont le tiers issu de financements publics, essentiellement du Département du Lot-et-Garonne), vise un vivier de 3 000 salariés en 2025.

Romain Béteille

BORDEAUX TOURISME

Une « belle reprise » pour le tourisme estival

Premier bilan positif pour l'Office de Tourisme de Bordeaux Métropole. Le taux d'occupation hôtelier a ainsi atteint 80 % en juin, « traditionnellement l'un des meilleurs mois de l'année », et 74 % en août, soit « les mêmes résultats qu'en 2019 ». Avec une durée de séjour « légèrement plus importante », le nombre de nuitées est en hausse de +1,6 % en juin et juillet. Les visiteurs français restent majoritaires, mais la clientèle internationale représente « près de 30 % des arrivées hôtelières », affichant malgré tout un repli de l'Europe du Nord (Allemagne, Belgique, Pays Bas), tandis que l'Europe du Sud est en croissance (Espagne, Italie, Portugal). La clientèle australienne est en recul, tout comme les touristes asiatiques (-85 %) du fait des restrictions sanitaires. La clientèle britannique reste moins présente qu'en 2019 (-30 %). Conséquence: une baisse de 30 % des excursions oenotouristiques de l'Office de Tourisme par rapport à 2019. Enfin, selon une enquête du Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine, le mois de septembre affiche des réservations en hausse « pour 61 % des professionnels bordelais».

L'ENQUÊTE



LE CHANVRE EN QUÊTE DE DÉBOUCHÉS

En cours de structuration, la filière régionale du chanvre semble redécouvrir un potentiel perdu et s'organise pour investir de nouveaux marchés. Tour d'horizon d'initiatives locales et des freins qu'elle rencontre encore dans sa course lente vers la démocratisation d'une plante à haut potentiel.

L'ENQUÊTE

« Nous voulons démultiplier les petites unités de transformation comme celle de Chanvre Mellois dans chaque département par le biais de contrats de licence de marque ».

Stéphanie Sauvée, consultante en structuration de filières vertes

près son déclin entamé à la seconde moitié du 19e siècle, la culture du chanvre fait sa réapparition en France. Face aux prises de conscience environnementales, cette sous-espèce de cannabis dispose d'atouts non négligeables : elle n'a pas besoin de traitement phytosanitaire et son système racinaire profond lui permet de consommer très peu d'eau. Elle améliore aussi la structure des sols et augmente naturellement les rendements (de 5 à 10 %) des cultures suivantes en rotation, permettant donc une meilleure rémunération des agriculteurs

En 2022, 1 278 producteurs français en cultivent 21 700 hectares, contre moins de 12 000 en 2012, selon le syndicat national Interchanvre. Dans la région Nouvelle-Aquitaine, même si la surface cultivée reste modeste-664hectares, principalement dans les Deux-Sèvres (223 ha), la Creuse (198 ha) et la Charente-Maritime (92 ha) -, le chanvre, historiquement utilisé dans la corderie et l'habillement, revient en force. À tel point qu'agriculteurs et transformateurs se mobilisent pour démocratiser ses différents usages, des graines (huiles, cosmétiques, farines), à la fleur (CBD, compléments alimentaires, produits pharmaceutiques), en passant par la tige (bâtiment pour l'isolation, paillage, litière, papier, plastique, textile) ou la poussière (méthanisation). De nouvelles initiatives voient le jour: en juin, les entreprises Terroir et Vapeur (e-liquides), Le Temps des Cerises (confiseries, chocolats, café, thé), Odysud Nutrition (compléments alimentaires) et Maison Fronteau (boulangeries-pâtisseries), associées à un agriculteur et à l'Agropole d'Agen, ont fondé le groupement d'intérêt économique «Chanvre de Garonne». Concue pour devenir une « filière du chanvre bienêtre » lot-et-garonnaise, la marque veut surtout être un «gage de qualité » face à une offre pléthorique mais à la traçabilité chahutée par un cadre légal encore flou sur le CBD et régulièrement remis en cause par la législation française et européenne.

RECHERCHE DE DÉBOUCHÉS

qui la cultivent.

La traçabilité et la qualité, c'est aussi l'un des soucis premiers du «Chanvre de mon père », une marque créée en 2021 par Nicolas Roumat, dont les parents cultivent le chanvre depuis 1999. Aujourd'hui, Nicolas gère six hectares de chanvre bio à Fauillet (Lot-et-Garonne) et valorise la graine dans l'huilerie montée par ses parents. Le jeune agriculteur a développé une gamme d'huiles (CBD et alimentaire) et imagine déjà de nouveaux produits pour améliorer sa rentabilité et viser de nouveaux marchés : protéines de chanvre, sachets de graines

décortiquées, tisanes ou cosmétiques font partie des pistes explorées. « Le marché du CBD est en déclin, la saturation de l'offre arrive, même si je pense qu'il a sa place dans le temps. Les personnes qui investissent fortement dans des machines d'extraction d'huile font un pari osé, le marché nage dans le flou et peut se retourner à tout moment. De notre côté, nous souhaitons partager notre chiffre d'affaires entre différents produits », explique le créateur de la marque, aujourd'hui commercialisée sur l'exploitation et dans un réseau de boutiques bio. Même si les points de vente et la consommation de CBD ont explosé, notamment depuis la pandémie de Covid-19, il n'est que la molécule émergée d'une plante au vaste potentiel.

Plusieurs expérimentations avancent en même temps pour constituer une alternative dans l'alimentation, le bâtiment (matériaux biosourcés) ou le textile (mode durable). Garder et développer la valeur ajoutée des différents débouchés, c'est déjà l'enjeu des 14 agriculteurs (120 hectares) composant Chanvre Mellois, une société fondée à Melleran (Deux-Sèvres) en 2005 et qui fait aujourd'hui figure de modèle dans le petit monde du chanvre. La SARL multiplie les expérimentations dans l'isolation, le bâtiment et le textile. Aux côtés de RBX Créations, société basée à Neuillac (Charente), créatrice d'une marque de vêtements et d'accessoire en chanvre, le collectif d'agriculteurs participe à un programme de recherche visant à extraire la cellulose du chanvre pour la transformer en fibre textile ou en matière destinée au thermoformage (moulage) afin de substituer ce nouveau fil au coton et aux fibres synthétiques. « Nous sommes en phase de vérification du process industriel », glisse prudemment Hubert Rinaldi, cofondateur de Chanvre Mellois.

Hubert Rinaldi, cofondateur de Chanvre Mellois, explique le processus de fabrication de la laine de chanvre lors de iournées portes ouvertes







Nicolas et Jean-**Pierre Roumat** dans leur huilerie à Fauillet (Lot-et-Garonne)

Le textile reste un débouché encore lointain, même pour Viridi Gallus, société regroupant 27 agriculteurs basée en Charente-Maritime. Se définissant elle-même comme « à la croisée de l'agriculture et de l'industrie », elle a aussi trouvé ses premiers débouchés dans l'alimentaire ou l'écoconstruction, « en attendant le textile ». « Nous essuyons les plâtres sur la fibre végétale, le cours du chanvre n'existe pas donc les filateurs n'ont pas de prix référentiel sur le chanvre défibré », confirme Sophie Pouget, directrice générale de la SAS. Elle travaille notamment avec le filateur Safilin pour transformer la fibre en tissu. Libéco, fabricant belge de tissu d'ameublement haut de gamme en lin, lui a déjà fait des premières commandes sur du chanvre défibré.

ALIMENTER LA FILIÈRE

Autre débouché possible pour le chanvre : la filière alimentaire, encore timide, est la première investie par Les Chanvres de l'Atlantique, basée à Saint-Geoursde-Maremne (Landes). Cette SAS tire ses premiers revenus (1,8 M€ de CA en 2021) de la graine de chanvre. Elle a construit une première usine alimentaire de 2000 mètres carrés pour y produire des huiles, compléments alimentaires, farines de protéines, pâtés végétaux ou du tofu de chanvre. « Nous avons des gammes qui se vendent en GMS et dans des réseaux spécialisés (boutiques bio). En plus de ça, nous vendons de grosses quantités de matières aux industriels de l'agroalimentaire, c'est le seul moyen de garantir nos volumes », confie Vincent Lartizien, fondateur de la société.

De son côté, la SAS Green Leaf, basée à Damazan (Corrèze) s'est dirigée vers l'intégration de chanvre dans des « produits alimentaires du quotidien pour développer le marché en France. Il existe encore des barrières à la consommation du chanvre dans des produits alimentaires comme la cuisson pour l'huile ou la graine, mais la protéine est très assimilable et contient de nombreux minéraux en grande quantité », affirme son fondateur, Aurélien Delecroix.

Aujourd'hui, l'entreprise fabrique une dizaine de produits sur les 50 références qu'elle vend en ligne (pâtes à tartiner, biscuits, thés...), en GMS et en magasins spécialisés. « Nous avons une grosse activité de conditionnement des produits distribués car nous ne sommes pas assez gros pour trouver des industriels qui pourraient nous faire de la fabrication à façon. Il s'agit de petits acteurs, artisans ou industriels, qui n'ont pas forcément les machines nécessaires pour nous livrer un produit fini. On conditionne 80 % de ce gu'on distribue». Depuis son lancement en 2019, Green Leaf (15 personnes, 1,1 M€ de CA en 2021) a investi «entre 350 et 400 000 euros» mais rencontre quelques freins suite à la crise rencontrée actuellement par la filière bio. Elle espère « passer un cap en termes de volume pour diminuer le coût de revient et avoir un impact sur les prix de vente, qui restent assez élevés » détaille Aurélien Delecroix. Prix plus élevés, marges restreintes: les freins à la démocratisation du chanvre dans l'alimentation sont encore nombreux, mais des essais culinaires ont lieu dans la restauration publique (cantines scolaires, maisons de retraite, etc..). « On n'est pas sûr que ca prenne, il va un peu d'inertie mais on démarre », indique Stéphanie Sauvée.

INVESTIR POUR MASSIFIER

La valorisation de toutes les parties de la plante serait, à entendre les professionnels du secteur, le secret d'une certaine pérennisation de la filière. Pour démocratiser le chanvre dans les filières auxquelles il se destine, les entreprises investissent, chacune à leur échelle. Chanvre Mellois, par exemple, mise sur la recherche et développement. Elle dédie « 50 à 80 000 euros par an » à la R & D, pour trouver de nouveaux débouchés. En plus de son travail sur le textile avec RBX, la société est en cours de certification pour fournir à « un gros industriel du bâtiment » de la en matière destinée à fabriquer des briques de terre chanvre. Elle en a récemment obtenu auprès de « Construire en chanvre » pour

L'ENQUÊTE

ouvrir aux marchés publics l'utilisation de sa chènevotte dans des enduits ou des murs. « Nous sommes les seuls en France à avoir obtenu une certification sur la laine de chanvre en vrac », poursuit Hubert Rinaldi. Le but de ces certifications : créer des référentiels pour démocratiser les différents usages.

De son côté, Viridi Gallus a investi « plus de 300 000 euros » pour un prototype de machine industrielle de défibrage et espère poursuivre ses efforts dans l'achat d'une teilleuse (machine de défibrage). Cette année, elle fera venir un prototype belge d'une faucheuse parallélisée, une nouvelle méthode de récolte uniformisée. « On vala tester sur une vingtaine d'hectares. Si ça fonctionne, nous aurons levé tous les nœuds pour aller vers des volumes plus industriels. Nous espérons atteindre 700 à 1 000 hectares cultivés pour rentabiliser l'investissement d'une teilleuse, soit environ 1,5 million d'euros, en 2027 ou 2028 ».

Chanvres de l'Atlantique, enfin, se prépare à investir dans une nouvelle usine (« dix fois plus grande que la première ») de défibrage pour le chanvre textile, qui devrait voir le jour en 2024. Pour l'alimenter, elle va devoir grandement augmenter les volumes de récolte des agriculteurs avec qui elle contractualise, et passer de 300 hectares en 2022 à 1 000 espérés en 2024. Elle développe en même temps un projet de serre pour la production de cannabis thérapeutique. En tout, le fondateur estime l'investissement industriel nécessaire à l'ensemble du projet à « une vingtaine de millions d'euros ».

LOCAL VS GLOBAL

Se questionnant encore sur la meilleure approche à adopter, la filière peut aussi compter sur la Région Nouvelle-Aquitaine, même si ses travaux sont récents. Elle n'a en effet débuté la structuration de sa politique, avec un soutien financier dédié de 19 300 euros, qu'en 2019 après la sortie d'un rapport centré sur ses perspectives de développement. Rédigé par Stéphanie Sauvée, consultante en « filières vertes », et la coopérative Karibati, spécialiste du bâtiment biosourcé, il a défini la logique de pilotage actuelle, portée depuis l'an dernier par l'association Chanvre Nouvelle-Aquitaine, qui regroupe une soixantaine de transformateurs, producteurs, distributeurs, acteurs publics et privés. Sa



La filière pourrait peser 22 millions d'euros en 2027.



« Nous sommes tous débutants. Et nous avons intérêt à nous penser comme tel, sinon ça va nous coûter cher. »

Vincent Lartizien, créateur des Chanvres de l'Atlantique

mission: fédérer autour de « nouveaux marchés (écomatériaux, mode durable, alimentation), bien plus ouverts aujourd'hui. Il y avait un potentiel amont et aval mais les acteurs étaient tous un peu éclatés. Nous avons donc monté un plan d'actions visant à rendre la filière autonome en poussant les agriculteurs à se regrouper selon le modèle de Chanvre Mellois, qui a développé une unité de défibrage moins coûteuse. Nous voulons démultiplier ces petites unités dans chaque département par le biais de contrats de licence de marque », explique ainsi Stéphanie Sauvée, qui œuvre aujourd'hui au sein de l'association régionale. « Tout cela vise à rendre la filière plus résiliente, avec une transformation et une valorisation locale ».

Ce modèle de développement local en circuit court, Vincent Lartizien semble l'interpréter comme un manque d'ambition. Le créateur de Chanvres de l'Atlantique, l'un des plus gros acteurs régionaux, parle même d'une « erreur. Il faut commencer par développer des outils industriels, de grosses structures qui vont pouvoir acheter la matière aux agriculteurs pour la transformer. Créer de petites unités, ça dessert même l'évolution du chanvre, on demande aux agriculteurs de transformer et de commercialiser alors qu'ils ont déjà du mal à produire et à écouler leur matière. On a besoin de réunir le monde agricole et les industriels », insiste cet ancien surfeur professionnel, reconverti dans le chanvre en 2016 avec un but majeur :investir dans la production textile. Aurélien Delecroix, fondateur de Green Leaf, temporise. « Certes, il y a encore des manques à combler et des besoins d'industriels pour viser de gros marchés mais ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas miser sur le local. Les deux visions sont complémentaires et poursuivent le même but : massifier la production ».

Encore en rodage, le chanvre néoaquitain croit en son avenir. « Nous n'en sommes qu'au tout début, nous sommes tous débutants. Et nous avons intérêt à nous penser comme tel, sinon ça va nous coûter cher. La région a un potentiel vaste », termine Vincent Lartizien. Selon le rapport régional consacré à la filière, son chiffre d'affaires pourrait peser 22 millions d'euros en 2027 et « être multiplié par quinze en dix ans ».

Romain Béteille



VERS UNE CULTURE D'INTÉRÊT PUBLIC ?

a forte sécheresse de cet été a persuadé la collectivité Mellois en Poitou, en Deux-Sèvres, qu'un soutien au développement économique du chanvre était stratégique. « Nos intérêts se situent sur la gestion de l'eau mais le chanvre est intéressant dans une politique globale qui touche aussi l'environnement, l'agriculture et l'économie en général », assure Nicolas Ragot, vice-président de la collectivité en charge de l'attractivité économique et touristique. « Notre rôle est aussi d'amorcer des marchés », continue l'élu. Principaux débouchés identifiés: le bâtiment et l'alimentation. Ainsi, la collectivité finance des



expérimentations de parcelles pour une quinzaine d'agriculteurs en 2022, associée à l'agence de l'eau locale, le Symbo, à la Région Nouvelle-Aquitaine et à la fondation Avril. « Cela représente 60 000 à 70 000 euros d'investissement », chiffre Nicolas Ragot. La communauté des communes organise ainsi l'achat des semences et l'accompagnement technique, tout en cherchant à multiplier les transformateurs, à l'image du Essais de parcelles de chanvre.

pâtissier Baillon, de Melle et une pâte ou du Pressoir des Maisons Blanches. Côté bâtiment, six expérimentations de rénovation ou construction en chanvre sont accompagnées en région. À Melle, on étudie l'alternative du chanvre dans le cadre de la rénovation et de l'extension d'une salle de sport. Pour Anne-Claire Augereau, chargée du développement économique de la collectivité, l'accompagnement a aussi ses limites. « L'objectif n'est pas que les collectivités financent sous perfusion, il va falloir que les agriculteurs s'approprient le projet de filière ».

Suivez l'actualité économique des entreprises de 14 territoires

- de 700 entreprises régionales passées au crible tous les mois
- de 35 journalistesau contact des entreprises
- une veille économique 100% BtoB



Contactez-nous dès maintenant pour étendre votre abonnement!

• Par téléphone : 0810 500 301 (0.06 € par minute + prix d'un appel) du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Par mail:abonnement@lejournaldesentreprises.com

· Sur notre site :





14 ÉDITIONS 68 DÉPARTEMENTS 9 RÉGIONS



L'actu de nos 14 éditions en régions

ALLIER AUTOMOBILE

LIGIER FAIT DES ADOLESCENTS UN MOTEUR DE CROISSANCE

Sur un segment en pleine croissance, les véhicules sans permis Microcar et Ligier ont su se faire désirer par les lycéens et leurs parents, grâce à un marketing audacieux. Les recettes du succès du constructeur français de l'Allier dont une des usines est basée en Vendée.

l'approche de la rentrée scolaire, François Ligier, président du constructeur de voitures sans permis Ligier (570 salariés ; 176,5 M€ de chiffre d'affaires en 2021) se réjouit quand il voit, sur un parking de lycée, un véhicule de sa marque de couleur rouge. Le signe que les ados n'ont plus honte de circuler à bord d'une voiture sans permis!

Sur les 15 237 véhicules vendus en France en 2021 sous les marques Microcar et Ligier, 40 % du chiffre d'affaires provient de la cible des adolescents âgés de 14 à 18 ans, contre 30 % en 2020. Ce n'était pourtant pas gagné pour le groupe Ligier, comme pour ses concurrents Aixam, Chatenet, Casalini et Citroën Ami, dont les produits étaient à l'origine conduits par un public rural plutôt âgé. Pour séduire les jeunes, une cible qui inclut les actifs de 25 ans sans permis B, le groupe dont le siège social est installé à Abrest, près de Vichy (Allier), et qui dispose d'une usine en Vendée, consacre 25 % de son budget marketing communication aux réseaux sociaux (Snapchat, TikTok et Instagram).

Forte de son expérience en Italie, exigeante en matière de design, Ligier a travaillé sur la « désirabilité » de ses modèles auprès des adolescents, qui plébiscitent la pétillante JS50 (plus de 50 % des ventes de l'entreprise).

« Ce n'est pas parce qu'on n'a pas le permis qu'on n'a pas d'envies », rappelle le



François Ligier, président de Ligier Group.

dirigeant de Ligier. D'où le travail sur le design, aux formes rondes et protectrices qui gomment le fossé jadis existant entre les véhicules sans permis et les voitures traditionnelles.

Les intérieurs sont soignés avec des fauteuils cossus, colorés et l'indispensable écran tactile 6,2 pouces équipé de toute la connectique pour brancher son smartphone. Une sorte de petit cocon qui permet d'assouvir ses envies de liberté quand on a 15 ans!

LA SÉCURITÉ ET LE FINANCEMENT POUR VENDRE

Une liberté qui est aussi celle des parents, ainsi déchargés d'une partie des allers et retours d'accompagnement et qui peuvent voir dans ses véhicules une solution plus sécuritaire qu'un fragile scooter. Reste à les convaincre de débourser entre 9000 euros (pour une Microcar d'entrée de gamme) et 17 000 euros (pour une Ligier haut de gamme). Parmi les

arguments sécurité figurent le renfort des portes, la caméra de recul, les freins à disque et la direction assistée, qui permet un meilleur contrôle de la trajectoire. La sécurité repose aussi sur l'apprentissage de la conduite par l'obtention du permis AM. Dans ce but, la marque a noué des accords avec le réseau d'autos-écoles ECF, vers lesquels les commerciaux des 200 points de distribution aiguillent les jeunes clients. Pour convaincre les parents de signer, Ligier a aussi développé des formules de financement attractives. Si le dynamisme du marché de l'occasion peut inciter certains acquéreurs à acheter comptant, la location longue durée, idéale pour un usage sur 4 à 5 ans, séduit un nombre croissant de familles. Le groupe étudie actuellement une formule tout-en-un incluant lover. entretien et assurance. Avec, à la clé, l'espoir de faire baisser le coût de l'assurance (près de 1 000 euros en moyenne/ an), un surcoût lié aux accrochages sans gravité des débutants.

Delphine Sauzay



ALSACE SANTÉ

Merck va investir 130 millions d'euros à Molsheim

L'allemand Merck (CA 2021: 19,7 Md€; 60 000 salariés dans 66 pays) spécialisé dans les sciences de la vie, annonce un investissement de 130 mil-800 emplois à Molsheim dans le Bas-Rhin (2 100 salariés). Le groupe va construire un nouveau centre de production d'assemblages à usage unique pour ses clients de la pharmaceutique. Il s'agit de la 3^e phase du projet Mobius lancé suite à la pandémie de Covid-19 et pour lequel Merck avait annoncé en 2021 un investissement de 25 millions d'euros et 350 emplois. Molsheim est le hub européen pour la production et la distribution, principalement en Europe, de cette gamme de consommables à usage unique. Le groupe dispose de 2 autres centres de production pour cette gamme, aux États-Unis et en Chine. L'entreprise projette la fabrication de 500 000 unités par an, soit le double de ses capacités actuelles de production en Alsace. Les 3500 m² de salles blanches ouvriront d'ici fin 2024 et l'aménagement des espaces s'échelonnera jusqu'en 2028.

MAINE-ET-LOIRE ÉLECTRONIQUE

LE GROUPE LACROIX INAUGURE SON USINE DU FUTUR

on, l'électronique n'est pas finie en Europe!» Vincent Bedouin en a fait un de ses chevaux de bataille: il existe un avenir pour la filière électronique sur le vieux continent et le président du groupe nantais Lacroix (501 M€ de CA en 2021) a voulu en apporter la preuve en inaugurant une usine d'assemblage de cartes électroniques dans le Maine-et-Loire, qui remplace une ancienne usine du groupe. Il s'agit du plus important investissement industriel en France dans le secteur électronique depuis plus de 20 ans. Le site de 19 000 m² a nécessité un investissement de 25 millions d'euros.



Digitalisée et automatisée, l'usine permet à Lacroix de produire des ensembles électroniques en grande série ou particulièrement complexes, pour des clients européens dans les secteurs de l'environnement, de la domotique, de la défense, de l'aéronautique, de la santé ou encore de la mobilité. Des opérations robotisées permettent de gagner en rapidité et en volume de production. Avec un même effectif que dans l'ancienne usine - 460 salariés -, le site est en capacité de produire sept fois plus qu'auparavant. C'est bien dans cet esprit de conquête que s'est élaboré le projet de Lacroix: en relocalisant la production électronique, la filière monte en gamme, devient compétitive, et surtout, s'affranchit peu à peu de la dépendance vis-à-vis de l'Asie. Un enjeu crucial alors



L'usine de Beaupréau-en-Mauges du groupe Lacroix fabrique des cartes électroniques.

que de nombreuses usines automobiles ont dû stopper leur production faute de composants électroniques. « On ne peut plus dépendre de zones qui peuvent nous couper les approvisionnements. La crise du Covid a permis cette prise de conscience », assure Vincent Bedouin.

Digitalisation, réindustrialisation: l'usine coche aussi la case de la sobriété énergétique. Elle a été conçue pour réduire les dépenses : le lumineux bâtiment est recouvert de 10000 m² de panneaux photovoltaïques, assurant un tiers de la consommation électrique de l'usine, tandis que des pompes à chaleur se substituent au chauffage au gaz.

Olivier Hamard

NORD INDUSTRIE

ENVISION AESC À LA RECHERCHE DE SES 1 000 SALARIÉS



Envision AESC est la branche « batteries automobiles » d'Envision.

Le sino-japonais Envision AESC, qui va implanter à Douai une usine de fabrication de batteries électriques pour un investissement de 2 milliards d'euros, lance son plan de recrutements. L'activité nordiste ne commencera que fin 2024, mais l'entreprise recherche un millier de salariés attendus pour la mise en production. Ces nouveaux métiers vont

faire appel à des compétences spécifiques, notamment de l'expertise en électro-chimie. D'autres recrutements suivront, de profils moins expérimentés. Pôle Emploi et Douaisis Agglo vont permettre de recruter, sur le territoire nordiste particulièrement, des jeunes qui pourront commencer leur carrière dans cette nouvelle gigafactory.

L'intégralité de la production de cette première usine d'une vingtaine d'hectares de superficie est destinée à Renault. À l'horizon 2029, Envision AESC espère conquérir de nouveaux marchés, soit par une croissance des commandes de Renault ou avec d'autres constructeurs et employer jusqu'à 3000 personnes.

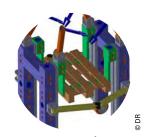


Le Best of de l'innovation

NORD SPATIAL

Grasp lève 2 millions d'euros pour mieux scruter l'atmosphère depuis l'espace

La start-up lilloise Grasp (30 salariés), spécialiste de l'étude des données atmosphériques, lancera bientôt sur orbite son premier satellite. Après une récente levée de fonds de 2 millions d'euros, elle se développe à vitesse grand V dans l'univers très pointu de la « SpaceTech ». La start-up traite et interprète les données d'agences spatiales telles que l'Agence spatiale européenne ou la Nasa pour comprendre les aérosols afin de mieux caractériser l'atmosphère et la surface de la terre. Les résultats de ces études nourrissent la compréhension des pollutions ou encore du changement climatique.



HAUTE-GARONNE MÉCANIQUE

MecaBotiX développe un robot inspiré des fourmis

Créée à l'été 2021 par trois associés, la start-up toulousaine MecaBotix développe des robots inspirés des fourmis, destinés au transport de charges dans les petits entrepôts urbains qui ne sont pas adaptés aux chariots élévateurs et très limités pour les transpalettes. Petits mais capables de travailler ensemble, dotés d'un bras manipulateur, ces robots peuvent lever jusqu'à 250 kg à des altitudes de 3 et 15 mètres selon les versions. Les premiers modèles devraient être vendus en B to B aux professionnels à la fin de l'année 2023 ou proposés à la location.



BOUCHES-DU-RHÔNE SANTÉ

INDIENOV VEUT PROTÉGER LE COL DU FÉMUR

La société marseillaise Indienov (18 collaborateurs), née en 2020, va lancer courant octobre la commercialisation d'une ceinture airbag connectée permettant d'empêcher les fractures du col du fémur. Dirigée par Maurice Kahn (au centre sur la photo) et Gérard Leseur (à droite), l'entreprise vise un développement en France, puis en Europe. La ceinture sert à la fois de protection contre la chute et empêche la fracture, mais elle permet aussi d'alerter la famille ou les aidants de la chute. La vente de 200 ceintures est espérée en 2022 et de 55 000 en 2027.

NORMANDIE SANTÉ

FEELOBJECT ÉLABORE DES PLANS EN 3D TACTILES **POUR PALLIER LE HANDICAP VISUEL**

La société normande FeelObject créée en 2015 par Céline Favy-Huin et Sylvain Hui, a imaginé un système de plans en relief 3D tactiles et sonores destinés à aider les malvoyants à s'orienter dans des espaces intérieurs. Nommé Virtuoz, ce système permet à une personne aveugle d'avoir une compréhension globale de son environnement et de se déplacer. Des symboles déclenchent aussi des explications sonores qui permettent de se représenter parfaitement les lieux : disposition des toilettes, positionnement d'un bouton d'ascenseur ou sens d'un escalier par exemple



LOIRE-ATLANTIQUE TOURISME

MyLittleTrip parie sur les voyages surprises

Vendre un abonnement pour voyager trois fois dans l'année vers des destinations surprises françaises ou européennes, c'est le concept imaginé par la start-up nantaise MyLittleTrip. La formule à 59 euros par mois pour des voyages en solo et 99 euros pour un duo comprend transport et hébergement, pour un court séjour, est élaborée en fonction du profil du voyageur et du style de voyage souhaité. La destination est gardée secrète jusqu'au dernier moment. L'entreprise se rémunère via une commission prélevée sur les abonnements et des rétrocommissions de ses partenaires.



ISÈRE NUMÉRIOUE

BonaGivefavorise le don entre salariés

Imaginée en 2018 et testée pendant deux ans en conditions réelles, l'application BonaGive, créée par Alexa Simonin, est une solution favorisant le don entre salariés et créant du lien social en entreprise, tout en réduisant l'impact carbone. Après avoir signé un contrat avec Orange et Holcim, Alexa Simonin espère compter une dizaine de clients d'ici la fin de l'année et une centaine d'ici fin 2024. BonaGive est commercialisé via un contrat correspondant au droit d'utilisation de l'application pour une durée déterminée.



LES ENTREPRISES DANS LA BATAILLE DU CLIMAT

Elles n'ont pas attendu l'appel à la sobriété énergétique du gouvernement. Depuis des mois, des centaines d'entreprises françaises se sont engagées dans des initiatives collectives en faveur du climat. Que ce soit au sein de la Convention des Entreprises pour le Climat ou du Grand Défi des Entreprises pour la Planète, ces entreprises partagent une conviction: il est urgent d'agir.



«Les chefs d'entreprise de la CEC ont été transformés. Ils sont devenus des champions du climat en quelques mois.»

Eric Duverger, initiateur du CEC

'adapter ou mourir ». Pour Sophie Robert-Velut, l'une des directrices générales des laboratoires Expanscience, qui commercialisent notamment la marque Mustela, le constat est sans appel. Se référant à Darwin, - « les espèces qui survivent ne sont pas les espèces les plus fortes, ni les plus intelligentes, mais celles qui s'adaptent le mieux aux changements » -, Sophie Robert-Velut estime que les entreprises doivent s'adapter si elles veulent continuer à exister. C'est dans cette perspective qu'Expanscience a participé aux six sessions de la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) qui s'est clos le 1er dernier. Inspirée par la Convention Citoyenne pour le Climat, cette initiative qui a démarré en septembre 2021 a permis à 150 entreprises de construire ensemble des feuilles de route de transformation écologique de leurs organisations à horizon 2030 et d'émettre des propositions concrètes à destination des pouvoirs publics.

« Les chefs d'entreprise de la CEC ont été transformés. Ils sont devenus des champions du climat en quelques mois. Ils ont été fortement challengés mais sont enthousiastes car ils se sont impliqués et réalignés avec la trajectoire de leur entreprise », signale Éric Duverger, initiateur de la CEC. Son ambition? Que les dirigeants engagés sur la transition écologique deviennent « la nouvelle normalité » et « incarnent les dirigeants de demain ». L'objectif de la convention étant de faire en sorte que l'économie rime avec l'éco-

logie en traitant de quatre piliers: le climat et les enjeux du carbone, la régénération de la biodiversité, la gestion de la pénurie des ressources naturelles et les pollutions. « Le parcours a ainsi permis aux chefs d'entreprise d'envisager une RSE augmentée, qui ne consiste plus seulement à limiter les impacts mais à réintégrer leurs modèles d'affaires dans les limites planétaires et à réinventer l'empreinte de leur entreprise », poursuit Éric Duverger.

150 ENTREPRISES À LA CONVENTION DES ENTREPRISES Pour le climat

De septembre 2021 à juin 2022, les chefs d'entreprise ont travaillé de façon collective afin d'établir des propositions opérationnelles sur la réinvention du modèle des affaires, la comptabilité, l'innovation... Ainsi, pendant dix mois, à raison de deux journées mensuelles, la CEC a réuni 300 représentants de 150 entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité, telles que Renault Trucks, la SNCF, Heineken France, Caisse d'Épargne, Nature et Découvertes, Pierre et Vacances et de plus petites entités comme Le Village Potager, Evolukid ou Kaoukab. Au total, elles représentent 350 000 salariés et 75 milliards de chiffre d'affaires. « Nous avons pris le temps, face à l'urgence, de comprendre les choix qui nous attendent et les conséquences qu'ils vont avoir sur nos métiers, nos modèles économiques, nos clients, nos collaborateurs et nos partenaires », explique Sophie Robert-Velut. Au programme, des conférences de scientifiques, d'économistes, de



Pendant dix mois, à raison de deux journées mensuelles, les chefs d'entreprise de la CEC ont travaillé de façon collective afin d'établir des propositions opérationnelles sur la réinvention du modèle des affaires, la comptabilité, l'innovation.



ÉRIC DUVERGER, INITIATEUR DE LA CONVENTION DES ENTREPRISES POUR LE CLIMAT

« Ce sont les entreprises qui détiennent le plus de cartes en main »

Après un parcours d'une vingtaine d'années dans des fonctions finances, marketing et stratégie chez Michelin, Éric Duverger décide à son retour des États-Unis en 2020 de prendre deux années sabbatiques pour se dédier à la transition écologique. Dans la foulée, il lance la Convention Entreprises pour le Climat, initiative du monde économique pour proposer une réponse sur l'urgence à s'emparer de la transition écologique.

Quel a été l'élément déclencheur de la création de la Convention des entreprises pour le climat?

J'étais arrivé à un stade de ma carrière où, en tant que directeur marketing et stratégie d'une business unit de Michelin, j'avais clairement perçu la dissonance entre la trajectoire stratégique prise par le groupe et la trajectoire qu'il fallait adopter si l'on prenait conscience de l'urgence et des enjeux environnementaux. Il n'était pas possible de continuer ainsi selon moi. Avec les emplois qu'elles génèrent, l'influence qu'elles ont sur les consommateurs, leurs capacités en termes de recherche et d'innovation, ce sont les entreprises qui détiennent le plus de cartes en main. Sans elles, nous n'avons aucune chance de réussir cette redirection. Suite à la Convention citoyenne pour le climat, j'ai souhaité réunir une équipe d'une soixantaine de bénévoles et un panel de dirigeants prêts à prendre conscience des enjeux et à accepter de réenvisager leur stratégie à l'intérieur des limites planétaires.

Selon vous, l'engagement des entreprises en matière de RSE est encore trop timide?

Au moment de recruter des chefs d'entreprise pour la Convention, nous nous sommes heurtés à des objections telles que « Nous n'avons pas le temps » ou « Tout va bien, nous faisons déjà le maximum ». Un discours qui n'est pas audible selon moi et suscite mon indignation alors que tout le monde sait que la trajectoire que nous avons prise nous amène sur un scénario plus que difficile. Quant aux grands groupes, ils sont suffisamment structurés au niveau communication pour dire ce qu'ils font bien, mais non pour dire ce qu'ils pourraient faire de plus ou ce qu'ils font mal.

À quoi doit ressembler l'entreprise d'aujourd'hui pour préparer le monde de demain?

C'est une entreprise où le dirigeant s'engage à prendre soin du facteur humain et des écosystèmes, au même niveau qu'il prend soin des profits générés. Il y a une attente très forte des salariés qui mettent la pression sur les instances dirigeantes. Les entreprises n'ont plus le choix, c'est le « walk the talk » des Américains: il ne doit plus y avoir de décalage entre leurs intentions et ce qu'elles déclenchent au niveau opérationnel. C'est aussi une entreprise



qui fait preuve de sincérité dans son engagement, dans sa communication et dans sa trajectoire: il n'est plus possible, selon moi, vu les enjeux et leurs conséquences, de faire preuve d'insincérité dans sa communication. Elle doit mettre en place des mécanismes de comptabilité extra-financière et être aussi transparente sur ses indicateurs extra-financiers et sur son impact sur l'environnement qu'elle l'est sur ses indicateurs financiers.

Quels sont vos conseils pour sauter le

Les entreprises doivent sortir de leurs habitudes. Tous les agendas des dirigeants qui affirment avoir trois priorités people, profit, planet - doivent refléter ce qu'ils déclarent. Soit consacrer un tiers de leur temps à leurs collaborateurs et à leur bien-être, un autre tiers à la stratégie et à la rentabilité de leur entreprise et un dernier tiers à comprendre l'urgence, les limites planétaires et à agir pour l'environnement.

sociologues, avec par exemple l'intervention de la paléoclimatologue Valérie Masson-Delmotte, directrice de recherche au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et coprésidente du groupe du GIEC depuis 2015; des travaux en groupes de 15 à 20 personnes encadrés par des coachs facilitateurs « pour créer un cadre de confiance, libérer la parole et permettre aux dirigeants de travailler entre pairs », détaille Éric Duverger. Ce parcours en six sessions s'est déroulé avec les dirigeants et leurs « planet champions », souvent le directeur développement durable ou responsable RSE, chargés aux côtés du dirigeant de mettre en œuvre les actions au sein des entreprises. Objectif: permettre aux entreprises de construire leur propre feuille de route. Soit un engagement à horizon 2030 pour rediriger leur modèle économique vers une trajectoire prenant en considération les limites planétaires et leur permettre de viser le cap de l'économie régénérative.

Pour l'heure, la convention est en train de les analyser, avec l'aide de plusieurs experts de l'économie régénérative, dont Christophe Sempels, docteur en sciences de gestion, président et le directeur scientifique d'ImmaTerra, coopérative visant à promouvoir la transition vers des modèles économiques durables. « Il y a beaucoup d'axes de redirection différents selon les secteurs », note Éric Duverger.

FORMATION DE TOUS LES CHEFS D'ENTREPRISE **AUX ENJEUX ÉCOLOGIOUES**

Au-delà de ces quelque 150 feuilles de route, les entreprises ont également planché sur des propositions concrètes et opérationnelles en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, les pollutions et l'érosion de la biodiversité à l'issue de la sixième session parisienne à destination des pouvoirs publics. Pour Éric Duverger, deux propositions sont particu-



« Seuls 5 % des objectifs des parts variables des dirigeants sont indexés à des objectifs liés à la planète. »

Éric Duverger, initiateur du Giec



Le Climat mobilise au-delà des 150 participants à la CEC, ici en photo. Au niveau régional, des CEC voient le jour tout comme d'autres initiatives entrepreneuriales comme Entrepreneurs pour la Planète ou le Grand Défi des Entreprises pour la

Les 10 propositions adoptées par la **Convention des entreprises pour le Climat**

> Une formation obligatoire des décideurs économiques et des comités de direction aux enjeux de la transition écologique

Une formation obligatoire aux enjeux de la transition écologique pour les salariés et représentants du personnel

Une formation des salariés aux gestes et compétences de la transition écologique

Imposer la réalisation d'un bilan carbone scope 3 (émissions indirectes) pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés

Conditionner la rémunération des dirigeants à la réussite de 🔰 critères environnementaux préalablement fixés

Favoriser les mobilités moins polluantes u en entreprise

Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments d'entreprise

Disparition des niches fiscales nuisibles à l'environnement

Une éco-conditionnalité de l'accès aux marchés et financement publics

Création d'un indice R3 Remploi / Réparabilité / Recyclabilité

lièrement emblématiques. À commencer par la généralisation de la formation aux enjeux écologiques pour tous les chefs d'entreprise, y compris les conseils d'administration. « Tout commence par la compréhension des enjeux et la formation. Nous sommes d'ailleurs en contact avec le gouvernement pour construire un programme de formation pour les ministères et les cabinets ministériels », se réjouit-il. Autre proposition symbolique, l'indexation de la rémunération variable des chefs d'entreprise et des comités exécutifs sur des critères liés à l'écologie. « Pour l'heure, seuls 5 % des objectifs des parts variables des dirigeants sont indexés à des objectifs liés à la planète ». Les dix propositions ont été présentées le 28 septembre au Conseil économique, social et environnemental. Charge ensuite aux participants de les remettre officiellement aux ministères et dans les territoires, accompagnées de leurs feuilles de route « afin de montrer que les entreprises ne se défaussent pas sur la question et que monde économique et monde politique vont dans la même direction », justifie Éric Duverger. La coopération entre les différents acteurs des sphères économiques et politiques étant indispensable. « Avec la CEC, nous avons pris conscience qu'il fallait réconcilier les cercles économiques, politiques et la société civile, qui doivent absolument se parler, se comprendre, se nourrir dans leur réflexion pour faire avancer tous les curseurs en même temps afin d'être efficace », confirme Sophie Robert-Velut.



FOISON D'INITIATIVES D'ENTREPRENEURS S'ENGAGEANT Pour la planète

Autre objectif poursuivi, la création d'une CEC Académie pour porter le mode d'emploi de la transition écologique des entreprises et préparer une démultiplication. Pour l'heure, la Convention semble avoir fait des petits puisqu'une trentaine de projets de démultiplication vont être lancés au niveau régional ou de certaines filières. Cinq ont déjà vu le jour, tels que la CEC Provence Corse et CEC Ouest qui sont en cours de recrutement ou la CEC de la fédération du bois. Preuve de la volonté des chefs d'entreprise de s'engager, la Convention a reçu des centaines de candidatures et de demandes d'information de la part de chefs d'entreprise qui ont regretté de ne pas faire partie de la première vague. « C'est particulièrement encourageant pour la suite », se réjouit Éric Duverger. Certains grands groupes ont également contacté la CEC pour construire une feuille de route adaptée pour leur entreprise. « On ne compte pas sur la dénonciation des chefs d'entreprise qui ne bougent pas mais sur l'effet d'entraînement de ceux qui bougent. Je rêve personnellement du moment où Michelin sera prêt à suivre ce parcours », confie-t-il.

À moins que le fabricant de pneu auvergnat frappe à une autre porte. Car le climat mobilise au-delà de la CEC et de ses déclinaisons. Ces derniers mois, d'autres initiatives ont vu le jour à l'instar de l'association marseillaise Entrepreneurs pour la Planète, qui met en relation des dirigeants d'entreprise et des porteurs de projets à impact positif pour la planète, ou encore du Grand Défi des Entreprises pour la Planète. Si l'objectif final est commun, les moyens mis en œuvre diffèrent. L'ambition du Grand Défi des Entreprises pour la Planète est ainsi de « permettre aux entreprises et à leur écosystème de créer un modèle de prospérité qui soit à la fois humaniste et régénératif, c'est-à-dire qui intègre la dimension humaine et la contrainte écologique », explique la Nantaise Virginie Raisson-Victor, à l'origine de l'initiative.

Pour atteindre cet objectif et faire émerger un ensemble de propositions « prioritaires, impactantes et mesurables », le Grand Défi a tiré au sort une centaine d'entreprises sur la base de quatre critères – taille, secteur d'activité, implantation géographique, statut – pour qu'elles soient représentatives de la diversité du tissu économique français. « Actives dans tous les secteurs et présentes sur tous les territoires, les entreprises constituent un maillon essentiel dans la lutte contre le dérèglement climatique et le recul de la biodiversité », relève Jérôme Cohen, co-initiateur du Grand défi et président fondateur d'Engage,





« Nous avons pris conscience qu'il fallait réconcilier les cercles économiques, politiques et la société civile. »

Sophie Robert-Velut

une organisation dont les activités sont dédiées à la transformation de la société. « À ce titre, il est important qu'elles puissent contribuer au débat national sur ces enjeux pour apporter des réponses convergentes, à la mesure du défi climatique et de la préservation du vivant ».

DES PROPOSITIONS À ESSAIMER

En déléguant un représentant (dirigeant, salarié ou actionnaire) auprès du Grand Défi, les entreprises qui acceptent de jouer le jeu participent à ses trois étapes. La première, dite de « consultation », a permis de recueillir en ligne les préoccupations et points de blocage des entreprises, mais aussi leurs leviers d'action, besoins d'accompagnement et propositions. Cette consultation, qui s'est achevée en juin, a permis de recueillir plus de 60 000 réponses.

Lancée en juin, la deuxième étape doit permettre aux délégués des entreprises de formuler un ensemble de propositions, actions concrètes ou orientation des politiques publiques. Celles-ci peuvent aussi bien porter sur les modèles d'affaires, les ressources humaines, le financement, la gouvernance, les ressources, etc. Après avoir été réunis en sessions d'intelligence collective de deux jours à Nantes, puis Lille, Grenoble, Caen et Montpellier, l'ensemble des délégués se réuniront à Paris en décembre pour une sixième et dernière session plénière au cours de laquelle ils adopteront l'ensemble des propositions qu'ils porteront ensemble ensuite. Car c'est à partir de ce dernier round, à la veille de Noël, que s'amorcera la phase de diffusion et de promotion des résultats du Grand Défi dans les sphères économiques, académique et politique. « Notre idée est d'essaimer. Parce qu'il ne s'agit pas seulement de dresser une énième liste de propositions. Le plus important, c'est qu'un maximum d'acteurs s'en empare », insiste Virginie Raisson-Victor.

Si le Grand Défi partage le même objectif et une démarche assez proche de celle retenue par la convention des entreprises pour le climat (CEC), l'une des différences notoires qui distingue les deux initiatives tient au fait que contrairement aux dirigeants réunis par la CEC qui ont travaillé sur la feuille de route de leur propre entreprise, les « délégués » du Grand Défi, eux, ne travaillent pas sur eux-mêmes mais sur des propositions plus générales. Pour autant, les deux initiatives étant complémentaires, « l'idée est de proposer à la CEC de venir présenter ses conclusions au Grand Défi pour faire converger les initiatives », conclut Virginie Raisson-Victor.

Charlotte de Saintignon

VIRGINIE RAISSON-VICTOR,

COFONDATRICE DU GRAND DÉFI DES ENTREPRISES POUR LA PLANÈTE

Transition écologique : « Les entreprises peuvent se trouver freinées par l'exigence de rester compétitif »

Même les dirigeants d'entreprise les moins convaincus par l'urgence climatique doivent prendre conscience de la nécessité de la transition écologique, assure Virginie Raisson-Victor. Il en va de leur survie, estime la cofondatrice du Grand Défi des Entreprises pour la Planète et présidente du groupe interdisciplinaire d'experts sur le changement climatique (Giec) des Pays de la Loire.

Pourquoi avoir mis en place le Grand Défi des entreprises pour la planète?

L'idée a germé au moment où la convention citoyenne pour le climat lancée par Emmanuel Macron remettait ses conclusions au chef de l'État. Les citoyens allaient remettre des propositions sans que les partenaires économiques aient été associés à leur formulation. Par ailleurs, accompagnant au quotidien des entreprises dans leur réflexion sur la transition écologique, on entend toujours à peu près les mêmes remarques. « Si j'engage des changements, je ne vais plus être compétitif. Je n'ai pas les moyens d'engager une telle transition ». Ou encore « C'est aux législateurs de décider, ce n'est pas aux entreprises de l'initier. Tant que ce n'est pas obligatoire par la loi... ». À partir de ces constats, a émergé l'idée d'adapter le processus démocratique qui avait été porté par la convention citoyenne au milieu de l'entreprise pour que les acteurs économiques formulent ensemble des propositions au service des obiectifs climat de la France, des accords de Paris et de la biodiversité.

Quels sont les freins que rencontrent les entreprises pour se mettre au pas?

Très souvent, les PME invoquent la problématique du temps. Les chefs d'entreprise n'ont pas forcément le temps de se former sur les questions écologiques, ni toujours les moyens d'avoir un directeur développement durable. Après, il y en a d'autres pour lesquels il s'agit plus d'un désarroi méthodologique. Ils ne savent pas par quoi



commencer ni où aller. Enfin, les chefs d'entreprise subissent une injonction contradictoire: s'ils savent qu'il y a une menace écologique forte, dans le même temps, ils sont évalués et financés essentiellement sur des critères de performance économique. Or, dans notre modèle actuel, la performance économique se fait largement au détriment de l'environnement. Résultat: même quand les chefs d'entreprise veulent s'y mettre, ils peuvent se trouver freinés par l'exigence de rester compétitif.

Quelle réponse apporter aux entreprises qui invoquent un manque de temps?

Si se transformer pour s'aligner sur les limites planétaires représente un coût et un risque, il ne faut pas négliger les opportunités que cela offre aussi dans de nombreux cas. Car à chaque transformation engagée correspond un co-bénéfice qu'il est important de valoriser. Les dirigeants peuvent ne pas être convaincus ou ne pas en être conscients de l'urgence. En revanche, ils doivent savoir que la pérennité de leur entreprise est menacée s'ils ne sont pas à l'écoute des enjeux climatiques et de la biodiversité.

Soltena LE RÉSEAU DES SOLUTIONS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN NOUVELLE-AQUITAINE

Soltena est une association qui réunit 200 acteurs économiques engagés de Nouvelle-Aquitaine qui œuvrent, par les produits qu'ils développent, les pratiques qu'ils intègrent et les innovations qu'ils déploient, en faveur de la transition énergétique, l'économie circulaire, la préservation des milieux et le développement durable.

UN RÉSEAU POUR DYNAMISER LES ENTREPRISES DES FILIÈRES VERTES ET BLEUES

Le cœur des adhérents de Soltena est constitué d'entreprises qui offrent des solutions et développent des innovations au service de la transition écologique. À travers les rencontres et les groupes de travail, Soltena favorise la structuration de démarches collectives pour développer les filières de l'eau, du recyclage et de la valorisation des déchets, de la qualité de l'air et de l'environnement, etc.

En plus de valoriser l'expertise et les savoir-faire régionaux, Soltena présente la particularité de jouer la complémentarité entre les entreprises des filières environnementales ; elle offre ainsi la possibilité de créer des synergies propices au développement économique par une approche transversale et interdisciplinaire.

UN RÉSEAU POUR RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Par sa connaissance de l'écosystème régional et des enjeux de décarbonation, de préservation des ressources, des milieux et d'économie circulaire, Soltena impulse et accompagne les projets environnementaux des entreprises et des territoires. L'équipe opérationnelle de Soltena aiguille les porteurs de projets vers les bons dispositifs et interlocuteurs, les assiste dans la qualification de leur cahier des charges et favorise les mises en relation avec les offreurs de solutions en privilégiant une vision systémique. Aux côtés de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Ademe, Soltena pilote des actions régionales structurantes et opérationnelles comme le dispositif BECOME pour accompagner l'éco-conception et l'éco-innovation, le réseau RECITA pour développer l'économie circulaire ou encore, comme l'opération d'accompagnement des entreprises dans l'intégration de la biodiversité.

À NE PAS MANQUER

- Appel à candidature
 « Entreprise et biodiversité, un duo florissant » jusqu'au 28 octobre 2022
- Forum de l'éco-conception, le 15 novembre 2022 à Bordeaux
- Rencontre annuelle de RECITA, le 9 décembre 2022 à Poitiers

66 Les acteurs économiques de Nouvelle-Aquitaine ne se posent plus la question de savoir s'il faut ou non s'engager; ils veulent savoir comment agir efficacement pour réussir la transition écologique. Rejoindre Soltena, c'est reioindre un réseau multi-sectoriel et multi-acteurs dont l'ambition est d'avancer collectivement vers un développement économique plus durable et résilient. Pour cela, l'association s'appuie sur une équipe

pluridisciplinaire experte et engagée et sur un vivier d'entreprises offrant des solutions environnementales concrètes et pratiques. Soltena a à cœur de travailler en étroite collaboration avec l'écosystème régional, pôles de compétitivité et clusters, associations environnementales et observatoires, écoles et laboratoires de recherche. Cette dynamique décuple les opportunités offertes aux entreprises et aux collectivités néo-aquitaines de s'engager ou de renforcer leur performance environnementale. Soltena répond ainsi directement à la feuille de route Néo Terra de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pierre-Yves Rioual

Président de Soltena et PDG de Syntea





Ils témoignent...

PARIS **TECHNOLOGIE**

APRÈS « UNE CLAQUE CLIMATIQUE », LES VEDETTES DE PARIS PASSENT À L'ÉLECTRIQUE

Une véritable « claque climatique ». C'est ce qu'a pris Marie Bozzoni, directrice générale de Vedettes de Paris, lors de la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC), qui amène la PME à décarboner sa flotte de bateaux.

ès lors que le chef d'entreprise veut agir, il doit se prendre cette claque et se rendre compte de l'ampleur du précipice et de l'urgence à agir. Auquel cas il ne pourra prendre que des mesurettes. Il faut aller plus loin », explique Marie Bozzoni, directrice générale de Vedettes de Paris. La compagnie de croisière touristique et fluviale de Paris, qui emploie 90 personnes en haute saison, a une activité de tourisme de masse « non vertueuse et très loin des considérations écologiques » avec une mauvaise empreinte carbone, reconnaît sa directrice générale. « La moitié de nos passagers sont des touristes venus de l'étranger, souvent en avion pour seulement quelques jours de visite pour se promener sur des bateaux qui polluent...

Déjà, à l'issue de la première session de travail, je me suis interrogée sur le fait de savoir si nous avions encore le droit d'exister ou pas. Au vu de ma responsabilité en tant qu'employeur, sans remettre en cause toute notre activité, nous avons pris la décision, sans toutefois nous poser de



questions sur les moyens, de lancer de manière effective la décarbonation de notre flotte ». Ainsi, à l'horizon 2024, Vedettes de Paris aura 80 % de ses cinq bateaux à propulsion 100 % électrique, avec un premier bateau qui devrait arriver l'hiver prochain.

« Technologiquement, ce n'est pas simple à mettre en place car il faut une grande quantité de batteries sur ces bateaux de grande Marie Bozzoni, directrice générale de Vedettes de Paris: « Je me suis interrogée sur le fait de savoir si nous avions encore le droit d'exister ou pas ». taille pour leur permettre de faire dix rotations par jour, soit dix heures de navigation, dont la moitié à contre-courant et parfois en période de crue ».

NOUVELLES ACTIVITÉS BÉNÉFIQUES Pour l'environnement

Déjà en janvier dernier, la directrice générale avait fait participer l'ensemble de ses collaborateurs à la fresque du climat afin de les sensibiliser. L'objectif de cet atelier participatif? Faire comprendre l'impact des activités d'une entreprise sur l'environnement et le changement climatique. À l'issue, la dirigeante et ses équipes ont travaillé sur les atouts de Vedettes de Paris. « Le champ des possibles est immense même si ce ne sera pas avec la même rentabilité ». Néanmoins, pas question pour

l'entreprise de changer totalement son business model basé sur du volume avec près de 900 000 passagers enregistrés en 2019: elle doit pouvoir réussir à financer l'investissement nécessaire pour transformer ses bateaux et utiliser sa rentabilité pour de nouvelles initiatives. La dirigeante se dit ainsi prête à mener des activités « qui ne seront pas profitables financièrement mais bénéfiques environnementalement parlant ». Pêle-mêle, la compagnie envisage ainsi de devenir un maillon de la chaîne logistique de la ville, de participer au repeuplement des brochets dans la Seine, - ces derniers permettant aux autres espèces de prospérer -, de créer des festivals sur les quais ou encore une école de cyclisme pour les jeunes « afin de devenir utiles. Même si nous ne sommes pas inutiles aujourd'hui puisque nous ouvrons les touristes à la culture et participons aux activi-

Charlotte de Saintignon

tés de loisirs », souligne-t-elle.



BOUCHES-DU-RHÔNE TECHNOLOGIE

BIOTECH DENTAL: « C'EST PAR LES ENTREPRISES QUE L'ON RÉUSSIRA LE DÉFI CLIMATIQUE »

Biotech Dental, spécialiste des implants dentaires et fleuron historique du groupe Upperside, implantée à Salon-de-Provence dans les Bouchesdu-Rhône, a participé à la convention des entreprises pour le climat et dédie depuis neuf mois deux personnes à temps plein sur le sujet.

l n'y a pas de question à se poser, il faut agir pour le climat ». Pour Philippe Veran, président de Biotech Dental (94 millions d'euros de chiffre d'affaires, 750 salariés), les dirigeants doivent être les premiers à se montrer exemplaires face à leurs collaborateurs et à leurs clients. « C'est par les entreprises, premières coupables et responsables de la détérioration de la planète, que l'on réussira ce défi. Ce n'est pas un choix pour elles mais un devoir ». Premier chantier de l'ETI qui faisait partie des 150 décideurs sélectionnés pour participer à la Convention des entreprises pour le climat (CEC): éduquer lses parties prenantes sur ces questions et leur inculquer de nouveaux réflexes. Biotech Dental a ainsi créé une chaîne d'information sur Youtube à destination de ses salariés afin qu'ils puissent mettre en avant leurs actions pour le climat.

LE GOUFFRE CARBONE DES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

Suite à l'évaluation de l'empreinte carbone de l'entreprise par un cabinet extérieur, « il en est ressorti que la moitié de nos empreintes carbones concernaient les déplacements de nos collaborateurs depuis leur domicile jusqu'à leur travail ». Ces trajets constituent ainsi le plus gros chantier de l'entreprise qui compte une vingtaine de sites dans différentes régions françaises. « Il est compliqué de se rendre au siège de l'entreprise à Salon-de-Provence (300 salariés) autrement qu'en voiture », explique Philippe Veran. De fait, l'entreprise interpelle les pouvoirs publics sur les aides qu'ils doivent apporter à certaines régions en termes de mobilité et de développement des transports publics. En attendant, l'entreprise développe des solutions alternatives et encourage notamment le covoiturage via un partenariat signé avec la start-up Klaxit qui développe une application dédiée pour gérer ce mode de déplacement en prenant en compte le lieu d'habitation et le lieu de travail des collaborateurs.

Pour réduire ses dépenses énergétiques et montrer l'exemple sur les bâtiments existants de l'entreprise, Biotech Dental s'est, par ailleurs, engagé à adopter certaines mesures simples, comme réduire de 1 degré la température en hiver ou l'augmenter de 1 degré en été afin de réaliser des économies substantielles sur l'année; récupérer le papier, mettre en place des poubelles de tri, transformer sa flotte automobile en véhicules électriques... Sur ses nouveaux sites, l'entreprise intègre ces questions environnementales en y installant notamment des panneaux photovoltaïques pour les rendre autonomes. Grâce à un partenariat avec EcoTree, elle s'est également donné, pour objectif de reboiser une parcelle de forêt de Salon-de-Provence pour rééquilibrer son empreinte



Philippe Véran, président de Biotech Dental.

énergétique. « Avant de prendre des mesures compliquées, il faut mettre en place des initiatives simples qui visent à faire des économies. C'est le principe du colibri: si tout le monde fait un effort, cumulés, ces efforts engendreront une évolution positive ». Pour centraliser tous ces chantiers et déterminer les axes de travail, le dirigeant a créé une cellule autonome dédiée avec deux personnes qui travaillent à plein temps sur le sujet depuis plus de neuf mois. « Nous avançons à marche forcée pour être le plus rapide possible sur les décisions à prendre ».

Charlotte de Saintignon



ISÈRE **Sport**

ROSSIGNOL TOUT SCHUSS SUR LE SKI RECYCLABLE

Le fabricant isérois Rossignol lancera en novembre un ski recyclable à 77 % guand un ski traditionnel ne l'est qu'à 6 %. Pour cela, il s'est associé à une autre société iséroise, MTB.

a Convention des Entreprises pour le Climat a été un catalyseur pour accélérer notre partenariat avec MTB », se réjouit Vincent Wauters, PDG de Rossignol (1300 salariés, 331 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2019). « Le parcours, qui réunit 150 chefs d'entreprise avec la

même volonté d'agir pour le climat donne une énergie très porteuse. Il permet à la fois une vraie prise de conscience, une maturation de la compréhension des enjeux et le déploiement à la sortie d'une feuille de route concrète ». Avant la conférence, le groupe isérois spécialisé depuis 115 ans dans les activités d'équipement de sport d'hiver avait déjà entamé des discussions avec la société iséroise MTB spécialisée dans le tri, le recyclage et le

broyage de produits en fin de vie. « Il faut que les entreprises travaillent ensemble pour trouver de nouvelles solutions », conseille le chef d'entreprise. Justement, leur participation conjointe à la Convention des Entreprises pour le Climat leur a permis d'aller plus vite dans leur idée de co-développement: Rossignol fabrique de nouveaux skis dans son usine de Sallanches (Haute-Savoie) à partir de sept composants dont plus de la moitié sont issus de matières biosourcées ou recyclées contre 14 composants en moyenne dans une paire traditionnelle; MTB développe de son côté une machine de broyage pour optimiser le tri de fin de vie des skis. Résultat, le ski commercialisé en novembre prochain que les deux partenaires ont développé permet de récupérer 77 % de matières premières - aluminium, bois, acier - contre seulement 6 %

LOIRE-ATLANTIQUE COMMUNICATION ET MÉDIAS

B SIDE N'ACCOMPAGNERA **PLUS CERTAINS PROJETS DE** COMMUNICATION

L'agence de communication nantaise B Side sélectionne désormais les projets de ses clients en fonction de leur utilité, de leur compatibilité avec les limites planétaires et de la volonté de l'entreprise qui porte ces projets de s'engager en termes de transition écologique.

> ous avons pris un coup de bambou sur la tête. Même si nous étions déjà sensibilisées à ces questions, le partage de connaissances scientifiques de la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) est venu nous percuter », confie Marion Andro, l'une des deux associées de l'agence de communication

nantaise B Side (1,8 M€ de CA). En tant que dirigeante au sein de la CEC au côté de son associée Ingrid Berthé, elle a souhaité aller plus loin que ce qu'elles avaient pu faire dans le cadre de la démarche RSE engagée depuis une dizaine d'années. « Lorsque nous avons repris l'entreprise en 2013 avec mon associée, nous avions déjà la volonté de mettre en place une telle démarche », explique cette cheffe d'entreprise membre de l'association Dirigeants Responsables de



l'Ouest. Ses convictions l'avaient incitée à transformer l'agence de communication en entreprise à mission en 2020, « Nous avons alors travaillé sur un plan de transformation de notre business model afin de mettre l'engagement responsable au cœur de notre stratégie ». C'est à ce moment-là que l'entreprise a opté pour un hébergeur suisse fonctionnant à 100 % avec des éner-



auparavant sur des skis de construction traditionnelle. « Notre ambition est d'avoir d'ici 2028 un tiers de notre gamme construite et gérée de manière vertueuse avec les mêmes niveaux de performance », projette Vincent Wauters qui se félicite d'avoir « l'usine la plus engagée dans la circularité au monde».

RÉDUIRE DE 40 % SES DÉCHETS

L'entreprise se donne ainsi les moyens de ses ambitions, notamment celle de réduire ses déchets de 40% d'ici 2025 et dans le cadre du programme « Respect », de 30 % son empreinte carbone d'ici 2030 tout en visant la neutralité en 2050. Un engagement pour l'environnement et le territoire qui ne date pas d'hier. Si Vincent Wauters n'a rejoint le groupe qu'en février 2021, « au moment le plus sombre avec la fermeture



des remontées mécaniques »,

engagé depuis plus de 15 ans

notre ancrage territorial, à

Sallanches et à Nevers en

confie-t-il, Rossignol était déjà

dans la RSE. « Depuis toujours,

Bourgogne-Franche-Comté, en

Espagne et en Italie, nous engage

Vincent Wauters, président du Groupe Rossianol depuis février 2021.

ritoire de la montagne », explique le PDG. Ainsi, en 2006 déjà, l'entreprise avait obtenu une première certification Iso 14001, privilégiait les circuits courts pour l'ensemble de ses approvisionnements, était passée en 100 % énergies renouvelables pour son approvisionnement en électricité dans l'un de ses centres industriels - trois d'entre eux sont aujourd'hui équipés. Autre action entreprise dès 2011, le rapatriement de la production de l'Asie vers la France. « Nous avons des engagements concrets, se félicite le PDG, heureux du fort rebond de l'entreprise post-Covid. Ce n'est pas que de la communication. La dynamique est lancée, nous n'allons pas nous arrêter».

à avoir une vraie responsabilité

sociale et économique et à redou-

bler nos engagements pour le ter-

Charlotte de Saintignon



Marion Andro, l'une des deux dirigeantes de B Side, agence de communication à Nantes

gies renouvelables et rendu son site web écoresponsable pour améliorer ses performances environnementales, réfléchissant notamment à l'utilité de ses contenus.

RÉPARER ET RÉGÉNÉRER

À l'issue de leur participation à la CEC, les deux associées affirment que ce parcours initiatique « nous a changées et nous a rendues plus militantes qu'avant. Notre raison d'être aujourd'hui est de faire de la communication utile ». Alors que l'agence entame son troisième bilan carbone, Marion Andro ne souhaite pas seulement se contenter de limiter les impacts négatifs de son activité sur l'environnement : elle veut redonner du positif afin de réparer et régénérer. L'agence veut ainsi utiliser son temps et ses compétences pour aider des projets qui vont dans un sens positif pour l'environnement. Pour s'en assurer, elle a mis en place un système de go/no go de façon plus radicale qu'auparavant pour sélectionner les projets via un questionnaire préalable pour évaluer notamment leur typologie, leur utilité, leur usage, leur durée de vie, leur compatibilité avec les limites planétaires et la volonté de l'entreprise qui porte ces projets de s'engager en termes de transition écologique. « Il y a des projets que l'on n'accompagnera plus mais nous sommes prêts à prendre ce risque. On veut être alignés avec la mission que l'on s'est fixée ». Un engagement

qui impacte également la manière dont B Side va accompagner les projets. « Nous avons travaillé sur les cycles de vie. On découpe les projets et on intègre les impacts sociaux et environnementaux à chaque étape, en proposant des alternatives pour limiter les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs » détaille-t-elle. Et pour engager ses parties prenantes, l'agence a embarqué ses 21 collaborateurs, déjà rompus au compost et à la mobilité verte - ils ne se déplacent qu'à vélo, à pied ou en transports en commun – dans une formation de 25 heures étalées sur six mois et dédiée à la transition écologique avec notamment une fresque du climat, une journée consacrée à la biodiversité, une intervention contre le greenwashing, etc. «L'idée est d'avoir un socle de connaissances communes et de monter en culture générale pour comprendre ce qu'il se passe au niveau planétaire et être à l'aise avec ces sujets », justifie Marion Andro.

Charlotte de Saintignon





Emmanuelle Germani, DRH-DSI et directrice en charge de la RSE de Kaporal.

KAPORAL VEUT PRODUIRE DES JEANS PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Après avoir travaillé sur le recyclage de ses jeans, Kaporal planche sur l'éco-responsabilité de ses produits. L'entreprise marseillaise de prêt-àporter mobilise pour cela ses équipes et ses fournisseurs.

nmanuelle Germani, DRH-DSI et directrice en charge de la RSE de Kaporal à la sortie de sa participation à la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) le reconnaît: « On a vécu un choc car on pensait en savoir beaucoup sur le sujet «. L'idée de la CEC est de faire bouger fondamentalement les lignes, de sortir des petites actions du quotidien que l'on a appelées « la RSE à la papa » pour passer à des actions qui comptent vraiment et qui ont un impact véritable ». L'entreprise marseillaise de prêt-à-porter qui compte une centaine de boutiques en propre et une vingtaine en

franchises se sent ainsi « outillée, via ce parcours initiatique qui nous a permis de partager des expériences avec d'autres chefs d'entreprise, nous a confortés dans notre volonté de réfléchir autrement à la croissance de notre activité et nous a permis d'accélérer ». Évoluant dans une activité textile souvent pointée du doigt pour ses impacts négatifs sur l'environnement, Kaporal a commencé en autodidacte en lancant en 2015 l'opération de mode circulaire pour recycler les jeans «Kaporal Impact Recycling». Opération que l'entreprise renouvelle, depuis, chaque année, pour « upcycler » cette matière et en faire de nouveaux vêtements ou objets comme des sacs ou des lampes via des partenariats avec de jeunes créateurs français et

l'atelier de couture d'insertion marseillais 13Atypik. Autre débouché, le recyclage en isolants thermiques ou phoniques chez les particuliers via l'entreprise d'insertion le Relais. Résultat, l'entreprise a récupéré près de 50 tonnes de jeans depuis 2015.

Avec sa nouvelle feuille de route,

FORMATIONS DES SALARIÉS

l'entreprise a embarqué le comité de direction et l'ensemble de ses 550 collaborateurs pour construire « le Kaporal viable et soutenable dans le monde de demain », via des sessions de travail, des séminaires et la participation à la Fresque du Climat. « Il est important de travailler sur l'état d'esprit des collaborateurs car tous ces changements, nous les ferons avec l'ensemble des équipes, rappelle la directrice RSE. Nous devons embarquer toutes les forces vives de l'entreprise et donner du sens à nos actions ». Kaporal a ainsi mis en place quelques écogestes quotidiens comme le tri, la disparition du plastique jetable, le recyclage de matériels informatiques. Suite à sa participation à la CEC, à plus grande échelle, après avoir fait son bilan carbone scope 3 et défini sa raison d'être comme la colonne vertébrale de son engagement, elle planche sur l'éco-responsabilité de ses produits, en formant ses équipes aux matières éco-responsables recyclées, sur des pistes d'amélioration en collaboration avec ses fournisseurs, notamment sur les traitements et délavages de ses jeans. Kaporal réfléchit aussi à de nouvelles pistes de sourcing plus vertueuses. Avec plusieurs chantiers en parallèle, « des audits chez nos fournisseurs, le choix de matières plus économes en eau ou de matières naturelles alternatives comme le chanvre ou le lin », l'entreprise montre qu'elle a bel et bien pris le virage pour avoir un impact positif sur l'environnement. Pour la directrice RSE, l'urgence est absolue: « Nous n'avons plus qu'une dizaine d'années pour réagir et nous adapter à l'urgence climatique, conclut-elle. C'est possible et nous nous y employons ».

Charlotte de Saintignon



SARTHE INDUSTRIE

POSSON PACKAGING VIENT DE CLORE SON 15^E BILAN CARBONE

Quinze bilans carbone et 8 rapports RSE ont permis à la PME sarthoise Posson Packaging de diviser par deux son impact carbone depuis 2008.

our Posson Packaging, entreprise industrielle sarthoise qui fabrique 1,5 million d'emballages chaque jour, participer au Grand défi pour la planète « n'est pas un grand défi car nous avons déjà réduit de 50 % notre impact carbone depuis 2008, assure Sylvie Casenave-Péré, sa présidente. Si l'on n'adopte pas une attitude vertueuse dans l'ADN de son entreprise, il est difficile de survivre ».

L'entreprise n'a de cesse d'investir dans de nouvelles machines pour réduire son impact carbone. Dès lors, pourquoi souhaiter participer au Grand défi? « Cela permet à l'entreprise de se challenger, de s'évaluer et de communiquer car il n'est pas simple d'avancer tout seul », reconnaît-elle. Pour y parvenir, la PME de 115 collaborateurs, qui réalise 30 millions d'euros de chiffre d'affaires, a déjà à son actif 15 bilans carbone et établi huit rapports RSE. «À notre modeste échelle, nous avons adopté de bonnes pra-



Sylvie Casenave-Péré, présidente de Posson Packaging.

tiques ». Et ce, depuis que la dirigeante a repris l'entreprise en 1995, l'orientant tout de suite dans une démarche tournée vers la qualité et l'environnement, avec une certification Iso 14001. Dès l'année suivante, à la suite d'un audit environnemental de ses trois usines, elle en ferme deux et adapte la troisième afin qu'elle puisse traiter le recyclage de ses déchets, « ces matières premières secondaires que l'on ne gaspille pas », passe à l'encre végétale en 2004. Une démarche qui paie puisque l'entreprise a réussi à rester attractive et à fidéliser clients et fournisseurs, de grandes multinationales telles que les groupes Bel ou LDC. Spécialisée dans les emballages pour l'hygiène santé et l'agroalimentaire, par éthique, la PME se prive de certains marchés comme ceux du luxe ou de la parfumerie: « Nous faisons des emballages utiles », conclut sa présidente. Charlotte de Saintignon

LES CHIFFRES CLÉS DU RECYCLAGE DE VOS PAPIERS.

1,3 million de tonnes de papiers recyclées permettent d'économiser annuellement:



4000 GWh, soit l'équivalent de deux fois la consommation d'électricité d'une ville comme Marseille.









Anne Guérin, directrice exécutive du financement et du réseau de Bpifrance

« LES PME ET ETI QUI NE FONT PAS LEUR TRANSITION ÉCOLOGIQUE **RISQUENT DE PERDRE LEURS CLIENTS »**

En tant que banque publique d'investissement avec un réseau d'une cinquantaine d'implantations régionales, Bpifrance s'est mobilisé sur le sujet de la transition écologique. Avec des outils de diagnostics, des formations, des financements et même une communauté spécifique. Entretien avec Anne Guérin, directrice exécutive du financement et du réseau de Bpifrance.

Quelles sont vos convictions en termes de transition écologique ?

Les entreprises ne doivent pas voir le climat comme une contrainte mais comme une nouvelle opportunité de se développer avec l'environnement. Qui plus est, avec l'emballement réglementaire en termes de transition écologique et la pression des banques qui doivent verdir leur portefeuille et rendre des comptes, elles doivent se mettre en ordre de marche. Il en va de leur survie. Les chefs d'entreprise qui ont mené des actions en faveur de l'environnement ont confirmé que cela avait généré des opportunités d'affaires. Ce sont leurs entreprises qui seront choisies et qui capteront les marchés en France comme à l'étranger. A contrario, les PME et ETI qui ne feront pas cette transition risquent de perdre leurs clients. Les grands donneurs d'ordres sont en train de prendre des engagements en termes de neutralité carbone : cela se décline forcément sur les fournisseurs. Or, selon l'étude Climat que nous avions menée en juillet 2020, si 80 % des chefs d'entreprise sont conscients des enjeux, la proportion qui passe à l'acte est bien inférieure, avec moins de 50 % d'entre eux qui passeraient in fine à l'action.

Quels sont les principaux freins qui les en empêchent?

Il y a trois freins majeurs: la méconnaissance des solutions techniques, le manque de reconnaissance des clients qui ne sont pas prêts à payer plus pour un produit ou un service vertueux. Même si je suis convaincue que, demain, les clients vont l'exiger. Autre frein, le manque de moyens financiers. Ce d'autant plus qu'il y a une méconnaissance des outils de financement de la transition écologique et des subventions disponibles. Les chefs d'entreprise ont besoin d'être accompagnés sur tous ces sujets. Notre ambition est de mettre en transition 20 000 entreprises à échéance 2025.

Par quoi doit commencer un chef d'entreprise pour mener un proiet de transition écologique ?

La première chose à faire est de mener un diagnostic énergétique ou environnemental ou bilan carbone de leur entreprise.

Bpifrance peut l'aider à le mettre en place. Les petites entreprises peuvent également se tourner vers leur CCI ou leur fédération qui pourront les aiguiller sur les dispositifs existants. En revanche, pour les plus gros projets, elles ont intérêt à se tourner vers le tandem Bpifrance-Ademe.

Qu'a mis en place Bpifrance pour les accompagner sur le sujet?

Nous avons lancé les premières briques d'accompagnement des entreprises en créant en partenariat avec l'Ademe le Diag Eco Flux, un programme d'accompagnement personnalisé de 12 mois par un bureau d'études qui établit un diagnostic sur les consommations d'eau d'énergie et de matière et propose un plan d'action et un suivi. Son objectif? Limiter la consommation et gagner en rentabilité. En 18 mois, 900 diagnostics ont été déployés et ont généré une économie de 50 000 euros par an dans les entreprises. C'est assez significatif. On a également monté le diagnostic « décarbonaction » afin de permettre aux entreprises de faire faire leur bilan carbone par un bureau d'études et de mettre en place un plan d'action de décarbonation ainsi qu'un plan de communication à destination de leurs clients, fournisseurs et salariés. Là aussi, il y a une forte demande des dirigeants. Lancés en septembre 2021, une centaine de diagnostics ont été déployés. En termes de financement, afin que cela ne constitue pas un frein pour les entreprises, nous financons avec l'Ademe plus de la moitié du coût de la mission. De son côté, l'entreprise ne doit financer





« La transition écologique peut être financée via des certificats d'économie d'énergie ou via des subventions de l'Ademe. »

que quelques milliers d'euros au maximum.

D'autres diagnostics, de performance immobilière et d'éco conception vont également être lancés. Parmi les autres outils proposés aux entreprises, le Climatomètre permet d'évaluer en ligne, en 10-15 minutes la situation approximative de son entreprise en termes d'impact environnemental et connaître, par rapport à son secteur d'activité, les principaux enjeux auxquels l'entreprise sera confrontée dans

sa démarche de transition écologique. Pour pallier le manque de connaissance des chefs d'entreprise, nous avons enfin rendu accessibles en ligne une quarantaine de modules de formation sur Bpifrance université qui compte quelque 9000 apprenants. En parallèle, nous lançons des start-up de la Deeptech pour faire émerger des solutions et de nouveaux marchés comme le stockage d'énergies, la captation carbone ou les matériaux durables. En 2021, nous en avons

accompagné 916 et leur avons accordé près de 600 millions d'euros de financement.

En quoi consiste la communauté du Coq vert que vous avez également

Composée d'offreurs de solution - des start-up innovantes sur ces sujets de transition écologique qui ouvrent la voie - et de 1 000 chefs d'entreprise qui sont déjà engagés dans la transition écologique et veulent aller plus loin, cette communauté favorise les échanges entre pairs, l'entraide et la formation, via des rencontres physiques et digitales. Dans le cadre de la transition écologique, nous avons également des accélérateurs dédiés, comme l'accélérateur valorisation des déchets ou décarbonation. Ils s'assimilent à des MBA pour chefs d'entreprise. Nous y intégrons des promotions de 30 à 60 dirigeants qui souhaitent accélérer leur démarche en leur permettant de travailler ensemble pendant deux ans à raison d'une journée par mois.

En termes d'outils financiers, que propose Bpifrance?

La transition écologique peut être financée via des certificats d'économie d'énergie (CEE) ou via des subventions de l'Ademe, visibles sur le portail Tremplin pour les TPE/PME. Bpifrance a mis en place dans le cadre de France Relance des prêts verts sans garantie sur dix ans avec deux ans de différé d'amortissement pour financer tout ce qui est difficilement finançable via les CEE ou des subventions, notamment les investissements immatériels qui vont permettre la transition écologique. Lancé en mars 2021, il est largement plébiscité par les chefs d'entreprise: nous en avons distribué un milliard en 2021 et suivons cette même tendance dynamique sur 2022 avec déjà 700 millions d'euros de prêts décaissés en six mois. Plus de la moitié des entreprises bénéficiaires de ce prêt sont des entreprises industrielles. Son succès montre qu'il y a un besoin fort.

Propos recueillis par Charlotte de Saintignon



LES ETI BIENTÔT CONCERNÉES PAR LA TAXONOMIE VERTE EUROPÉENNE

La taxonomie verte a été mise en place par l'Union européenne en janvier dernier pour dresser une liste d'activités économiques durables. Celle-ci ne concerne pour l'heure qu'un nombre restreint d'entreprises. Mais elle va s'imposer à l'avenir à de nombreuses ETI.



a taxonomie verte, qui consiste en un outil de classification des activités économiques considérées comme durables, vise à proposer une grille de lecture commune pour définir la part de l'économie réellement verte ou alignée sur une trajectoire vers un monde décarboné. Pour atteindre son ambition d'être le premier continent « neutre » en carbone à horizon 2050, la Commission européenne a structuré une stratégie environnementale autour de six objectifs. Les deux premiers concernent le climat, à savoir l'atténuation du réchauffement climatique et l'adaptation au réchauffement climatique. Quatre autres objectifs entreront en ligne de compte à partir du 1er janvier 2024: l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines; la transition vers une économie circulaire; le contrôle et la prévention de la pollution; et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

50 000 ETI CONCERNÉES EN EUROPE

Pour Jérémie Joos, associé KPMG France en charge des activités de reporting ESG, cette taxonomie a décloisonné l'univers financier et celui de la RSE, permettant de « structurer et de faciliter le dialogue entre entreprise et investisseur ». Objectif de ce dictionnaire commun, flécher les capitaux et réorienter les investissements vers les activités considérées comme vertes pour accélérer la transition environnementale. Les entreprises peuvent ainsi « publier de facon transparente, vérifiée et mesurable leurs informations extra-financières et accéder à des financements avec des investisseurs soucieux de verdir leur portefeuille » ajoute-t-il.

Pour l'heure, la taxonomie verte concerne environ

L'Europe est en train de se doter d'une grille de lecture commune classant les activités « vertes ». Cela doit permettre de mieux flécher les capitaux pour accélérer la transition environnementale.

11 000 entreprises à l'échelle européenne, soit toutes les entreprises soumises à déclaration de performance extra-financière (DPEF) de plus de 500 personnes - dont près d'une centaine d'entreprises en France. Avec l'extension de l'obligation de reporting extra-financier à 50 000 entreprises de plus de 250 salariés et dont le chiffre d'affaires ou le bilan seront supérieurs à certains seuils au 1er janvier 2024, le champ d'application de la taxonomie verte sera progressivement étendu.

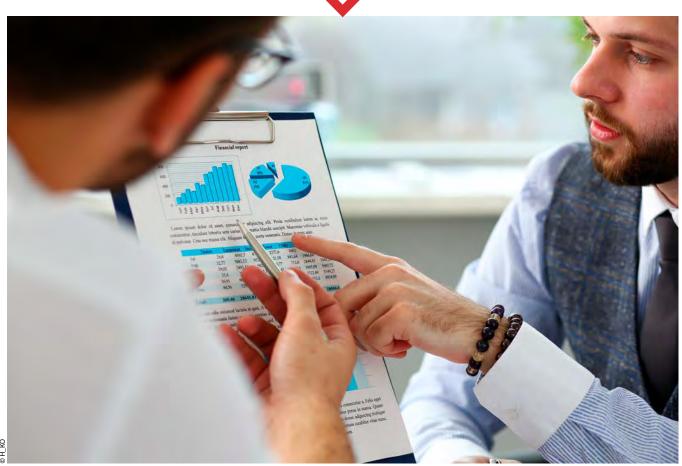
QUATRE CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Toutes les activités économiques ne sont pas encore recensées par la taxonomie. Pour savoir si celle-ci est éligible à la taxonomie verte, les entreprises doivent évaluer la part de leur activité qui correspond à des activités durables telles que définies par la taxonomie verte et la traduire selon trois indicateurs: la part de leur chiffre d'affaires, celle de leurs investissements et de leurs dépenses d'exploitation. « On demande pour la première fois à l'entreprise d'exprimer sa performance environnementale en pourcentage d'agrégat financier au regard de son chiffre d'affaires et de ses dépenses d'investissement et d'exploitation », relève Jérémie Joos. Pour être alignée avec la taxonomie verte, l'activité économique en question doit répondre à trois conditions: «Contribuer substantiellement» à un ou plusieurs des objectifs environnementaux fixés par la Commission; ne pas causer de préjudice significatif aux autres objectifs sur l'ensemble de son cycle de vie; respecter les normes minimales en matière sociale et de gouvernance comme les droits de l'Homme, conventions de l'Organisation internationale du Travail.»

Charlotte de Saintignon

DOSSIER SPÉCIAL

Assurances



LES ENTREPRISES CONFRONTÉES À DE

Cyber risque, risque climatique, risque pandémique... Les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité font face aujourd'hui à des risques inédits dont l'impact financier peut être important et qui mettent au défi le modèle assurantiel français.

e métier de dirigeant d'entreprise a toujours été un métier à risque qui suppose de relever de nombreux défis tout au long du parcours. Aujourd'hui, de nouveaux risques menacent l'activité des entreprises, certains ont été renforcés par la pandémie de Covid, d'autres sont apparus avec la crise économique née de la crise sanitaire ou dans le contexte tragique de la guerre en Ukraine. Une étude publiée le 22 juin 2022 par OpinionWay et QBE (assureur mondial spécialiste des entreprises et des professionnels) indique que les dirigeants de PME et d'ETI françaises sont plus

que jamais soucieux de leur exposition aux risques. Alors qu'en octobre 2021, au sortir du Covid, 91 % d'entre eux se disaient confiants quant à leur avenir, aujourd'hui la quasi-totalité des répondants déclarent rencontrer au moins l'un des trois risques majeurs mesurés par cette étude : la hausse du prix des matières premières du fait du conflit russo-ukrainien, les difficultés liées au transport et à l'approvisionnement et le risque financier lié à la hausse du taux d'inflation. Dans le même temps, 63 % des dirigeants interrogés identifient le risque cyber comme « prioritaire » et 62 % affirment avoir pris des mesures de prévention en renforçant ou

DOSSIER SPÉCIAL

Assurances

« Les événements des deux dernières années ont montré que les entreprises doivent plus que jamais se montrer prêtes à affronter des situations à la fois soudaines et de grande ampleur »

Delphine Leroy, directrice générale de QBE France.

modifiant leur dispositif de cybersécurité en lien avec le conflit russo-ukrainien.

UN ENVIRONNEMENT DE PLUS EN PLUS COMPLEXE

« Les PME et ETI sont de plus en plus vulnérables face à un environnement de plus en plus complexe. Les événements des deux dernières années ont montré que les entreprises doivent plus que jamais se montrer prêtes à affronter des situations à la fois soudaines et de grande ampleur », commente Delphine Leroy, directrice générale de QBE France.

D'autres risques dits « structurels » menacent également les entreprises, à commencer par le risque climatique. « Les événements climatiques sont de plus en plus forts et récurrents. Le climat a des incidences au-delà de nos frontières, entraînant des problématiques sur les approvisionnements avec des incapacités à être livrés, et donc avec des impacts sur les comptes d'exploitation des entreprises. Les dégâts causés suite aux averses de grêle sont très importants et ont souvent des impacts à plus de six mois. On parle encore assez peu des conséquences de la sécheresse sur les récoltes et les bâtiments, qui causent déjà également des problèmes. Ces risques devraient, au même titre que les inondations, monter en puissance », estime Frédéric Chaplain, directeur des risques d'entreprise au sein de Verlingue, courtier en assurances spécialisé dans la protection des entreprises.

Le coût des sinistres dus à des catastrophes naturelles du fait du dérèglement climatique pourrait ainsi augmenter de 90 % en moyenne annuelle entre les périodes 1988-2014 et 2014-2039, passant de 1,9 milliard d'euros à 3,5 milliards d'euros, selon un avis du Conseil économique, social et environne-

récents, plus imprévisibles, semblent également plus difficilement assurables pour les entreprises. Certains secteurs d'activité, comme le transport public de voyageur, la valorisation et le traitement des déchets, les filières bois et l'agroalimentaire rencontreraient ainsi d'ores et déjà des difficultés à trouver des porteurs de risques prêts à les assurer. «L'offre assurantielle se fait extrêmement rare, quand elle existe », commente Frédéric Chaplain. La crainte est d'ailleurs que les ressources des assureurs soient insuffisantes pour compenser les sinistres au regard des montants en jeu et de la hausse des risques.

mental (Cese), publié en avril 2022. Ces risques

DES COÛTS DE PLUS EN PLUS ÉLEVÉS

Le Conseil économique, social et environnemental estime ainsi qu'un changement de paradigme est nécessaire, dans les politiques publiques et dans l'évolution des techniques assurantielles. Le Cese préconise de renforcer l'assurabilité sur trois axes: la connaissance des risques par l'amélioration de la prise de conscience et l'acculturation au risque, la prévention des risques pour réduire l'exposition, le partage dans l'indemnisation du risque. Ainsi, « pour bénéficier d'une assurance cyber, les entreprises doivent démontrer préalablement qu'elles sont éligibles à la garantie et démontrer que leur système d'information dispose des protections suffisantes, souligne Frédéric Chaplain. Sinon l'entreprise risque de se retrouver sans assurance ou dans le meilleur des cas, d'obtenir une couverture réduite ». Cette quotité non garantie en cas de sinistre s'applique par exemple déjà sur le « ramsomware » (malware qui empêche les utilisateurs d'accéder à leur système ou à leurs fichiers personnels et exige le paiement d'une rancon en échange du rétablissement de l'accès). Pour ce risque il n'est désormais pas rare que l'entreprise soit couverte seulement à hauteur de 50 % du risque encouru par les assureurs.

Idem pour d'autres typologies de risques sensibles, comme les incendies pour la filière bois, où les entreprises doivent travailler sur leur sinistralité et limiter leur exposition. « Toute entreprise est en principe assurable, même si le contexte reste tendu pour certaines activités. Les assureurs tentent de limiter la portée des garanties, d'augmenter les franchises et les primes », constate Frédéric Chaplain. La meilleure des démarches consiste donc à faire une lecture à 360 degrés des risques encourus et à qualifier les besoins pour élaborer des contrats d'assurance sur-mesure afin d'assurer les éléments vitaux de l'entreprise.

Mallory Lalanne

Multiplication des épisodes de gel au printemps et des canicules en été: l'agriculture française - ici le vignoble du Roussillon doit faire face aux conséquences du dérèglement climatique.





SE PRÉMUNIR DE LA PERTE D'UN HOMME CLÉ

e contrat d'assurance « homme clé » est un contrat de prévoyance qui a pour objectif de compenser le préjudice subi par une entreprise lors du décès ou de l'invalidité d'une personne essentielle à la poursuite de son activité. Cette assurance peut ainsi couvrir la perte momentanée ou définitive d'un dirigeant, d'un associé, ou encore d'un chef cuisinier par exemple qui participe à la réputation d'un restaurant, d'un commercial hors pair qui détient une grosse partie du chiffre d'affaires de la société ou alors d'un chercheur de talent. Une somme est alors versée à l'entreprise pour trouver un remplaçant, compenser les pertes subies et trouver des solutions pour pallier cette période. Le prix de l'assurance est



La garantie homme clé permet de se couvrir contre l'absence d'une personne indispensable à la bonne marche de l'entreprise.

fonction de l'âge de la personne à assurer, de son état de santé, et du montant des garanties. Le montant du capital assuré est défini à l'avance au contrat sur la base d'une estimation réalisée par l'entreprise. Cette étape est importante et réclame souvent une aide extérieure, d'un expert-comptable ou d'un courtier le plus souvent.

« Ce montant repose sur une étude de la contribution de l'homme clé à la richesse de l'entreprise. Il faut donc bien déterminer le besoin de l'entreprise et faire l'analyse de son risque », conseille Philippe Donaint, directeur général du pôle expertise du groupe Stellian, un cabinet d'expertise en assurance.

Une nouvelle façon de lire **VOTRE MENSUEL**



Votre édition du Journal des Entreprises en version numérique

Retrouvez votre magazine numérique sur le site www.lejournaldesentreprises.com menu « ma bibliothèque » en mode connecté

Le Journal des Entreprises
Léconomie en régions
14 ÉDITIONS - 9 RÉGIONS - 68 DÉPARTEMENTS

CYBER RISQUE: LE MARCHÉ ASSURANTIEL SE TEND POUR LES ENTREPRISES

Le coût des cyberattaques pour les assureurs a été multiplié par trois en 2021. À la clef des hausses de tarifs pour les entreprises assurées et des conditions de plus en plus sévères pour être assuré.



ntre 2020 et 2021, le nombre d'intrusions avérées dans des systèmes d'information, signalées à l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information a augmenté de 37 % (786 en 2020 contre 1 082 en 2021, soit désormais près de 3 intrusions avérées par jour). Les TPE, PME et ETI représentent 34 % des victimes en 2021, soit une augmentation de 53 % par rapport à 2020, et sont principalement touchées par les rançongiciels. Le coût des cyberattaques pour les assureurs d'entreprises présents sur le marché français a été multiplié par trois pour atteindre 217 millions d'euros, selon l'Association pour le management des risques et des assurances de l'entreprise (Amrae). Si la demande en assurance cyber a augmenté - les primes versées sont passées de 87 millions d'euros à 130 millions d'euros en 2020 -, ce sont surtout les grandes entreprises, dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1,5 milliard d'euros, qui s'assurent (82 % des primes) selon une étude de l'Amrae sur la couverture assurantielle du risque cyber en France. « Cette augmentation du volume de primes de plus de 44 %, principalement supportée par les grandes entreprises, se traduit par deux nouveaux phénomènes. Nous constatons

Le nombre d'attaques informatiques signalées à l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information a augmenté de 37 % entre 2020 et 2021.

une réduction de l'offre d'assurance et une montée des franchises. En 2021, la capacité d'assurance des groupes a reculé de 25 %. En parallèle, le prix de l'assurance a augmenté et a presque doublé en 2021 », constate Philippe Cotelle, administrateur de l'Amrae et président de sa commission Cyber.

AUGMENTATION DES PRIMES

Cette hausse du coût de l'assurance cyber a fait fuir 4,4 % des groupes précédemment assurés qui soit utilisent des solutions alternatives comme les captives (compagnie d'assurances ou de réassurance filiale d'une entreprise ou d'un groupe industriel ou commercial) soit ne couvrent plus ce risque selon l'Amrae. Ainsi sur les 251 entreprises qui avaient souscrit une police cyber en 2020, 11 v ont renoncé en 2021.

Des chiffres qui peuvent paraître anecdotiques, mais qui sont au contraire un signal fort selon Philippe Cotelle qui prévient que « le retrait du marché des grands groupes signerait la fin des assurances cyber ». Or cette situation aurait des répercussions néfastes pour les ETI qui ont été plus nombreuses à souscrire une assurance cyber l'année dernière (+20 %) et dont les capacités d'assurance restent stables avec des hausses de franchises plus mesurées. « Les taux de prime d'assurance pour les ETI ont augmenté de 50 %, soit deux fois moins que pour les grandes entreprises, mais elles doivent s'attendre à un traitement robuste en 2022. Nous craignons que les critères soient relevés de manière brutale par les assureurs et que le risque cyber pour les ETI devienne inassurable », s'inquiète Philippe Cotelle. Les PME pourraient également à l'avenir connaître une évolution comparable.

C'est pourquoi les entreprises, quelle que soit leur taille, doivent aborder la gestion du risque cyber sur le long terme. « L'entreprise doit identifier et quantifier son risque cyber pour mettre en place des mesures de prévention si elle veut pouvoir s'assurer », insiste Philippe Cotelle, car « les questionnaires de souscription auxquels elle doit se soumettre seront plus exigeants à l'avenir ».

Mallory Lalanne



OUELS SONT LES RISOUES COUVERTS PAR LES ASSURANCES CYBER ? =

'assurance cyber risques est une assurance multirisque qui vise à protéger les professionnels et les entreprises face à une potentielle cyber-attaque et ses conséquences. Il peut s'agir d'une attaque pirate, de perte ou vol de données, de fraude, de demande de rançon (ransomware). Les assurances interviennent à plusieurs niveaux, pendant et après l'incident. Elles couvrent des événements qui affectent le système d'information de l'entreprise, et qui ont pour conséquence une perte significative pour l'entreprise. « Il faut réinstaller les données, renforcer les équipements. Les assureurs prévoient aussi dans leur contrat une couverture pour perte d'exploitation si l'entreprise est obligée d'arrêter son activité », explique Philippe Cotelle, administrateur de l'Association pour le management des risques et des assurances de l'entreprise (Amrae).



Une cyberattaque peut en effet causer des dommages profonds. Durant l'hiver 2021, un ransomware paralyse le fabricant de bateaux de plaisance vendéen Beneteau (7500 salariés). Pendant une semaine, les usines françaises du groupe sont quasiment touts à l'arrêt, plusieurs milliers de personnes se retrouvent au chômage technique et le groupe met un mois pour retrouver le niveau de production qui était le sien avant la crise. Le

Philippe Cotelle, administrateur de l'Association pour le management des risques et des assurances de l'entreprise (Amrae).

groupe sollicite ses assurances qui couvrent le risque cyber, pour la prise en charge des pertes d'exploitations. Par ailleurs, en cas de responsabilité visà-vis de tiers par exemple pour vol de données bancaires de clients, la responsabilité de l'entreprise est engagée et pourra être indemnisée par une assurance cyber risques.

Mais rappelons qu'une assurance n'est qu'un outil parmi d'autres. Avant même de contracter une police d'assurance, une entreprise qui souhaite se protéger des cyberattaques a tout intérêt à veiller à ce que les règles de base de la sécurité numérique sont bien respectées au sein de son organisation, conseille l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information.

Le Journal des Entreprises, l'actualité économique des



Il vous manque un numéro de votre mensuel?

Alsace ► Auvergne Rhône-Alpes ► Nouvelle-Aquitaine ► Côtes-d'Armor Finistère ► Hauts-de-France ► Ille-et-Vilaine ► Loire-Atlantique - Vendée Lorraine ► Maine-et-Loire - Sarthe - Mayenne ► Morbihan ► Normandie Occitanie > Région Sud







L'ASSURANCE PERTES D'EXPLOITATION CHAMBOULÉE PAR LE COVID

L'assurance pertes d'exploitation protège les professionnels en cas de sinistre entraînant une interruption ou une réduction d'activité. Un avis de la Cour de cassation pourrait changer la donne quant à la prise en charge des pertes d'exploitation suite à la crise sanitaire.



Les assureurs vont-ils indemniser les entreprises fermées durant la crise du Covid au titre de la garantie perte d'exploitation? Dans les tribunaux, plus de deux ans après le premier confinement, le sujet fait toujours débat.

a garantie perte d'exploitation est un contrat d'assurance, non obligatoire, permettant à une entreprise de rétablir ses résultats financiers en cas de coup dur catastrophe naturelle, incendie, dégât des eaux, acte de vandalisme – impactant son fonctionnement. L'assurance permet ainsi aux entreprises de compenser la baisse, voire l'interruption, de l'activité et de faire face à leurs charges fixes, dont les frais généraux, notamment les salaires ou les loyers. Une expertise est alors menée pour trouver les solutions permettant une reprise rapide de l'activité et pour fixer le montant de l'indemnité. « Pour cela, nous étudions la perte de chiffre d'affaires consécutive au sinistre. appliquons un taux de marge brute, et ajoutons les frais supplémentaires engagés par le dirigeant pour limiter la perte de chiffre d'affaires », explique Philippe Donaint, directeur général du pôle expertise du groupe Stellian, un cabinet d'expertise en assurance.

L'indemnisation débute généralement après un délai de carence de 3 jours, mais en fonction des

contrats et des compagnies d'assurances, cette franchise peut ne pas exister. Pour déterminer la durée d'indemnisation, différents paramètres sont pris en compte, comme le temps nécessaire pour reconstruire les locaux, remplacer le matériel endommagé ou détruit et reconstituer un stock. « Le risque incendie ouvre droit à une période d'indemnisation de 12 mois, qui peut être étendue à 18 ou 24 mois en fonction de la police d'assurance souscrite », note Philippe Donaint.

JURISPRUDENCE COVID

Pendant la crise sanitaire, nombre d'entreprises ayant été contraintes de fermer leurs portes ont imaginé être couvertes par leur contrat d'assurance au titre de la garantie des pertes d'exploitation. Mais dans la majorité de ces contrats, les pertes sont couvertes à condition qu'elles soient consécutives à un dommage matériel, « par exemple en cas d'incendie ou d'acte de vandalisme », souligne Philippe Donaint, ce qui n'était pas forcément le cas avec la pandémie. « Certains contrats peuvent néanmoins garantir la fermeture d'un établissement suite à une décision administrative, par exemple lorsqu'un restaurant sert des plats impropres à la consommation », précise l'expert. De quoi susciter des débats juridiques animés, certains tribunaux donnant raison aux assureurs, d'autres

Le 22 mai 2020, le président du tribunal de commerce de Paris a par exemple rendu une ordonnance condamnant l'assureur français Axa à indemniser le restaurateur parisien Stéphane Manigold, en application de son contrat perte d'exploitation qui prévoyait une indemnisation en cas de fermeture administrative. Axa a fait appel de cette décision, mais en juin 2020, l'assureur et le restaurateur ont trouvé un accord sur un montant d'indemnisation satisfaisant pour les deux parties, ce qui pourrait ouvrir la voie à des indemnisations dans d'autres litiges similaires. Divers jugements ont été rendus en faveur des assurés dans d'autres domaines d'activité et la Cour de cassation a été saisie. « Ce sujet est loin d'être tranché. Il faut attendre l'avis de la Cour de cassation qui pourrait intervenir d'ici la fin de l'année », estime Philippe Donaint.

Mallory Lalanne

NOUVELLE-AOUITAINE

SPORTS AVENTURE VEUT LIMITER LES RISQUES EN INVESTISSANT DANS UN SYSTÈME DE GESTION FIABLE

Malgré la cyberattaque dont son entreprise a été victime en 2021, le PDG de l'enseigne bordelaise Sports Aventure à décidé d'investir dans un nouveau site web et un système de gestion fiable plutôt que dans une assurance.

ntre 100 000 et 150 000 euros, ႔င'est la perte de chiffre d'affaires estimée par l'entreprise bordelaise Sports Aventure, spécialisée dans la vente de matériel de sport dont une grande partie de l'activité repose sur le commerce en ligne, après une cyberattaque. « Soit environ 3 % de notre chiffre d'affaires annuel », relate David Ducourneau, le PDG. Cette attaque multiple a eu lieu en août 2021. Il y a eu une récupération des comptes administrateurs de l'outil, un skimmer de cartes bancaires (qui absorbe les informations de carte bleue des clients) et une tentative de téléchargement de la base de données. Heureusement, Sports Aventure a réagi dès le jour de l'attaque

en coupant l'accès à son site internet et en lançant le développement d'un nouveau site. Un investissement de 70 000 euros environ. L'entreprise est passée à un CMS (Content Management System) beaucoup plus récent et maintenu à jour. De quoi limiter les risques d'une nouvelle cyberattaque.

« Mais la prévenance n'évite pas le danger », nuance le chef d'entreprise qui, malgré le risque, a choisi de ne pas souscrire à une assurance spécifique. « Je préfère investir dans un système fiable plutôt qu'une assurance à fonds perdus et piloter le risque par l'investissement, précise-t-il. C'est un choix stratégique que l'on a aussi fait car nous avons une bonne maîtrise



David Ducourneau, PDG de Sports Aventure.

technologique en interne. » Un choix qu'il ne recommanderait pas forcément à tous les commerçants, et qui n'est pas complètement arrêté. « J'ai prévu de me pencher prochainement sur la question des assurances, il y a toujours des nouveautés.»

Gaëlle Coudert

MIMBUS MET LA PRÉVENTION DU RISQUE CYBER **AU CŒUR DE SA STRATÉGIE**

Face à l'augmentation des risques cyber, la société toulousaine Mimbus a fait le choix de souscrire une assurance dédiée. Une démarche qui s'inscrit dans une stratégie globale de prévention et de sensibilisation.

'assurer, pour mieux s'armer contre les risques! En 2021, la société toulousaine Mimbus (CA 2021 : 2,8 M€) a souscrit à une police d'assurance cyber risques auprès de Groupama d'Oc. La PME de 22 salariés, spécialisée dans la formation professionnelle à distance et par simulation, à l'apprentissage de métiers manuels grâce à des technologies immersives (réalité augmentée, réalité virtuelle...), sait qu'elle est particulièrement exposée. « Toutes nos solutions sont déployées sur le cloud et toutes les données de l'entreprise sont sur internet. Les risques sont évidents et c'est ce qui nous a amenés progressivement à nous organiser », explique Laurent Da Dalto, fondateur et

président de la société. Première mesure: la mise en place d'un référent « Risque cyber » au sein des équipes, pour s'assurer que tous les pare-feu sont



Laurent Da Dalto, fondateur et président de Mimbus, à Saint-Jean, près de Toulouse.

activés et que chacun ait bien intégré un certain nombre de bonnes pratiques, comme l'utilisation de coffres-forts numériques pour la gestion des mots de passe. « Au-delà de la prise en charge des pertes occasionnées par une éventuelle attaque et le financement d'un retour à la normale de nos installations, la souscription à une assurance spécifique contribue aussi à renforcer nos mesures de prévention », précise le chef d'entreprise.

L'offre intègre tout un accompagnement, dont un diagnostic personnalisé et une cartographie des risques informatiques de la PME. « En analysant nos points de vulnérabilité, nous sommes plus à même de déterminer les actions à conduire pour réduire notre exposition aux risques », insiste Laurent Da Dalto.

Marina Angel

CÔTES-D'ARMOR

« UN DIRIGEANT SUR DEUX N'EST PAS COUVERT EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL »

Mathieu Guervilly, animateur assurance des professionnels au Crédit Mutuel de Bretagne, a constaté, ces deux dernières années, une augmentation des souscriptions de contrats prévoyance à la suite de la crise sanitaire.

athieu Guervilly, animateur assurance des professionnels à la direction des Côtes-d'Armor du Crédit Mutuel de Bretagne l'assure : « la crise liée au Covid a été l'objet pour de nombreux chefs d'entreprise d'une réelle prise de conscience de la nécessité d'être mieux protégés ». « Nous estimons qu'un dirigeant sur deux n'est pas couvert en dehors de son régime obligatoire en cas d'arrêt de travail et est, de fait, moins protégé que ses salariés par exemple. C'est souvent lié à une méconnaissance du système qui nécessite un état des lieux. » Le rôle de conseil de l'assureur est alors déterminant. « Sensibiliser et informer

sur les conséquences concrètes d'un arrêt de travail. Dans le cadre de ce diagnostic et selon l'organisation de



Mathieu Guervilly, animateur assurance des professionnels au Crédit mutuel de Bretagne.

l'entreprise concernée, nous proposons de compléter la protection par une assurance homme-clé. Elle permet de faire face aux conséquences financières pour l'entreprise du décès du dirigeant ou d'une autre personne clé de l'entreprise avec le versement d'un capital. Les clauses de capital décès à titre personnel sont également plus souvent souscrites. » Dans le domaine de l'assurance et de la prévoyance, la crise sanitaire a eu un réel effet, qu'a constaté Mathieu Guervilly. « Nous assistons à un vrai changement. Avant la crise Covid, les dirigeants pensaient avant tout à assurer leur outil de production plus qu'eux-mêmes. Ils ont vécu concrètement les conséquences d'un arrêt d'activité même s'il y a eu des aides de l'État. Nous avons donc eu plus de demandes et de souscriptions ces deux dernières années.»

Néréa Brouard

PLASMIDE ASSURE SES HOMMES CLÉS POUR MAINTENIR L'ACTIVITÉ

Les six vétérinaires associés de la société rouennaise Plasmide ont été assurés en tant qu'« hommes clés ». Une solution pour maintenir le chiffre d'affaire de l'entreprise en cas d'absence ou de décès de l'un des associés.

hez Plasmide, société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SERL) rouennaise composée d'un regroupement de vétérinaires itinérants spécialisés dans les actes chirurgicaux (1,5 million d'euros de chiffre d'affaires), on a choisi la prudence en assurant les six vétérinaires associés en tant qu'« hommes clés ». « La question s'est posée en 2013 lorsqu'un de nos associés a choisi de quitter l'entreprise. Nous nous sommes retrouvés dans une situation inconfortable car il a fallu racheter ses parts et trouver un autre associé. Ce qui n'est pas évident car notre profession souffre d'une pénurie de vétérinaires, surtout dans notre

spécialité de service de chirurgie », explique Gabriel Declercq, l'un des associés de Plasmide.

Après l'arrivée du nouvel associé, l'équipe a donc décidé de prendre plusieurs assurances « Homme Clé » chez le rouennais Ofracar. « En cas de décès ou de départ, il nous faut le remplacer car, étant une profession de services, chaque emploi est indispensable. Nous ne pouvons travailler davantage et nous démultiplier pour assurer les interventions. L'assurance verse donc un complément financier pour compenser l'absence de l'associé, le temps de lui trouver un remplaçant. Cela évite à l'entreprise de perdre du chiffre d'affaires », précise Gabriel



Chacun des six vétérinaires de Plasmide est assuré en tant qu'« homme clé » de la société.

Declercq. Et si un associé décède, sa famille est protégée : l'assurance permet de ne pas la mettre en difficulté en l'obligeant à racheter les parts de la personne décédée dans le cadre de la succession.

Isabelle Evrard



SOLUTIONS & CONSEILS

RESSOURCES HUMAINES



SANTÉ ALI TRAVALI

Le passeport de prévention désormais opérationnel

La loi du 2 août 2021, votée pour réformer la santé au travail, prévoit la création du passeport de prévention. Centré sur les enjeux de prévention des risques professionnels, c'est un outil de suivi et d'optimisation de la formation des salariés, qui vient de faire son entrée dans toutes les entreprises.

éployé par l'employeur et l'organisme de formation, le passeport de prévention appartient à chaque salarié en propre. Il recense l'ensemble des attestations, certificats et diplômes que celui-ci a obtenu dans le cadre des formations qui sont relatives à la santé et à la sécurité au travail. Il est mis en place depuis le 1er oc-

tobre, dans le but d'améliorer la santé au travail.

Car, malgré les efforts déployés dans les entreprises et avec leurs partenaires santé, les accidents du travail et les maladies professionnelles restent très présents en France, comme au niveau international d'ailleurs. D'où la création de ce nouveau passeport de prévention, qui vise à renforcer les actions

de formation des salariés afin que ceux-ciaient une meilleure maîtrise des risques professionnels, grâce aux compétences qu'ils acquièrent.

En France, toutes les entreprises sont concernées par la mise en œuvre du passeport de prévention. Il est important de souligner l'envergure internationale de ce document. Le «safety passeport», comme on le baptise au-delà des frontières françaises est déployé dans de nombreux pays, même s'il varie d'un pays à l'autre pour le moment. Compte tenu de l'importance des échanges et des emplois qui se multiplient à l'international, il convient de surveiller l'évolution de ce passeport au-delà des frontières nationales. Une formalisation par carte numérique devrait voir le jour prochainement.

UN PASSEPORT POUR LE SALARIÉ

C'est un fait, les employeurs doivent former leurs personnels et répondre à des obligations de résultats en matière de maîtrise des risques. Alors, qu'apporte de neuf ce passeport de prévention? Sa mise en place dans les entreprises devrarenforcer l'organisation et le suivi des connaissances et compétences des salariés dans ce domaine. Car au fil d'une carrière professionnelle,

RESSOURCES HUMAINES

d'un emploi à l'autre et d'une entreprise à une autre, le salarié peut bénéficier ou non de formations préventions correspondant aux risques professionnels qu'il rencontre. Comment s'y retrouver, faire le point, s'assurer de l'optimisation des formations pour éviter les accidents, améliorer les conditions de travail et maîtriser les déclarations? Le passeport de prévention a aussi pour vocation d'éviter les formations surabondantes, parfois redondantes. C'est également un document au bénéfice du salarié, qui peut venir appuyer et justifier une demande de formation auprès de l'employeur.

ATTESTATIONS, CERTIFICATS ET DIPLÔMES

Une fois la oules formations réalisées par un salarié, l'article L.4141-5duCodedutravailprévoit que l'employeur renseigne danslepasseport de prévention les attestations, certificats et diplômes obtenus par le salarié dans le cadre des formations relatives à la santé et à la sécurité au travail dispensées à son initiative. Les organismes de formation renseigneront aussile passeport selon les mêmes modalités dans le cadre des formations relatives à la santé et à la sécurité au travail qu'ils dispensent. Le travailleur, de son côté, peut également inscrire ces éléments dans le passeport de prévention, lorsqu'ils sont obtenus à l'issue de formations qu'il a suivies de sa propre initiative.

L'EMPLOYEUR PEUT CONSULTER LE PASSEPORT PRÉVENTION

Le travailleur pourra autoriser l'employeur à consulter l'ensemble des données contenues dans le passeport prévention, y compris celles que l'employeur n'y a pas versées, pour les besoins du suivi des obligations de ce dernier en matière de formation à la santé et à la sécurité. Ceci, sous réserve que soient respectées les conditions de traitement des données à caractère personnel prévues par

En France, toutes les entreprises sont concernées par la mise en œuvre du passeport de prévention.

la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

L'État a confié à la Caisse des Dépôts le déploiement de ce passeport de prévention, réalisé en étroite collaboration avecles équipes ministérielles et les partenaires sociaux. Les modalités de mise en œuvre et de mise à la disposition de l'employeur sont déterminées par le comité national de prévention et desanté au travail et approuvées par voie réglementaire.

PASSEPORT DE PRÉVENTION OU D'ORIENTATION ?

Gare aux confusions que pourrait générer le nouveau passeport de prévention. Plusieurs documents existent déjà autour de la prévention et des risques professionnels. Il ne faut d'abord pas confondre ce nouveau passeport de prévention avecle passeport d'orientation et le Compte Professionnel de Prévention (C2P). Pour faire simple, le passeport de prévention est un volet du passeport d'orientation, de formation et de compétences. C'est ce dernier document qui valorise l'ensemble des formations et compétences des salariés, acquises par une personne au cours de ses études et de sa carrière professionnelle, et pas uniquement au niveau Salarié sauveteur secouriste du travail (SST).

Lorsque le salarié dispose d'un passeport d'orientation, de formation et de compétences (prévu au second alinéa du II de l'article L. 6323-8 du Code du travail), son passeport de prévention y sera intégré. Il sera mis en œuvre et géré selon les mêmes modalités. Ce passeport « formation » recense les formations et les qualifications suivies dans le cadre de la formation initiale ou continue ainsi que les acquis de l'expérience professionnelle.

Nepas confondre non plus avec le Compte Professionnel de Prévention (C2P) qui évalueles facteurs de risques supportés par un travailleur. En fonction de son exposition aux risques et des seuils admissibles fixés par la loi, le salarié cumule des points sur son C2P, lui permettant de se former à des postes moins pénibles, de bénéficier d'un temps partiel sans perte de salaire et de partir à la retraite de manière anticipée.

Valérie Dahm



Le passeport de prévention a aussi pour vocation d'éviter les formations surabondantes, parfois redondantes.

En bref

Le télétravail fait son trou dans les TPE-PME



Selon une enquête de Bpifrance Le Lab, trois quarts des entreprises qui ont expérimenté, ou intensifié, le télétravail pendant le Covid-19, ne reviendront plus en arrière: 28 % pensent maintenir le nombre de journées en distanciel au même niveau qu'en pleine crise sanitaire et 46 % comptent en pérenniser une partie. Pour les auteurs de l'enquête, c'est le signe que le coronavirus « a durablement modifié l'organisation du travail ». D'autant plus que ce modèle n'a aucun impact sur la productivité, estiment 52 % des 2900 dirigeants interrogés. Ils sont même 7 % à juger les salariés plus efficaces hors les murs que sur site. Mais cet enracinement du télétravail ne convient pas à tout le monde: les TPE-PME d'Îlede-France y seraient plus enclines que celles basées en région, tout comme, sans surprise, les secteurs des services et du commerce. Fait nouveau, en revanche: la taille de l'entreprise joue désormais sur le recours au distanciel. Les plus grandes PME (plus de 100 salariés) auraient ainsi une probabilité de s'y adonner 7 fois supérieure à celle des TPE.

Jamais il n'a été aussi difficile de recruter un cadre

Au deuxième trimestre, 82 % des entreprises avouent avoir rencontré des difficultés pour embaucher des cadres, 13 points de plus qu'au début de l'année, 30 de plus qu'en septembre 2020, indique une étude de l'Apec. Et les tensions ne devraient pas s'arrêter de sitôt: 84 % des entreprises pensent qu'il sera encore difficile de recruter cet automne.



GESTION



Des lanceurs d'alerte mieux protégés par les entreprises

La protection des lanceurs d'alerte en entreprise est renforcée depuis une loi de mars 2022 entrée en vigueur début septembre.

ée en 2016 avec la loi Sapin II, améliorée en 2018 avec une application aux entreprises de plus de 50 salariés, la protection des lanceurs d'alerte a récemment été renforcée. Avec l'entrée en vigueur le 1er septembre de la loi Waserman du 21 mars 2022 (transposant une directive européenne), la définition du lanceur d'alerte et les obligations des entreprises évoluent.

UNE DÉFINITION PLUS LARGE

Est désormais considérée commelanceur d'alerte (et protégée à cetitre), toute personne divulguant une information obtenue dans le cadre de ses activités professionnelles (salariés, ex-salariés, candidats à l'embauche, collaborateurs extérieurs et occasionnels. membres du conseil d'administration, cocontractants, sous-traitants...), même si elle n'a pas eu personnellement connaissance des informations. De plus, la « tentative de dissimulation d'une violation » est désormais intégrée aux informations entrant sous la définition de l'alerte.

NOUVELLES OBLIGATIONS

La loi de mars 2022 met en place de nouvelles obligations pour les entreprises de plus de 50 salariés pour protéger les lanceurs d'alerte. Elles doivent modifier leur règlement intérieur (rappel de l'existence du dispositif de protection), mettre à jour les affichages obligatoires (intégration de la protection du lanceur d'alerte) et établir, après consultation du CSE, une procédure interne de recueil et de traitement des alertes.

À savoir des canaux sécurisés, garantissant la confidentialité de l'identité du lanceur d'alerte et son anonymat pour le prémunir d'éventuelles représailles tels que le licenciement, la mutation ou la discrimination

UNE PROCÉDURE À ÉLARGIR AUX TPE

La nouvelle loi autorisant désormais le lanceur d'alerte à choisir entre le signalement interne (au sein de l'entreprise) ou externe (auprès de l'autorité compétente, du Défenseur des droits, de l'autorité judiciaire ou d'un organe européen), il est conseillé à toutes les entreprises de mettre en place une procédure d'alerte afin qu'elle ne soit pas effectuée directement en externe. La procédure doit préciser comment le lanceur d'alerte adresse son signalement, comment il fournit les faits, informations ou documents, et comment il fournit les éléments permettant un échange avec le destinataire du signalement.

<u>En bref</u>



Commerce: les « dark stores » bientôt reclassés

Les « dark stores » reviennent en pleine lumière. Ces magasins fantômes, exclusivement dédiés à la préparation de commandes passées sur Internet, seront dorénavant « considérés comme des entrepôts », et non pas des commerces, et ce « même s'ils disposent d'un point de retrait ». Ainsi en a finalement décidé le gouvernement, à l'issue d'une réunion avec les représentants de villes concernées par le phénomène. En revanche, les « dark kitchens » (restaurants spécialisés dans les ventes en ligne et la livraison) seront, elles, rattachées à une catégorie spécifique, prochainement créée par arrêté. Cette double décision doit permettre aux maires de mieux encadrer ces activités en plein essor depuis les confinements de 2020, mais souvent vus comme sources de nuisances par les riverains, les commerçants et les municipalités.

Cloud: le label de confiance entrouvert aux PME

L'État tend la main aux PME et start-up numériques. Afin de les aider à décrocher le précieux visa SecNumCloud (équivalent à un label de confiance et de sécurité décerné aux prestataires de services d'informatique à distance), un dispositif d'accompagnement, doté de 2,5 millions d'euros, leur sera bientôt proposé par l'Anssi, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information. Manière d'éviter que les grands groupes s'approprient ce sésame, décerné au terme d'« un processus long, complexe et coûteux », de l'aveu même du ministère de l'Économie.

La baisse des impôts de production sera moins rapide que prévu

La CVAE ne disparaîtra pas l'an prochain. Le gouvernement vient d'annoncer que la baisse des impôts de production prévue en 2023 se fera finalement en deux temps.



u retard à l'allumage pourlafutureréduction des impôts de production. La disparition de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) devaitent rerenvigueur dès l'année prochaine. Elle s'étalera finalement sur deux ans, jusqu'en 2024, annonce Bruno Le Maire. L'an prochain, « il v aura une baisse de 4 milliards d'euros pour toutes les entreprises », indique le ministredel'Économie.Labaisse initialement prévue était de 8 milliards d'euros. Il faudra attendre une année supplémentaire pour que ce niveau soit atteint. «L'engagement que je prends, c'est que cette trajectoire en deux temps soit inscrite dans le budget 2023, pour que les entreprises aient l'assurance que, effectivement, cet impôt de production sera définitivement supprimé en 2024 ». BrunoLeMairejustifiecechan-

gement de calendrier « par un souci d'équilibre de nos finances publiques ».

MAUVAIS SIGNAL

L'annonce a été moyennement appréciée au sein des organisations patronales. Pour Croissance Plus et pour le Mouvement des Entreprises de Taille Intermédiaire (Meti), cetteannonce est «un mauvais signal». «Cette nouvelle baisse de la fiscalité de production, nécessaire pour tendre vers un alignement de la France sur la moyenne européenne, s'impose avec une urgence accrue dans le contexte actuel », indique ainsi le Meti, une association qui défend les intérêts des ETI. Il faut dire que les entreprises de taille intermédiaire sont les premières concernées par la disparition delaCVAE; elles y contribuent pour 43 %, selon une étude de l'OFCE.

Les impôts de production baisseront bien en 2023, mais deux fois moins qu'annoncé.

En 2021, dans le cadre du plan de relance, le gouvernement a déjà octroyé une baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production, qui a bénéficié à 630 000 entreprises. Malgré cettebaisse, ces impôts souvent qualifiés d'injustes par le patronat parce qu'ils sont calculés à partir de la masse salariale, du bâti ou encore du chiffre d'affaires des entreprises et non pas à partir de leurs résultats, restent très élevés. Ils représentent 4,4 % du PIB tricolore. Seule la Suède taxe davantage les entreprises de cette façon (10,3% du PIB), selon une étude de l'Institut Montaigne et de Mazars. Les taxes de production permettent à l'État francais d'empocher chaque année 100 milliards d'euros. L'État allemand est quatre fois moins gourmand.

En bref



La situation financière des entreprises vire au rouge

Certes, les caisses des entreprises sont encore bien remplies - en France, leur trésorerie, estimée à 927 milliards d'euros en juillet, était encore supérieure de 33 % par rapport à fin 2019, selon Allianz Trade. Mais cette abondance de liquidités s'explique en partie par un recours à de nouveaux prêts bancaires, d'où un endettement financier record (2 074 Md€). Une situation qui coûte d'autant plus cher aux sociétés que les taux d'intérêt remontent. Pour ne rien arranger, elles avaient commencé à puiser dans leurs réserves dès l'année dernière, affirme l'assureur-crédit.

L'impôt minimal sur les sociétés reste programmé pour 2023

Il y aura bien un taux d'imposition minimal sur les sociétés en Europe l'an prochain. Les cinq plus grandes économies de l'UE (France, Allemagne, Pays Bas, Italie et Espagne) viennent de réaffirmer « leur engagement renforcé à mettre en place rapidement » cette mesure phare de la réforme de la fiscalité internationale, validée l'an dernier. Sauf que, en juin dernier, la Hongrie avait fait capoter la transcription européenne de ce projet mondial à la dernière minute. Qu'importe: faute d'unanimité « dans les prochaines semaines », les cinq États signataires déploieront la mesure quand même, soit à l'échelle communautaire. soit au niveau national. À l'heure de l'inflation galopante, cette taxation minimale des entreprises, fixée à 15 % pourrait rapporter près de 6 milliards d'euros aux finances publiques françaises.





INFLATION

Prix de l'énergie : l'État maintiendra un soutien a minima aux entreprises en 2023

Face à leurs factures d'électricité, les entreprises en seront pour leurs frais. En 2023, le gouvernement ne prévoit pas de nouvelles aides à leur égard, juste une reconduction des dispositifs existants.

'État ne veut plus porter seul le fardeau de la facture énergétique. Le gouvernement vient de dévoiler le détail de ses aides anti-inflation pour la saison 2022-2023. Pour les entreprises, rien de neuf: Bercy recycle les deux dispositifs, très circonscrits, mis en place au cours des douze derniers mois.

BOUCLIER POUR LES TPE

Les entreprises bénéficiaires destarifs réglement és de l'électricité(les «tarifs bleus professionnels ») continueront ainsi de profiter du « bouclier », appliqué aux ménages. Ce qui ne les empêchera pas de mettre la main à la poche : ce plafonnement des prix, fixé à +4 %

en 2022, sera porté à +15 % en février prochain (idem pour le gaz, dès janvier). Autrement dit, la note augmentera de 15 %... « au lieu de +120 % », précise la Première ministre Élisabeth Borne. L'écart avec les cours du marché, NDLR « ne sera pas reporté sur les factures en 2024 ou plus tard, il serapris en charge par l'État», promet-elle. Au total, 1,5 million de TPE devraient être ainsi (relativement) protégés de la flambée des prix.

Deuxième levier mobilisé: l'aide aux entreprises les plus consommatrices de gaz et d'électricité. Elle est simplifiée et prolongée, si besoin,

En 2023, comme en 2022, l'État appliquera son « bouclier tarifaire » sur les prix de l'électricité aux TPE.

au-delà du 31 décembre, et « tant que les prix de l'énergie resteront élevés », a promis le ministre de l'Économie Bruno Le Maire. Cette aide, créée par le plan de résilience, continue de cibler les entreprises dont les dépenses de gaz et électricité représentent plus de 3 % de leur chiffre d'affaires 2021. Sil'augmentation des prix leur fait perdre de l'argent sur un mois - et plus seulement sur un trimestre -, elles peuvent dorénavant prétendre à cette compensation, «dès le premier euro», promet Bruno Le Maire. De même, « une simple baisse de l'excédent brut d'exploitation » suffit à obtenir l'aide de base (plafonnée à 2 M€): le critère de diminution tri-

mestrielle d'au moins 30 % de l'EBE disparaît donc. Jusqu'ici, ce dispositif n'avait pas trouvé son public: sur 3 milliards d'euros prévus, seuls 500 000 ont été distribués en trois mois.

ATTENTION AUX CONTRATS D'ACHAT D'ÉNERGIE

Les mesures gouvernementales ont été jugées insuffisantes par les syndicats patronaux. Face à la flambée des prix de l'énergie, « beaucoup d'entreprises vont soit ralentir, soit arrêter leur production », prédit le président du Medef Geoffroy Roux de Bézieux. De son côté, la CPME demande « un bouclier tarifaire européen » centré sur les PME et un « tarif réglementé accessible à toutes les entreprises »

En parallèle de ces mesures d'urgence, la France tente, avec Bruxelles, de « stopper l'explosion des cours de l'énergie à l'échelle européenne et les amener à plus de modération». D'où cette « recommandation » d'Élisabeth Borne aux entreprises : « Soyez prudentes quand vous engagez de nouveaux contrats d'achat d'énergie, surtout s'ils portent sur plusieurs années: les prix, aujourd'hui, sont anormalement élevés! » En parallèle, la Première ministre demande aux fournisseurs de ne pas chercher à profiter de la situation. Et menace: « La Commission de régulation de l'énergie a ouvert une enquête et sanctionnera les pratiques abusives.»

Pierrick Lieben





Comment une PME peut-elle réduire sa consommation d'énergie ?

Sobriété énergétique, les termes sont sur toutes les lèvres, du gouvernement aux dirigeants d'entreprises. Comme ces derniers peuvent-ils y parvenir dans un contexte pour le moins complexe?

ous savons d'ores et déjà que nous aurons, cet hiver, moins de gaz que les autres années. Nous savons aussi que notre parc nucléaire connaît des difficultés. Et nous subissons l'explosion des prix de marché du gaz et de l'électricité. » Face aux grands patrons réunis à l'université d'été du Medef, le 29 août dernier, la Première ministre Élisabeth Borne a esquissé un sombre tableau pour les mois à venir, appelant les entreprises à la « sobriété énergétique ». De plus, la moitié d'entre elles

doivent renouveler leur contrat d'approvisionnement énergétique début 2023, avec un risque de voir leur facture énergétique enfler de façon considérable. Face à la menace de coupures brandie par le gouvernement et à la hausse des coûts énergétiques, l'entreprise n'a plus guerre le choix : il faut réduire sa consommation. Reste à savoir comment s'y prendre.

DISSÉQUER POUR RÉDUIRE **SA CONSOMMATION**

La première chose à faire est d'en savoir un minimum sur sa consommation énergétique. Quelle est la consommation énergétique mensuelle ou annuelle de l'entreprise? La calcule-t-on en kWh ou en MWh?«Laplupart du temps, nous sommes incapables de répondre à ces questions, sur le plan professionnel comme personnel. Même les services de l'État ont du mal avec les ordres de grandeur énergétiques », remarque Nicolas Taffeau, cofondateur du cabinet de conseil énergétique Studeffi, au Mans. Il est donc fondamental de bien comprendre ses factures et son cycle de consommation,

soit par les applications des fournisseurs d'énergie, soit par une aide extérieure. Cela permettra notamment de déterminer le primordial «talon énergétique », c'est-à-dire la consommation énergétique hors de la période de production de l'entreprise. « Souvent on se dit que ça n'est pas important, qu'on ne va pas tout éteindre. Pourtant, c'est 20 à 40 % de la facture énergétique de la société », évalue Nicolas Rolle-Milaguet, fondateur du cabinet poitevin Stratenergie. C'est une question de bon sens, mais il est inutile de surchauffer les locaux de l'entreprise quand personne n'est présent. Outre la régulation du chauffage suivant l'occupation et leur réduction – un degré en moins permet de baisser de 7% la consommation, assure l'Ademe-, les applications sont multiples. Les circuits d'air comprimé, fréquemment utilisés dans le secteur industriel. connaissent de nombreuses fuites avec un rendement souvent médiocre. Le diagnostic doit aussi porter sur l'éclairage: passer aux LED, aux dé-



tecteurs de mouvement. Mais aussi sur la ventilation, le système de refroidissement, la climatisation, etc. Pour Nicolas Taffeau, « dans le public ou le privé, l'industriel ou le tertiaire, on peut facilement atteindre 10% d'économies d'énergie, voire 25% en étant encore plus proactif et 30 % avec quelques contraintes.»

ANTICIPER ET PLANIFIER

« Les mesures qui peuvent se prendre le plus rapidement ne sont pas les plus efficaces. La sobriété énergétique demeure une entreprise de long terme. Même si les prix de l'énergie baissent dans six mois, ils ne reviendront sans doute pas au niveau d'avant-crise », cadre Éric Darlot, ingénieur à l'Ademe. Cela prend donc du temps. Notamment en interne, pour la collecte d'informations qu'un bureau d'études externe ne peut effectuer (typiquement l'emploi du temps des salariés ou l'organisation des envois ou des livraisons). Prenons le Diag Éco-Flux par exemple, un accompagnement aux économies d'énergies, mais aussi de déchets et de matières subventionnéà75% par l'Ademe et opéré par Bpifrance, avec un « reste à charge » pour l'entreprise de 1 000 à 1 500 euros selon sa taille. La visite de diagnostic prend néanmoins d'une demi-journée à deux jours. Selon Éric Darlot, le diagnostic représente en tout 6 à

« On peut facilement atteindre 10% d'économies d'énergie, voire 25% en étant encore plus proactifet 30 % avec quelques contraintes »

Nicolas Taffeau, cofondateur du cabinet de conseil énergétique Studeffi

8 jours de travail total pour l'entreprise. « Au final, c'est plusieurs centaines d'euros par salarié. L'argument économique est à mettre en avant », poursuit-il.

UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

« Une réduction de 30 % de la consommation en hiver, c'est possible avec discipline dans le temps, reprend le conseiller Nicolas Taffeau, mais il faudra être intransigeants sur les optimisations des process de travail et de fabrication. » C'est-à-dire aller au-delà de changer ses vielles chaudières. Dans une scierie, 95 % de la consommation d'un banc de scie provient de l'aspiration des copeaux en flux continu. S'orienter vers des devis et des investissements pour installer un variateur de vitesse électronique fait donc sens. « Cela prend minimum deux mois, mais ça vaut vraiment la peine, à condition d'avoir le matériel à disposition à l'achat », continue Nicolas Taffeau. Comptez

plutôt des années pour changer une ligne de production vieillissante ou faire isoler un bâtiment, Parfois, la solution existe déjà sous nos yeux. «J'ai un client qui a deux lignes de fabrication. Après étude, on a réalisé que la première, plus ancienne, consommait deux fois plus que la plus récente. Toute la production a été réorientée vers la seconde avant des travaux plus lourds », illustre Nicolas Rolle-Milaguet. Faire un état des lieux précis de son parc de véhicules et de son utilisation par les salariés - qu'on peut former à l'écoconduite - est aussi un incontournable avant d'en changer, en multipliant les carburants. Carla diversification des sources énergétiques est un autre investissement incontournable. Les panneaux solaires en autoconsommation apparaissent comme une évidence. Mais on peut aussi penser au solaire thermique. à la chaudière biomasse ou aux circuits de chaleur pour les besoins en chauffage. Pour les achats en énergie (électricité, gaz, bois, etc.) il ne faut pas oublier la possibilité d'achats groupés. «On demande au chef d'entreprise de gérer de plus en plus de choses, ça n'est pas facile. Mais mettre en place une véritable stratégie d'achat de l'énergie dans l'entreprise est indispensable vule contexte», conclut le spécialiste Nicolas Rolle-Milaguet.

Thibault Dumas

Selon l'Ademe, passer d'une température de consigne de 22°C à 27° degrés permet de diviser par deux la consommation d'énergie de sa climatisation.

En bref



23 milliards d'euros en attente pour la transition écologique

Dans la famille des plans d'action lancés depuis le Covid-19, il n'est pas le plus connu. Et pourtant, le « plan climat » de Bpifrance et la Banque des Territoires est loin d'avoir dit son dernier mot: à mi-parcours, seuls 43 % de cette enveloppe de 40 milliards d'euros ont été attribués. Il en reste donc 23 milliards à prendre d'ici 2024, dont 10,4 Md€ doivent être fléchés vers la transition écologique des entreprises notamment, Boifrance entend ainsi accompagner jusqu'à 6 000 d'entre elles sur cette voie à la fin de l'année prochaine (3 fois plus que son objectif 2022). Pour ce faire, la banque publique promet « un porte-à-porte massif », la pérennisation de son « prêt vert » et de « nouveaux dispositifs d'accompagnement ». Elle espère également relancer son soutien aux énergies renouvelables et compte appuyer davantage l'innovation verte.

Les aléas climatiques vont coûter plus de 5 milliards d'euros

Entre les tempêtes, la grêle et la sécheresse, les aléas climatiques vont au moins générer 5,2 milliards d'euros d'indemnisations par les assureurs cette année, selone France Assureurs. Un niveau largement supérieur à la normale. La fédération d'assureurs estime en effet que les indemnités se montent en moyenne à 3.5 milliards d'euros par an depuis 2017. Et les calculs pour 2022 ne sont pas clos: non seulement l'année n'est pas terminée, mais en plus les conséquences de la sécheresse sur les récoltes ne sont pas encore partout connues.



JURIDIOUE

CYBERATTAQUES

Le paiement des ransomwares bientôt toléré et remboursé par les assurances

C'est la fin d'un tabou : le paiement de rançons à des pirates informatiques sera bientôt toléré en France. Un changement de doctrine radical, censé favoriser à la fois le développement du marché de l'assurance cyber et le travail d'investigation des forces de l'ordre. Aux dépens de la sécurité des entreprises ?

n cas de cyberattaque, une entreprise doit-elle verser la rançon que ses agresseursluiréclament ?Àcette question simple, la réponse était, jusqu'ici, limpide: non. « Ne pas payer » est même l'une des sept recommandations explicitement brandies par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi). Mais cette fermeté initiale des autorités est pour tant bien en passe de se ramollir. Dans le cadre de son projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur pour le nouveau quinquennat, le gouvernement prévoit en effet de créer, pour les entreprises, une « obligation de dépôt de plainte » si elles veulent être

indemnisées du montant de leurs rançons. Comprendre, en filigrane, que le versement d'argent aux pirates informatiques va devenir officiellement couvert et remboursable par les assureurs.

RAISONS JUDICIAIRES

Àl'origine de cette proposition, un rapport de la direction générale du Trésor, précisément consacré au nécessaire « développement de l'assurance du risque cyber ». Le document justifie ce virage à 180 degrés de la doctrine sur les rançons moins par des raisons économiques que judiciaires.

Le gouvernement est prêt à tolérer le paiement des rançons aux pirates informatiques pour des raisons économiques et, surtout, judiciaires.

Certes, l'idée est, d'une part, de clarifier les offres et les dommages couverts par les assureurs, dans l'espoir d'accélérer les souscriptions aux polices informatiques et, d'autre part, de «préserver la viabilité » des entreprises ciblées par des attaques. Mais la mesure vise surtout à simplifier la vie des enquêteurs, alors que les victimes préfèrent, en général, passer sous silence ce genre de mésaventures pour « préserver leur image ». Tolérer les rançons, pour en conditionner leur remboursement à un dépôt de plainte (« sous 48 heures », précise le texte), permettra ainsi de « faciliter les investigations » et « mieux connaître les méthodes des cybercriminels »... le tout, aux frais des

sociétés privées et de leurs assureurs, donc. Conscient de ce revirement, la direction générale du Trésor précise que le paiement des cybercriminels devra rester « une option de dernier recours, après avoir analysé systématiquement les solutions alternatives ».

UNE SOLUTION À DOUBLE TRANCHANT

D'ailleurs, les assurances devront, dans leurs contrats, « continuer à inciter les entreprises à adopter des bonnes mesures de protection cyber, pour prévenir le risque de sous-investissement en matière de sécurité ». Il est également conseillé aux compagnies d'« éviter de garantir les rançons payées en cryptoactifs, dont la traçabilité est complexe ».

Autant de pincettes bien compréhensibles, tant la mesure va à rebours des discours portés jusqu'ici à tous les étages. Dans son guide sur les rançongiciels, l'Anssi explique ainsi que céder au chantage des pirates ne garantit pas la récupération des données bloquées. En revanche, ces virements d'argent les « [incitent] à poursuivre leurs activités et entretient donc ce système frauduleux ». Un danger « à relativiser », assure la direction générale du Trésor au motif que, de toute facon, « aucun État de l'OC-DE n'interdit la couverture de ce risque ». Charge aux entreprises, donc, de bien mesurer les dangers et de calculer leurs coûts en cas de cyberattaques.

Pierrick Lieben





PGE: MAINTENANT, IL FAUT REMBOURSER!

Plus de deux ans après leur création, l'heure du remboursement a sonné pour les prêts garantis par l'État (PGE), dont la distribution a été prolongée jusqu'au 31 décembre. Dans un contexte économique dégradé par l'inflation, la crise énergétique et la remontée des taux, les entreprises sont-elles en bonne position pour faire face à cette échéance ?

Après avoir permis à des centaines de milliers d'entreprises de tenir durant la crise sanitaire, les PGE vont-ils précipiter leur perte? Beaucoup d'entreprises commencent à rembourser ce prêt dans un contexte économiquement dégradé et craignent de ne pas être en mesure d'honorer leurs échéances.

ispositif phare du gouvernement pour aider les entreprises à surmonter les conséquences de la crise sanitaire, le prêt garanti par l'État (PGE) a été lancé dès mars 2020. Ces prêts, garantis entre 70 et 90 % par l'État et plafonnés à 25 % du chiffre d'affaires annuel des entreprises (ou à deux années de masse salariale pour les entreprises nouvelles ou innovantes), ont été distribués par le réseau bancaire traditionnel. À fin avril 2022, plus de 148 milliards d'euros de PGE avaient ainsi été accordés à 678 240 entreprises. Après avoir annoncé la fin de leur distribution au 30 juin 2022, le gouvernement a finalement pris la décision, en août, de prolonger le dispositif jusqu'au 31 décembre 2022 avec le PGE Résilience. Toutefois, le rythme de leur distribution est très ralenti. La grande majorité des PGE a, en effet, été délivrée dans les premiers mois suivant leur mise en place. Ainsi, sur les 137 milliards d'euros accordés par les banques à plus de 660 000 entreprises au 31 décembre 2021, plus de 75 % avaient été octroyés entre mars et juin 2020. Après une année de décalage d'amortissement du capital et la possibilité d'un report additionnel d'un an, les premières tranches de remboursement des PGE ont donc débuté. Sur les PGE souscrits en 2020, 44 % ont commencé à être remboursés à l'issue de la première année, soit en 2021.56 % commencent à être remboursés en 2022, pour leur grande majorité au deuxième trimestre. Les remboursements se poursuivront jusqu'à l'amortissement total du prêt dont la durée maximale est fixée à six ans. Toutefois, après plusieurs mois de forte reprise, ces remboursements interviennent dans un contexte économique dégradé par la guerre en Ukraine et marqué par l'inflation, la



La moitié des hôteliers, cafetiers et restaurateurs serait dans l'incapacité de rembourser leur PGE, selon une enquête du GNI.

crise énergétique, les tensions de recrutement ou encore la hausse des taux d'intérêt.

RISOUES DE DÉFAILLANCE?

C'est pourquoi, certaines fédérations professionnelles n'hésitent pas à tirer la sonnette d'alarme face aux difficultés que pourraient rencontrer certains de leurs adhérents pour rembourser leurs PGE et aux risques de défaillances associés. Dès le printemps 2022, le Groupement national des indépendants hôtellerie et restauration (GNI) avertissait sur la situation des hôteliers, cafetiers et restaurateurs, dont la moitié serait dans l'incapacité de rembourser leur PGE. «Les professionnels concernés vont devoir rembourser jusqu'à 25 % de leur chiffre d'affaires en l'espace de quatre ans. Cela exige une rentabilité de l'ordre de 5% quand elle est en moyenne de 3, 5 % dans le secteur. C'est mission impossible. Des milliers d'entreprises vont droit dans le mur », prévenait ainsi Didier Chenet, président du GNI. L'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) va également dans ce sens. Il ressort d'une enquête trimestrielle réalisée par la CPME entre le 20 et le 30 juin 2022, à la quelle ont répon-



« Il faut trouver un instrument pour sortir du PGE et le transformer en subvention.»

Laurent Duc, président de l'UMIH Hôtellerie



du les adhérents de l'UMIH, qu'une entreprise sur quatre estime ne pas avoir la capacité d'honorer le remboursement de son PGE, alors même que la très grande majorité (78%) a choisi une durée de remboursement la plus longue possible, soit quatre ou cinq ans. « L'État fait l'amalgame entre les résultats des entreprises et leur capacité à recréer une trésorerie qui a été mangée par le Covid. La charge que représente le remboursement des PGE dégrade les comptes d'exploitation. De ce fait, les entreprises du secteur, et en particulier les hôtels, se trouvent bloquées dans leurs investissements. Les banques nous regardent de travers en raison d'un prêt à court terme qui représente 25 % de notre chiffre d'affaires et que le Président de la République assimilait pourtant à des quasi-fonds propres. Il faut trouver un instrument pour sortir du PGE et le transformer en subvention », réclame Laurent Duc, président de l'UMIH Hôtellerie. Cette organisation réunit 35 000 entreprises adhérentes, parmi lesquels 6 000 hôteliers sur les 18 000 que compte la France.

DES SECTEURS FRAGILISÉS

Il est vrai que le dispositif des PGE a été particulièrement sollicité par les TPE et les secteurs les plus fragilisés par la crise sanitaire. Selon les chiffres au 31 décembre 2021, les TPE ont reçu 88 % des prêts en volume (37 % en montant). Et plus de 50 % des entreprises bénéficiaires sont issues de l'hôtellerie-restauration. Selon l'UMIH, 90 % des hôteliers ont souscrit un PGE pour un montant moven de 182 000 euros. Et la bonne saison touristique qu'ils ont vécue ne suffit pas à rassurer la profession. «La troisième saison estivale sous Covid a réappris aux Français et aux touristes étrangers à redécouvrir la France. Mais avec le télétravail, les réunions à distance, etc., nous avons perdu 30 % de la clientèle d'affaires. L'été ne fera pas le résultat de l'année », pointe Laurent Duc. La Cour des comptes, dans un rapport publié en juillet, attire également l'attention sur la situation des entrepreneurs individuels, qui représentent 3 % des PGE en montant de prêts mais 19 % des bénéficiaires, et ont souvent engagé leur patrimoine personnel. Les entreprises et entrepreneurs jugés les plus à risque par la Cour des comptes devront consacrer mensuellement plus de 9% de leur chiffre d'affaires au remboursement

La Médiation du crédit a été très peu sollicitée pour des restructurations de PGE. En iuillet 2022. la Banque de France faisait état de 304 dossiers denuis le début de la procédure, alors que plus de 288 000 PGF commencaient à être remboursés.



de dettes PGE, mais aussi Urssaf. De son côté, la CPME alerte. Pour l'organisation patronale, rembourser des mensualités sur quatre ans s'avère « une mission quasi impossible sans une activité en forte croissance ».

PAS DE SIGNAUX ALARMANTS POUR LES BANQUES

Du côté des institutionnels, on se veut rassurant. Selon l'enquête de conjoncture Bpifrance Le Lab publiée en juillet 2022, un peu plus de la moitié des TPE et PME a utilisé, en majorité ou totalement, le PGE souscrit. Seules 6 % d'entre elles craignent des difficultés pour rembourser leur PGE. La Fédération bancaire française (FBF) partage cette analyse. Elle estime à un quart l'encours de PGE déjà remboursé et évoque les aménagements apportés au PGE depuis

LE PGE RÉSILIENCE POUR SURMONTER LES DIFFICULTÉS LIÉES À LA GUERRE EN UKRAINE



Le PGE Résilience s'adresse aux entreprises affectées par les conséquences économiques de la guerre en Ukraine.

Pour soutenir la trésorerie des entreprises affectées par les conséquences économiques de la guerre en Ukraine, l'État a lancé le 8 avril dernier un nouveau dispositif baptisé « PGE Résilience ». Il permet aux entreprises concernées d'emprunter jusqu'à 15 % de leur chiffre d'affaires annuel moyen des trois dernières années et ce, en complément d'un PGE classique. En pratique, les entreprises doivent, là aussi, s'adresser à leur banque en certifiant auprès d'elle, sur une base déclarative, que leur trésorerie est pénalisée de manière directe ou indirecte, par les conséquences du conflit ukrainien. À titre d'exemples par la hausse du prix de l'énergie, des matières premières, des suspensions de paiements en provenance de Russie ou d'Ukraine, la rupture des chaînes d'approvisionnement avec des fournisseurs... Chaque demande est examinée au cas par cas en fonction de la situation financière de l'entreprise et de son besoin de financement. Les règles de remboursement et d'amortissement des PGE Résilience sont les mêmes que celles applicables au PGE classique : même montant garanti, différé de remboursement d'un an et durée maximale de six ans.



La Médiation du crédit a été très peu sollicitée pour des restructurations de PGE. Méconnaissance du dispositif ou difficultés de remboursement marginales ?

son lancement pour en faciliter le remboursement. Celui-ci a d'abord été adapté à la situation sanitaire dans le cadre prévu par la Commission européenne. Le différé d'amortissement initial d'un an a été complété d'un report additionnel d'un an du remboursement en capital, tout en restant sur une durée totale du prêt de six ans. En janvier dernier, un « accord de place » signé entre les banques françaises et les pouvoirs publics permet aux TPE ou PME ayant obtenu moins de 50 000 euros de PGE au total et confrontées à des difficultés temporaires avérées, mais disposant de capacités de rebond, de saisir la Médiation du crédit pour trouver un accord amiable.

DES SOLUTIONS EXISTANTES MAIS CONTESTÉES

« Cela permet d'étaler le PGE sur deux ou, plus exceptionnellement, quatre ans supplémentaires pour aller jusqu'à dix ans. Dans ce cas, l'opération s'assimile à une restructuration bancaire : ceci conduit l'entreprise à être classée en prêt non performant par le ou les établissements bancaires concernés. Les banques restent pleinement mobilisées pour accompagner chacun de leurs clients, et rechercher avec eux les solutions les plus adaptées à leur situation », déclare un porte-parole de la FBF. Un aménagement qui ne convient pas à tous. « Les entreprises qui recourent à la Médiation du crédit voient leur notation Banque de

France dégradée, ce qui rend l'accès à de nouveaux financements bancaires compliqué, voire impossible», dénonce ainsi le président de l'UMIH. Toutefois, relativise Hassiba Kaabêche, directrice régionale Pays de la Loire de la Banque de France, «la cotation Banque de France ne s'applique qu'aux entreprises réalisant plus de 750 000 euros de chiffre d'affaires. Les entreprises ayant souscrit moins de 50 000 euros de PGE ne réalisent pas plus de 200 000 euros de chiffre d'affaires, puisque le PGE est limité à 25 % de celui-ci. Elles ne risquent donc pas d'être pénalisées par un recours à la médiation du crédit.»

LA MÉDIATION DU CRÉDIT PEU SOLLICITÉE

Encore faudrait-il également que cette procédure soit connue des entreprises. Or, dans l'enquête réalisée par la CPME, 54 % des chefs d'entreprise interrogés déclarent ne pas connaître la possibilité d'avoir recours au Médiateur du crédit pour éventuellement allonger la durée de leurs PGE. Méconnaissance du dispositif ou difficultés somme toute marginales, la Médiation du crédit a été très peu sollicitée pour des restructurations de PGE. En juillet 2022, la Banque de France faisait état de 304 dossiers depuis le début de la procédure, alors que plus de 288 000 PGE commençaient à être remboursés au cours du deuxième trimestre 2022. Les secteurs de la construction (36 %) et

HASSIBA KAABÊCHE, DIRECTRICE RÉGIONALE PAYS DE LA LOIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

« Il existe un outil pour étaler le remboursement du PGE »

La procédure n'est pas toujours connue des chefs d'entreprise. Ceux qui ne parviennent pas à rembourser leur PGE peuvent frapper à la porte de la Médiation du crédit ou du Conseiller départemental à la sortie de crise. Explication de Hassiba Kaabêche, de la Banque de France.

De nombreux chefs d'entreprise disent ne pas connaître la procédure de Médiation du crédit. Dans quelles conditions peuvent-ils y recourir en cas de difficulté à rembourser le PGE? Un accord de place sur la restructuration des petits PGE dans le cadre de la Médiation du crédit aux petites entreprises a été signé le 19 janvier 2022. Il offre aux TPE, PME et indépendants ayant bénéficié d'un PGE de moins de 50 000 euros un nouvel outil pour en étaler le remboursement. Ces entreprises doivent attester, via leur expert-comptable, qu'elles connaissent des difficultés de gestion avérées, sans être cependant

en cessation de paiement et avoir des capacités de rebond. Il leur faut pour cela faire établir une attestation de non-cessation de paiement par leur expert-comptable et faire le point avec leurs banques sur leurs capacités de remboursement du PGE et de tous leurs crédits en cours. Selon sa situation, l'entreprise peut ensuite saisir le Médiateur du crédit, afin de trouver un accord amiable pour restructurer l'ensemble de ses dettes. Pour les entreprises dont le PGE dépasse 50 000 euros, la procédure est la même mais passe, non pas par la Médiation du crédit, mais par le Conseiller départemental à la sortie de crise.

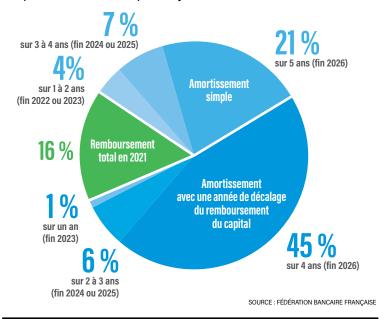


Comment cela se passe-t-il ensuite?
Dès lors que l'entreprise est éligible et
que son dossier est complet, la procédure
peut aller très vite. Nous informons l'ensemble des créanciers, leur demandons
leur position et organisons la médiation.



DEUX ENTREPRISES SUR TROIS ONT CHOISI LA DURÉE DE REMBOURSEMENT LA PLUS LONGUE

Ce qu'ont décidé les entreprises ayant obtenu leur PGE en 2020



© LE JDE

de l'hébergement-restauration (17 %) concentrent une grande partie des demandes. Ces sollicitations émanent en très grande majorité (78 %) de TPE (moins de 11 salariés). « Plus de deux ans après sa mise en place et alors que sa distribution est désormais achevée

depuis le 30 juin (hors PGE Résilience), les indicateurs de remboursement sont bons : la quasi-totalité des clients ayant souscrit un PGE a commencé à le rembourser et de l'ordre de 20 % des entreprises l'ont déjà intégralement remboursé », commente le porte-parole de la Banque de France.

INCERTITUDES SUR L'AVENIR

Les difficultés des entreprises à rembourser dépendront, en fait, largement de l'évolution du contexte macroéconomique. Frédéric Visnovsky, le Médiateur du crédit, estime que le taux de défaut de 3,1 % jusqu'ici retenu pour le remboursement allait être revu, mais «dans des proportions qui n'ont rien de dramatiques». Par ailleurs, les défaillances d'entreprise repartent à la hausse, mais à fin juillet, leur nombre (34653) reste inférieur de près d'un tiers au niveau de la période pré-Covid, après un plus bas historique en 2021 (environ 30 000). La Banque de France ne recense pas non plus de difficultés dans l'accès au crédit des entreprises. Au deuxième trimestre 2022, les demandes de crédit de trésorerie émanant des TPE ont été satisfaites dans 80 % des cas. Ce chiffre dépasse les 84 % pour les PME et 90 % pour les ETI. En ce qui concerne les demandes de crédit d'investissement, le taux d'obtention, sur la même période, est supérieur à 85 % pour les TPE et atteint presque 100 % pour les PME et ETI. L'inquiétude porte plutôt sur le niveau de trésorerie. S'il reste élevé, il a tendance à s'éroder ces deux derniers mois. Difficile dans ces conditions de faire des pronostics pour les mois à venir, tant les incertitudes sont grandes.

Caroline Scribe

Si nous restructurons le remboursement du PGE, nous restructurons l'ensemble de la dette. Il peut arriver que nous orientions l'entreprise vers les acteurs les plus à même de l'accompagner, comme le Tribunal de commerce... Les enjeux dans ce type de situation ne portent pas tant sur la notation par la Banque de France, qui ne concerne que les entreprises réalisant plus de 750 000 euros de chiffre d'affaires, que sur la continuité d'exploitation et la pérennité de l'entreprise. Dans les Pays de Loire, la médiation trouve une issue positive dans plus d'un cas sur deux.

Certaines organisations
professionnelles craignent que les
banques « regardent de travers » les
entreprises faisant appel à la médiation
du crédit. Que leur répondez-vous ?
Comme je le disais, l'enjeu n'est pas là.
Dans l'absolu, j'invite les entreprises à soigner les relations avec leurs banques. Il est

toujours préférable d'évoquer les difficultés que traverse l'entreprise avec son banquier en amont d'une procédure de médiation. Il est toujours préférable que le banquier ne les découvre pas à l'occasion de la médiation. Ensuite, la période du « quoiqu'il en coûte » est terminée. Les banques ont joué leur rôle de soutien à l'économie française et éviter le « mur de faillites » que certains redoutaient. Aujourd'hui, il n'est pas anormal que les banquiers regardent le profil financier et la solvabilité de leurs clients. Et on n'observe pas, à ce stade, de contraction du crédit.

Les demandes de restructuration de PGE ont été peu nombreuses jusqu'à présent. Pensez-vous que cela puisse évoluer dans les mois à venir, si le contexte macroéconomique continue à se dégrader?

La courbe est jusque-là plutôt plate depuis le début de l'année. Les chefs d'entreprise français sont entrés dans cette seconde crise économique dans une meilleure situation financière qu'avant le Covid. Si on analyse les bilans sociaux au 31 décembre 2021 au niveau national, il en ressort que, tous secteurs confondus, 61 % des entreprises ont un chiffre d'affaires supérieur à celui de 2019. Plus remarquable encore, 61 % des entreprises ont un résultat net supérieur à ce qu'il était en 2019. Il faut y voir l'efficacité des mesures mises en place par l'État pour soutenir les entreprises. Toutefois, dans nos dernières notes de conjoncture, nous constatons que les incertitudes progressent chez les chefs d'entreprise. Dans les mois à venir, cette prudence pourrait se traduire par le report ou le décalage de projets d'investissement. Nous sommes également très vigilants sur le niveau de trésorerie qui, depuis deux mois, s'érode tout en restant toujours à un niveau élevé.

Caroline Scribe

GRAND TÉMOIN

Jean Moreau, coprésident du Mouvement Impact France



EST DEVENUE SEXY »

Réunissant 10 000 entreprises, le Mouvement Impact France a répondu à l'appel de la première ministre Élisabeth Borne visant à réduire les consommations d'énergies et les émissions de CO₂. L'organisation patronale a élaboré une série de propositions pour engager l'économie « sur le chemin de la prospérité sobre ». Interview de son coprésident, Jean Moreau.

Élisabeth Borne a récemment exhorté les entreprises à la sobriété énergétique. Au même moment, Impact France publiait une série de propositions à destination des entreprises et pouvoirs publics. Quelles mesures sont aujourd'hui les plus urgentes?

Tout d'abord, le bilan carbone devrait être obligatoire pour toutes les entreprises. Et devenir un indicateur clé de leur communication. Quand les médias présentent une entreprise, on cite l'effectif et le chiffre d'affaires. Rajoutons la mention du bilan carbone. Ce calcul n'est ni très long, ni très cher à réaliser. Des startup proposent de l'effectuer pour quelques centaines d'euros. Ensuite, il faut encourager à consommer moins de matières premières et d'énergie... Mais mieux. Soutenons les acteurs de l'occasion et de la réparation, notamment. Comme Leboncoin, Label Emmaüs et les recycleries s'appuyant sur un atelier d'insertion ou un Esat.

Comment les soutenir?

L'État pourrait instaurer une TVA réduite à 5,5 % sur les biens et services produits de façon durable. Pour favoriser l'exemplarité, on aimerait qu'au lieu d'une concurrence déloyale, il y ait une prime à la vertu. Dans un secteur comme le textile par exemple, des sociétés telles que 1083, Loom ou Le Slip Français adhérents d'Impact France - utilisent des matières premières responsables, recourent à de l'emploi local avec une vraie politique sociale, contribuent à la réindustrialisation des territoires... Mais doivent lutter face à des H&M, Zara et toute la fast fashion. Cette TVA responsable enverrait un bon signal, en répondant à la fois aux problématiques d'inflation, de pouvoir d'achat et de transition écologique. Dans nos rêves les plus fous, les politiques devraient même moduler le taux d'impôt sur les sociétés en fonction de la performance extra-financière des entreprises. Avec un bonus fiscal en cas de performance positive. Et inversement, une entreprise au bilan carbone désastreux devrait payer un taux plus élevé... Cette réforme ne coûterait rien aux pouvoirs publics. Il ne faut pas non plus négliger la pédagogie. L'État pourrait lancer une campagne de communication pour inciter à acheter en seconde main, à réparer, ne pas s'offusquer devant des fruits et légumes moches ou des dates de péremption courtes pour éviter le gaspillage alimentaire...

Vous invitez aussi l'État à l'exemplarité dans ses achats...

Oui. Au-delà du bâton réglementaire et de la carotte fiscale, on aimerait s'orienter vers une commande publique responsable. Que tous les appels d'offres de l'État et des collectivités puissent être fléchés vers les entreprises à impact social et environnemental positif. Aujourd'hui, le prix pèse environ 40 % de la note finale, la qualité de la prestation 30 à 40 %. Le volet RSE ou développement durable n'a, lui, qu'un faible poids dans la pondération. Il faudrait qu'il passe d'environ 10 % de la note aujourd'hui à 20 ou 30 % demain. Ce qui semble possible sans contrevenir au principe de concurrence européen. Ce critère deviendra alors décisif. Et n'occuperait plus seulement un petit encart de l'appel d'offres, pour faire joli.

La sobriété est-elle synonyme de pénurie ou de déclin économique?

Cette image a longtemps collé à la notion de sobriété. Jusqu'à il y a peu de temps, on l'assimilait souvent à une forme de militantisme, à un mouvement anticapitaliste, à de la décroissance... Voire à un retour à l'époque de la lampe à huile. Aidé par l'air du temps, le gouvernement, les tribunes médiatiques, etc., le Mouvement Impact France a contribué à prouver que la sobriété pouvait devenir sexy. Et qu'elle était compatible, sinon avec l'hyper croissance à tout va, en tout cas avec une forme de croissance soutenable. Le thème de nos « Universités de l'économie de demain », organisées fin août, était justement la sobriété. Cette sobriété est aujourd'hui une nécessité qui peut être entendue par la classe économique dominante.

Qu'est-ce qui a rendu la sobriété « sexy » ? Le manque de matières premières post-Covid? La pénurie d'hydrocarbures liée à la guerre en Ukraine ?

Le monde économique se retrouve pris dans un étau. Avec, d'un côté, les pénuries que vous citez et, de l'autre, des modèles d'entreprises prouvant qu'on peut faire mieux avec moins. Dont des mastodontes, comme Vinted, Back Market, qui ont généralisé l'achat de vêtements et de téléphones d'occasion. Mais aussi Leboncoin, l'un des sites web les plus populaires en France avec environ 30 millions de visiteurs uniques par mois. Ces grosses boîtes créent de nouveaux réflexes de consommation. En particulier auprès des jeunes générations, pour qui la mode est au rapiécé, aux fripes et au troc. Et cette lame de fond est partie pour durer.

Une véritable révolution culturelle...

Oui. Le phénomène de l'éco-anxiété, marquée par le refus ou la honte de prendre l'avion, en fait d'ailleurs partie. Là aussi on parle de sobriété. Il n'y a qu'à voir le tollé provoqué par la récente sortie de Christophe Galtier et Kylian Mbappé sur les déplacements du

« Modulons le taux d'impôt sur les sociétés en fonction de la performance extra-financière des entreprises.»

GRAND TÉMOIN

PSG. Et la blague sur le « char à voile ». Cette petite phrase n'aurait jamais fait un tel bruit il y a encore quelques mois.

Toutes les entreprises devront, à terme, changer leur modèle pour aller vers le réemploi, l'économie circulaire, etc. ?

Je le pense. Mais je suis conscient que cela ne sera pas facile. Il ne faut pas attendre que toutes les entreprises pivotent avec la même rapidité. On ne transforme pas son modèle économique à 180 degrés en 12 ou 18 mois. Même s'il faut accélérer, cela prendra du temps. Tout l'enjeu sera de réussir à embarquer les TPE et les PME des territoires, qui n'ont pas forcément les budgets et les équipes pour s'en occuper. Contrairement aux grands groupes qui ont des moyens, des directions RSE... Il faut que les PME prennent conscience des problématiques de transition et qu'elles soient accompagnées et aidées financièrement par l'État. C'est dans cet espace, entre les grands groupes et les start-up engagées, que se joue le succès de la transition.

Cette transformation s'effectuera-t-elle en trois étapes - éviter, changer, améliorer - pour reprendre des termes du GIEC ?

Certaines actions peuvent intervenir rapidement. Comme réduire ses besoins en énergie en baissant le chauffage, chasser tous les gaspillages... Puis on va essayer de basculer vers des sources d'énergie plus propres et renouvelables. Et ça, ça ne se fait pas du jour au lendemain, car il faut alors parfois modifier les lignes de production, des contrats à long terme. Bref, son modèle industriel. La dernière étape consistera enfin à poursuivre une amélioration continue.

Lors des discussions autour du plan de sobriété énergétique du gouvernement, le ministre de l'industrie Roland Lescure a indiqué vouloir cibler « toutes les économies qui ne sont pas directement liées aux processus de production », pour éviter des baisses d'activité importantes dans l'industrie. Qu'en pensez-vous ?

Cela me paraît une bonne chose. C'est vital pour les secteurs où les matières premières et les consomma-

30 A -90 B 1 - 151 C 51 - 230 D 231 - 330 E 331 - 451 G



BIO EXPRESS

12 mai 1983 Naissance à Toulouse

2003-2006 Master à l'Essec Business School

2006-2008 Master en affaires publiques à Sciences Po Paris

2008-2013 Analyste financier spécialisé en fusion-acquisition chez Merrill Lynch.

2014 Fondateur de la société Phenix (Paris), qui accompagne les entreprises dans la réduction du gaspillage alimentaire.

2020 Coprésident du Mouvement Impact France, une organisation patronale née de la fusion du Mouvement des Entrepreneurs Sociaux et de Tech for Good France.

tions énergétiques occupent un poste énorme dans le modèle économique. Ils ne s'en sortiront pas sinon.

Votre mouvement table sur un effort gradué?

Oui. Je ne veux pas qu'on soit catégorisés comme un anti-Medef, comme un mouvement altermondialiste ou anti-système. Le Mouvement Impact France est une organisation a-partisane, réunissant des dirigeants d'entreprise qui veulent faire du business autrement, en mettant l'impact social et écologique au cœur de leur modèle économique. Nous comprenons donc à la fois les contraintes économiques et le besoin de s'engager maintenant. Et rapidement, car ce sera bientôt trop tard. Cela ne sera pas simple. Il va falloir se serrer la ceinture. Car au-delà des coûts de l'énergie, je rappelle qu'on enregistre quand même 6 à 7% d'inflation... Et que dans beaucoup de conventions collectives, celleci est retraduite dans les salaires. Pour beaucoup, ce sera la double peine. J'ai toute fois l'es poir que le contexteactuel soit un mal pour un bien. Que l'inflation fera prendre conscience aux Français de la valeur de l'alimentation, de leurs achats et des coûts de productions derrière... Cela nous forcera peut-être à consommer moins ou plus malin, à se priver de ce qui est superflu pour se recentrer sur les vrais besoins. Le contexte actuel nous rendra peut-être plus vertueux.

Florent Godard

Parmi les propositions du Mouvement Impact France pour davantage de sobiligatoire le bilan carbone dans les entreprises.

SOYEZ VISIBLE

COMMUNIQUEZ DANS NOTRE MAGAZINE

Développez votre image et votre notoriété en communiquant dans Le Journal des Entreprises



Soyez présent sur tous nos supports de communication print et digital

MENSUEL, HEBDOMADAIRE ET QUOTIDIEN



Contactez votre directrice de clientèle :

Nadège POUBLANC

06 66 82 94 26 - n.poublanc@lejournaldesentreprises.com







La santé prend une nouvelle dimension Recycler, il en reste toujours quelque chose





Manger sans détruire la planète NOUVEAUX BUSINESS POUR

LEURS

Énergie du futur, c'est déjà demain





Les nouvelles mobilités dans les villes intelligentes CHANGER LE MONDE

Quand la finance devient vertueuse



Du 21 novembre au 9 décembre 2022

70 podcasts de leaders de PME et ETI de nos territoires

Paroles et visions de ces pionnier.e.s des business d'un nouveau monde



Le festival podcast pour mieux décider demain

